



La Stratégie Régionale pour la **Biodiversité** du Grand Est **2020-2027**

Bilan 2023

Préambule

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), adoptée en 2020, constitue un cadre commun d'intervention pour l'ensemble des acteurs de la biodiversité de la région Grand Est (<https://biodiversite.grandest.fr/lecosysteme-regional/un-peu-de-strategie/>).

L'élaboration de cette stratégie a été pilotée par le Collectif Régional pour la Biodiversité composé de la Région Grand Est, de l'État, des trois Agences de l'Eau du territoire du Grand Est et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce Collectif assure désormais la mise en œuvre de la SRB, en veillant à son déploiement notamment sous la forme d'un rapportage annuel.

En vue d'y répondre, cette production présente l'état d'avancement en décembre 2023 des différentes composantes de la SRB (*cf. schéma ci-dessous*).

Axe stratégique A - Protéger l'existant	Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés	Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir
• 7 défis • 45 actions structurantes	• 8 défis • 57 actions structurantes	• 4 défis • 15 actions structurantes
Axe stratégique D - Limiter les pressions	Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs	Axe stratégique F - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité
• 6 défis • 32 actions structurantes	• 7 défis • 28 actions structurantes	• 4 défis • 18 actions structurantes

La structure de ce bilan est similaire à la structuration de la SRB, et plus particulièrement à son [document d'orientation stratégique](#) et sa [feuille de route](#). Les 6 axes stratégiques structurent les 36 défis et les 195 actions identifiées pour les relever.

Le présent document propose de rendre compte des réalisations de l'année 2023. Comme pour les premiers bilans, une approche de quantification des actions a été réalisée en se basant sur des taux prédéfinis (0, 15, 25, 50, 75 et 100 %) et différents indicateurs de suivi, permettant ainsi de présenter l'avancement des défis. Les axes structurants font eux l'objet d'un bilan chiffré suivi d'une conclusion. Plusieurs actions dont l'avancement a été jugé conséquent au cours de l'année 2021 sont valorisées dans ce bilan sous la forme d'articles.

Suite à la structuration de l'Observatoire Grand Est de la biodiversité (OGEB), des travaux de mise en cohérence des indicateurs de suivi de la SRB avec ceux de l'OGEB ont été menés. Le présent bilan prend en compte ces travaux.

La présente production est le résultat d'un travail de synthèse réalisé par le Collectif Régional pour la Biodiversité à une échelle régionale, le contenu de certaines actions peut par conséquent ne pas être exhaustif.

Table des matières

<i>Préambule</i>	<i>2</i>
<i>Liste des sigles</i>	<i>4</i>
<i>Axe stratégique A - Protéger l'existant</i>	<i>7</i>
<i>Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés</i>	<i>34</i>
<i>Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir</i>	<i>70</i>
<i>Axe stratégique D - Limiter les pressions</i>	<i>82</i>
<i>Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs</i>	<i>97</i>
<i>Axe stratégique F - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité</i>	<i>114</i>
<i>Conclusion</i>	<i>123</i>

Liste des sigles

Acronyme	Nom complet / Signification
AAPTVB	Appel à Projets Trame Verte et Bleue
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADEUS	Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise
ADOPTA	Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives
AEs	Agences de l'Eau (présentes sur le territoire du Grand Est)
AERM	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
AERMC	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
AGAPE	Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord
AGURAM	Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
ANPCEN	Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APG	Arrêtés de Protection de sites d'intérêt Géologique ou "géotopes"
APHN	Arrêtés de Protection des Habitats Naturels
APN	Associations de Protection de la Nature
APPB	Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
ARIENA	Réseau associatif d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace
ARPGE	Association Régionale de Pêche du Grand Est
ART	Agence Régionale du Tourisme
ASA	Association Syndicale Autorisée
AU	Agence d'Urbanisme
AUDC	Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du Pays de Châlons- en-Champagne
AUDRR	Agence d'Urbanisme de Développement et prospective de la Région Rémoise
AURM	Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
AVA	Association des Viticulteurs d'Alsace
CAEU	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin
CBA	Conservatoire Botanique d'Alsace
CBN	Conservatoire Botanique National
CBNBP	Conservatoire Botanique du Bassin Parisien
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD	Conseil Départemental
CDPNAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CEN	Conservatoires d'Espaces Naturels
CENCA	Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
CENL	Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
CEREMA	Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CERFE	Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie
CIVC	Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne
CIM	Commission Internationale de la Meuse
CIPR	Commission Internationale pour la Protection du Rhin
CL	Conservatoire du Littoral
CRAGE	Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est

Acronyme	Nom complet / Signification
CRB	Comité Régional Biodiversité
RÉGION	Conseil Régional Grand Est
CROC	Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSA	Conservatoire des Sites Alsaciens
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIR Est	Direction Interdépartementale des Routes de l'Est
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPN	Connaître et Protéger la Nature
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
EDF	Electricité de France
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
ENR	Energies Renouvelables
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPAGE	Etablissement Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPAMA	Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF	Etablissement Public Foncier
EPTB	Etablissement Publics Territoriaux de Bassin
ERC (séquence)	Eviter, Réduire, Compenser
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs
FNC	Fédération Nationale des Chasseurs
FRCGE	Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
INRA	Institut National de la Recherche en Agronomie
JAGE	Jeunes Agriculteurs du Grand Est
MAE	Mesures Agro-Environnementales
MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MNE	Meuse Nature Environnement
OFB	Office Français pour la Biodiversité
ODONAT	Office des DOnnées NATuralistes
ONF	Office National des Forêts
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNA	Plan National d'Action
PNF	Parc National des forêts
PNR	Parc Naturel Régional
PNRA	Parc Naturel Régional des Ardennes
PNRBV	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
PNRFO	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
PNRL	Parc Naturel Régional de Lorraine
PNRVN	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
PNTTD	Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchet
PRA	Plan Régional d'Action
PRFB	Programme Régional de la Forêt et du Bois

Acronyme	Nom complet / Signification
RITTMO	Recherche Innovation Transfert de Technologies pour les Matières fertilisantes Organiques
RMT	Réseau Mixte Technologique
RNN	Réserve Naturelle Régionale
RTE	Réseau de Transport d'Electricité
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCALEN	Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SEM	Société d'Economie Mixte
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
TVB	Trames Verte et Bleue
UNEP	Union Nationale des Entreprises du Paysage
UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
UFGE	Union Forestière Grand Est
VNF	Voies Navigables de France
ZNIEFF	Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

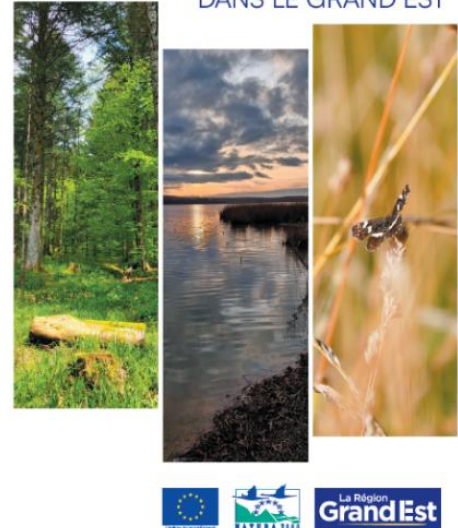
Axe stratégique A - Protéger l'existant

Les sites Natura 2000 en Grand Est

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action A.1.8 – Mettre en animation 100 % des sites Natura 2000

À LA DÉCOUVERTE DU RÉSEAU NATURA 2000 DANS LE GRAND EST

Au 1er janvier 2023, la Région Grand Est est devenue l'autorité administrative de la politique Natura 2000 en Grand Est. Avec 228 sites dans le Grand Est, le réseau Natura 2000 représente 617 000 hectares, soit 11 % de son territoire. Ces différents sites structurent les espaces et sont les garants de la sauvegarde de notre patrimoine naturel. Au même titre que les Réserves Naturelles Régionales, ils participent à l'ancrage territoriale de la Région Grand Est.



Qui fait partie du réseau Natura 2000 dans le Grand Est ?

Aux côtés de la Région, maître d'ouvrage de l'animation pour environ 90 sites, plus d'une quarantaine de collectivités territoriales sont engagées autour de 2 objectifs communs :

- Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel : en s'appuyant sur le développement de leurs connaissances et en mettant en place des mesures de gestion des sites, les acteurs maintiennent et rétablissent le bon état de conservation des habitats et des espèces ;
- Prendre en compte les exigences et les particularités locales : qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels, les projets d'aménagements et les activités humaines sont autorisés sur les sites classés Natura 2000. Ils doivent impérativement répondre aux exigences du Développement Durable et être compatibles avec l'objectif de préservation du patrimoine naturel.

Comment la Région administre-t-elle la compétence ?

Depuis la prise de compétence une équipe dédiée est en place et dimensionnée pour l'administration des 228 sites. Elle est répartie dans les sièges de la Région et les services supports sont pleinement mobilisés et opérationnels (service juridique et des marchés, etc.). La continuité Etat-Région a été assurée pour permettre la pérennisation des postes des animateurs Natura 2000 et des plans d'actions. Une trentaine de marchés ont été renouvelés pour 60 sites Natura 2000 et 45 dossiers de subvention validés. Les méthodes et la doctrine d'administration de la compétence ont été construites et sont désormais opérationnelles. Le



réseau des animateurs est animé, régulièrement réuni et les animateurs accompagnés, avec des rencontres trimestrielles, à distance et en présentiel. Les élus Présidents de COPIL, qu'ils soient des élus régionaux ou de collectivités locales, sont également mobilisés et ont eu l'occasion de monter en compétences sur Natura 2000 lors d'un premier webinaire et d'une journée de visite de terrain en 2024.

En 2024, la région a également accueilli le deuxième Congrès national des élus Natura 2000 a été co-organisé par la mission inter-réseaux Natura 2000 et Territoires et le Parc naturel Régional des Ballons des Vosges les 24, 25 et 26 juin à Bussang (88) avec l'appui de la Région. Pendant 3 jours d'échanges, d'ateliers, de tables rondes et de visites terrain, 200 élus référents et techniciens de sites ont fait le point sur les contributions du réseau à la restauration de la nature.



Création d'un pôle de gestionnaires des milieux naturels du Grand Est, améliorer les connaissances des gestionnaires



Cet article s'intègre dans le cadre des actions A.1.9 - *Doter les espaces protégés d'une gestion adaptée, de manière à préserver, conserver la fonctionnalité des milieux. Permettre des expérimentations en matière de gestion* et E.2.2 - *Création d'un réseau des professionnels ainsi que d'un réseau d'élus engagés en faveur de la biodiversité qu'il convient d'animer via notamment des visites entre pairs*

Contexte

Cette action se déroule dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est lancé en février 2022. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine a lancé un projet de structuration du réseau des gestionnaires d'espaces naturels du Grand Est, en collaboration avec les Conservatoires d'Alsace et de Champagne-Ardenne. L'objectif principal de cette initiative est de renforcer les échanges et les compétences des gestionnaires à travers la mise en place d'un cadre structuré et d'un pôle de gestion dédié. Ainsi, un pôle intitulé « Pôle Gestion des Milieux Naturels Grand Est » a vu le jour, réunissant des acteurs divers et facilitant la mutualisation des savoirs et des pratiques dans la région.

Avancées 2023

Au cours de l'année 2023, la vie du réseau et sa gouvernance ont été consolidées. L'organisation de deux réunions du Comité de Pilotage a permis l'adoption d'une charte d'adhésion, définissant les modalités d'intégration au réseau. Une journée de lancement a été organisée en février 2023, rassemblant 75 participants, bien au-delà des attentes initiales, démontrant l'intérêt des gestionnaires pour cette initiative. À la fin de l'année 2023, douze structures gestionnaires avaient déjà adhéré au Pôle.



© Benjamin Milazzo



© Rita Griès

Des journées techniques ont également été organisées tout au long de l'année, facilitant les échanges entre gestionnaires et la montée en compétences des participants. Une journée en mai a réuni 44 participants autour du thème de la gestion et de la restauration des prairies, tandis qu'une autre en septembre, consacrée à la gestion des marais, a attiré 71 personnes. Ces événements ont renforcé la dynamique de groupe et ont permis de promouvoir le Pôle Gestion des Milieux Naturels auprès des acteurs du territoire.

La Boîte à Outils numérique, élément central du projet, a continué à se développer en 2023. Elle permet désormais d'accéder pour les personnes inscrites à un tableau de bord, des profils pour les structures et les personnes, ainsi que des applications telles qu'un agenda, un annuaire et une base de gestion documentaire. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://gestion-milieus-grandest.fr/#/>

Sur le plan technique, des travaux sur plusieurs cahiers techniques ont été menés en 2023. Des comités de relecture, impliquant des chercheurs et experts du domaine, ont été constitués pour assurer la rigueur scientifique des publications.

Perspectives

Pour la suite, l'année 2024 sera marquée par la distribution du premier cahier technique sur les grands principes de gestion des espaces naturels et la finalisation des deux autres cahiers actuellement en cours de rédaction, l'un sur les suivis écologiques en zones humides et l'autre, thématique, sur les pelouses sèches du Grand Est.

Le développement de nouvelles applications pour la Boîte à Outils numérique se poursuivra, avec l'objectif de renforcer les outils à disposition des gestionnaires.

Par ailleurs, le réseau continuera à se structurer avec l'adhésion de nouvelles structures, consolidant ainsi la dynamique collective initiée depuis 2022.

Diagnostic Trame Verte et Bleue pour le PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action A.3.3 - Encourager le déploiement d'études de déclinaison de la trame verte et bleue et d'inventaire de zones humides (y compris zones humides forestières) ainsi que la prise en compte des enjeux Natura 2000 et les ZNIEFF de type I dans toute démarche de planification urbaine (PLUi notamment) et B.1.4 Renouveler et accroître le budget de l'appel à projet Trame verte et Bleue (avec des projets démonstratifs de TVB en milieu agricole et urbain) / Lien Défi B5.

Contexte

Le PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges est composé de trois EPCI : la Communauté d'Agglomération d'Épinal, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest. Ce territoire regroupe 168 communes et compte 140 585 habitants.

Il s'inscrit dans deux dispositifs stratégiques et de dialogue territorial, réalisés en 2021 et 2022 en collaboration avec l'État, la Région Grand Est et le Conseil départemental des Vosges : les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE). Ces PTRTE sont :

- Le PTRTE de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers ;
- Le PTRTE de l'Ouest Vosgien, regroupant quatre intercommunalités dont celle de Vosges Côté Sud-Ouest.

Ces pactes ont été élaborés à partir de documents stratégiques ou de planification de rang supérieur afin de rendre les politiques publiques opérationnelles. Ils s'appuient notamment sur le SRADDET, le SRDEII, le POCE, la Stratégie Régionale de la Biodiversité, les SDAGE Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée (2022-2027), ainsi que sur le plan Vosges Ambition.

En s'inspirant de ces orientations, le PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges a défini son projet de territoire, adopté le 9 décembre 2021. Ce projet met en avant l'importance de préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, en se basant sur les données de l'ancien Schéma Régional de Cohérence Écologique, à l'échelle des 168 communes

Avancement dans la démarche de déclinaison de la Trame Verte et Bleue locale

Dès 2022, la mise en place d'une déclinaison de la trame verte et bleue a été discutée avec les EPCI afin de co-construire les objectifs et la méthode. Cette année a ainsi permis d'approfondir cette initiative, en vue de soumettre une demande de subventions en 2023.

Le PETR d'Épinal Cœur des Vosges a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets Trame Verte et Bleue 2023, porté conjointement par la Région Grand Est, la DREAL, l'OFB et les Agences de l'Eau.

Le diagnostic sera financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, également pour le compte de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse, présente sur le territoire du PETR. Cette étude pionnière a pour objectif d'élaborer une stratégie visant à préserver et restaurer les continuités écologiques.

Mise en œuvre du diagnostic

Ce diagnostic à l'échelle du PETR poursuit plusieurs objectifs :

- Renforcer la connaissance des acteurs et des actions déjà en place sur le territoire.
- Réaliser un diagnostic commun à l'ensemble du territoire, en précisant l'échelle d'analyse, avec un focus particulier sur les espaces urbanisés.
- Élaborer un plan d'action partagé, en s'appuyant sur des initiatives existantes pour assurer l'implication du réseau d'acteurs locaux.
- Renforcer les compétences du territoire en matière de biodiversité et de Trame Verte et Bleue.

Réalisé en collaboration avec les trois EPCI, le diagnostic sur la biodiversité et la déclinaison de la Trame Verte et Bleue devrait être finalisé en 2024. Cela permettra ensuite de mettre en œuvre un plan d'actions pour préserver les espaces naturels et la biodiversité.

Dispositifs d'accompagnement

L'Appel à Projets Trame Verte et Bleue, lancé depuis 2017, est porté conjointement par les Agences de l'Eau (Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse), la DREAL, et l'Office Français de la Biodiversité. Il permet de financer des projets de création ou de restauration de continuités écologiques dans des milieux humides, agricoles, forestiers ou urbains, portés par des acteurs publics ou privés.

Grâce à un accompagnement au montage de projet et des financements incitatifs, cet appel à projets soutient les acteurs souhaitant mettre en œuvre des initiatives territoriales multi-actions et partenariales en faveur de la reconquête de la biodiversité.

Pour aider les acteurs locaux à développer des projets liés à l'eau et à la biodiversité, la Cellule d'Assistance Technique, mise en place dans le Grand Est, propose son expertise et son soutien. En 2023, cette cellule a contribué à la soumission de 21 projets et suivi une partie des 17 projets financés dans le cadre de l'appel à projets. Le projet du PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges en est un exemple concret.

Fiches « Paysage et... » : « Paysage et photovoltaïque », « Paysage et gravière »

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action A.6.2 - Réaliser et diffuser des guides en adéquation avec les travaux menés par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction générale de la prévention des risques pour une meilleure prise en compte des paysages dans l'ensemble des composantes de l'aménagement (photovoltaïque, éolien, extraction alluvionnaire, TVB, zones commerciales ...)

Contexte

Les fiches "Paysage et ..." constituent une collection de fiches techniques et pratiques sur le Grand Est, réalisée par le pôle Sites et Paysages de la DREAL Grand Est. Le but de ces fiches est de favoriser l'acculturation à la thématique paysage, favoriser la prise en compte du paysage dans les projets, et surtout améliorer les projets déposés.

Ces fiches s'adressent aux porteurs de projet, aux services instructeurs, aux élus, aux collectivités territoriales, aux services de l'Etat, ...

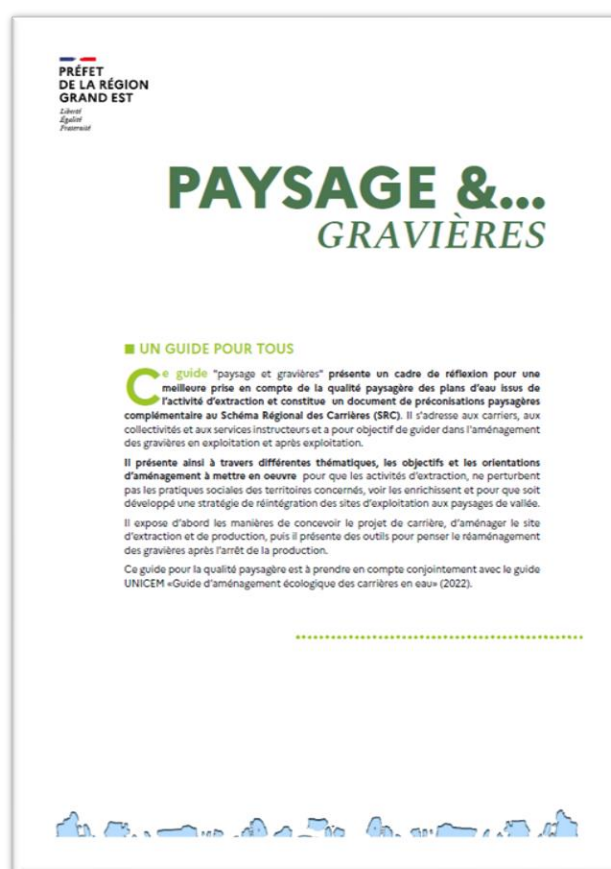
Il s'agit de donner des éléments généraux, sur la possibilité d'implantation des projets, des préconisations paysagères, des éléments pédagogiques, des définitions, etc.

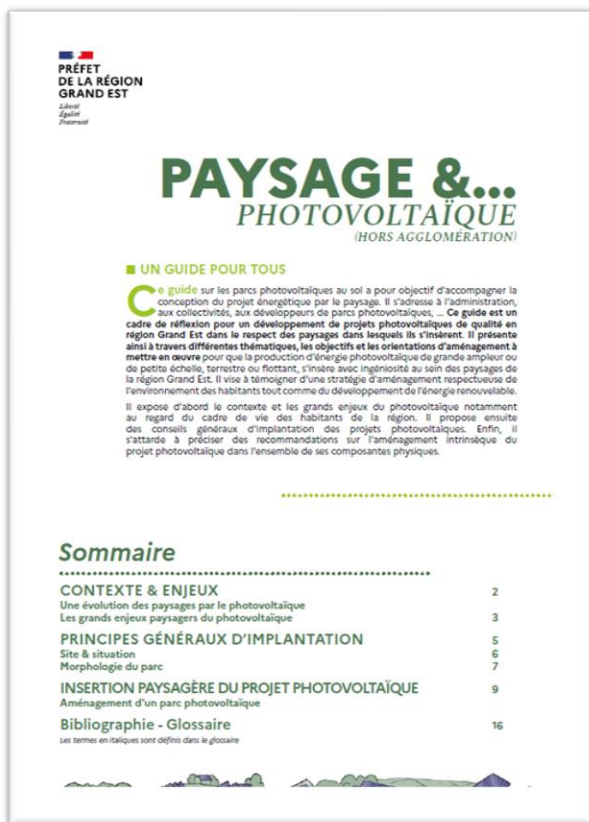
Objectifs

"Paysage et gravières"

Cette fiche technique présente un cadre de réflexion pour une meilleure prise en compte de la qualité paysagère des plans d'eau issus de l'activité d'extraction et constitue un document de préconisations paysagères complémentaire au Schéma Régional des Carrières (SRC).

Elle présente ainsi à travers différentes thématiques, les objectifs et les orientations d'aménagement à mettre en œuvre pour que les activités d'extraction s'insèrent de manière harmonieuse dans le paysage et pour que soit développée une stratégie de réintégration des sites d'exploitation aux paysages de vallées.





"Paysage et photovoltaïque"

Le développement du photovoltaïque est indispensable pour augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans un contexte de besoins croissants en énergie.

Cette fiche technique "paysage et photovoltaïque" vise à accompagner la conception des projets par le paysage. Elle expose dans un premier temps le contexte et les grands enjeux au regard du cadre de vie des habitants de la région Grand Est. Elle propose ensuite des conseils généraux d'implantation des projets et donne des recommandations pour leur insertion paysagère.

Partenaires mobilisés

UD DREAL, DDT, Paysagistes Conseils de l'Etat

Pour plus d'informations

Rendez-vous sur : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/paysages-r208.html>

A.1 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée

Les espaces protégés sont des éléments essentiels du réseau écologique du territoire du Grand Est et participent à la résilience des écosystèmes. Il s'agit d'augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés pour assurer un nombre suffisant de réservoirs de biodiversité et une bonne fonctionnalité du réseau écologique.

Action A.1.1 - Décliner et animer la Stratégie nationale des Aires Protégées (SAP) au niveau régional

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, OFB, Agences de l'Eau, Gestionnaires d'espaces naturels et réserves, CENS, CL, DDTs, ONF, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Le plan d'action territorial de la SAP a été lancé officiellement en novembre 2022. Un an après, la majorité des actions a été engagée dans les 7 objectifs : objectif 1 - 90 % actions engagées ; objectif 2 - 85 % actions engagées ; objectif 3 - 85 % actions engagées ; objectif 4 - 58 % actions engagées ; objectif 5 - 100 % actions engagées ; objectif 6 - 75 % actions engagées ; objectif 7 - 70 % actions engagées. Un bilan mi-2024 sera à réaliser.

Au travers de son accompagnement à la maîtrise foncière (acquisitions, baux emphytéotiques, baux ruraux, ORE, ...), l'AERM contribue à la déclinaison de la SAP, sur des sites en protection forte ou non.

Action A.1.2 - Étendre les Réserves naturelles existantes et créer de nouvelles réserves en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Collectivités, CENS, CL, ONF, Associations, Etablissement public, DDTs, CRAGE	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------

Cette année plusieurs actions ont été menées pour le classement de nouvelles Réserves Naturelles Régionales ou l'extension de réserves existantes.



Une phase de consultation et des demandes d'avis sur le projet de Réserve Naturelle Régionale au Bischenberg ont été menés. Un groupe de travail comprenant des membres du CSRPN s'est penché sur de nouveaux sites potentiels, de nouveaux sites ont été choisis et des échanges ont débuté pour 3 projets.

Concernant les extensions, les travaux se poursuivent sur la RNR de la Moselle Sauvage, et des travaux ont été lancés pour l'extension de la RNR de Lachaussée. Des réflexions sont également en cours pour l'extension de 2 autres RNR.

Pour les Réserves Naturelles Nationales, le CSRPN a par ailleurs émis un avis favorable pour l'extension de la RNR de Montenach, et une enquête publique a été lancée pour celle de la Bassée.

Action A.1.3 - Mettre en œuvre une stratégie foncière de préservation et de gestion des espaces les plus sensibles

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, CL, Collectivités, SAFER, DREAL, CDs, DDT, DRAAF, PNRs, Associations (Terre de Lien, Civam...)	État d'avancement : 75 %
--	------------------------------------

L'AERM a permis la maîtrise foncière de 217 ha pour un montant de plus de 1,8 M€. Suite à la Convention de partenariat pour une animation foncière avec la SAFER, une première version élargie à l'ensemble du Bassin a été validée en 2023.

L'acquisition d'une parcelle par le CENCA sur le territoire de la RNR des Sablières est en cours.



Dans le cadre de l'action C05 du LIFE Biodiv'Est, un état des lieux des acteurs du foncier et des outils fonciers disponibles a été réalisé. Un tableau des milieux naturels prioritaires et la définition des principes généraux de la stratégie foncière ont également été définis.

Action A.1.4 - Consolider et accroître le réseau des Espaces Naturels Sensibles

- Coordonnateurs : Région, Départements - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, CL	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

A travers sa politique des Espaces Naturels Sensibles le Conseil Départemental des Vosges a renouvelé deux plans de gestion sur les sites du Delta des plombs à Xonrupt et du Ruisseau de Biocourt à Bleurville, trois autres sites ont fait l'objet d'une évaluation de plan de gestion, La Vallée de la Plaine à Raon l'Etape, le Plateau de Beauregard à Maxey sur Meuse et la Piquante Pierre à Gerbamont.

Tous les Conseils Départementaux n'ayant pas contribué au bilan, les réalisations présentées ci-dessus ne sont pas exhaustives.

Action A.1.5 - Mettre en œuvre la charte du 11^{ème} Parc national des forêts

- Coordonnateur : DDT de la Haute-Marne - Porteurs / Partenaires potentiels : PNF, ONF, DREAL	État d'avancement : 100 %
---	-------------------------------------

La charte a été signée en 2021 et est actuellement en cours de mise en œuvre.

Action A.1.6 - Mettre en œuvre et réviser les chartes des 6 PNRs, consolider le réseau régional et déployer les actions interparcs selon les priorités de la convention Région-PNRs 2020-2022

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, Départements	État d'avancement : 75 %
--	------------------------------------

Les actions prévues dans la Convention Interparcs 2020-2022 sont en cours de finalisation (communication, filière bois, échanges entre classes...). Une nouvelle convention Interparcs

2023-2025 entre les 6 parcs, l'association des parcs du Grand Est et la Région a été signée le 26 mai 2023. 6 priorités partagées et 7 plans d'actions ont été définis.

La révision de la charte du PNRBV a été engagée par délibérations des Régions Grand Est le 7 juillet 2023 et Bourgogne-Franche-Comté le 29 juin 2023 (périmètre : + 15 communes ; - 1 commune --> 225 communes).

L'avant-projet de charte du PNRMR a été voté en Commission Permanent du Conseil Régional le 26/05/2023 et a reçu un avis favorable du préfet le 20/12/2023.

L'avant-projet de charte du PNRFO a été voté en comité syndical.

Le nouveau périmètre d'étude et le lancement de la procédure de révision de la charte du PNRA ont été adoptés en Commission Permanente du 16/06/2023.

Action A.1.7 - Créer de nouveaux espaces protégés en utilisant les outils à disposition

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, CENS, CL, Associations, PNRs	État d'avancement : 25 %
---	---

La mise sous protection des sites géologiques de l'Aube (arrêté liste) se poursuit.

La mise sous protection des sites géologiques des Vosges (arrêté liste) a été lancée.

La mise sous protection des sites géologiques de la Haute-Marne (arrêté liste) a été lancée.

Un arrêté préfectoral de protection biotope a été modifié, sans modification du surfacique

Action A.1.8 - Mettre en animation 100 % des sites Natura 2000

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, PNRs, CRAGE, Région, Associations	État d'avancement : 75 %
---	---

Suite au transfert de compétences, la Région s'est vu confier les missions de gestion liées au réseau Natura 2000. Sur 228 sites au total, 218 était animés en 2023, soit 95%.



Une stratégie pour Natura 2000 en réponse au Cadre d'Action Prioritaire Natura 2000 national a été déclinée à l'échelle régionale pour la période 2021-2027. Ce travail s'est effectué dans le cadre du LIFE Biodiv'Est (A01).

L'AERM accompagne à la mise en œuvre de la gestion sur les sites par le financement de certaines actions.

Action A.1.9 - Doter les espaces protégés d'une gestion adaptée, de manière à préserver, conserver la fonctionnalité des milieux. Permettre des expérimentations en matière de gestion

- Coordonnateur : Collectif Régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires d'espaces naturels, DDTs, ONF, PNRs, PNF, Départements, CRAGE, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Plusieurs plans de gestion sont en cours, via des portages par des collectivités dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) menée par des Départements ou des associations telles les CEN, soutenus notamment par la Région et les Agences de l'eau.

On peut souligner la poursuite des aides à l'élaboration des Plans de Gestion des sites CEN.

En 2023, ont démarré l'élaboration ou la mise à jour des plans de gestion sur le bassin Rhin-Meuse : plans d'eau des vieilles forges et de Bairon dans les Ardennes, étang de Trésauvaux en Meuse, zone humide en tête de bassin du Brouck dans la Moselle, plans d'eau sundgauviens



Le pôle de gestion des milieux naturels a également été lancé en février 2023, dans l'objectif de favoriser la connaissances réciproque et d'accroître l'expertise collective entre gestionnaires d'espaces naturels. Douze structures étaient adhérentes à la fin de l'année 2023.

A titre d'exemple, la commune de Troyon possède sur son territoire de nombreux sites à enjeux environnementaux (Zones de Protection Spéciale, ZNIEFF de type 1, ENS..). La gestion de certains de ces espaces a notamment été confiée au CEN Lorraine grâce à la mise en place d'une convention de partenariat.

Action A.1.10 - Initier une réflexion sur la préservation des milieux sur les terrains sous maîtrise foncière de l'armée

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Ministère des Armées, partenaires du « LIFE Nature Army », CENs, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

Une trentaine de sites susceptibles d'être cédés ont été identifiés, leur croisement avec des enjeux naturalistes forts est en cours.

L'évolution du contexte géopolitique mondial freine les ambitions du ministère des Armées qui se réserve la possibilité de conserver des terrains d'entraînement terrestres. La démarche reste active, en particulier dans la continuité du LIFE Army. En 2022, l'AERM avait initié des échanges avec les services du ministère des armées, cependant aucune suite n'a été donnée en 2023.



Dans le cadre de l'action C05 du LIFE Biodiv'Est « Construction et animation d'une stratégie foncière en faveur des milieux naturels », 3 partenariats sur le Domaine public de l'Etat (Ministère des Armées, Voies Navigables de France, OFB devront être concrétisés pour décliner les objectifs de la stratégie foncière régionale.

Action A.1.11 - Protéger des espaces naturels en lien avec les collectivités : établissement scolaires, parcs communaux, espaces naturels privés via notamment les appels à projets régionaux

En lien avec le défi E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Collectivités, Structures EEDD, PNRs, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

8 nouvelles aires terrestres éducatives en Grand Est ont été mises en place pour l'année 2023-2024, ce qui représente au total 36 ATE actives en Grand Est.



Le projet LIFE Biodiv'Est comporte une action de « Sensibilisation des classes de primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité » (action E04 du LIFE Biodiv'Est) et contribue à cette action de la SRB. 42 nouveaux projets scolaires ont été accompagnés sur l'année 2022-2023, ce qui correspond à 961 élèves sensibilisé et 43 enseignants. 43 nouveaux projets ont été sélectionnés pour l'année scolaire 2023-2024. Les formations s'étendent sur plusieurs jours et les scolaires sont invités à se déplacer autour de leur école.

Indicateurs de suivi du défi A.1 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée

Part du territoire en « réservoir » de biodiversité (ZNIEFF et ZICO) : 36% du territoire

Part de territoire protégé en Grand Est : 27,6 % d'aires protégées, 1,14 % du territoire en protection forte (2023) (contre 1,12 % en 2019)

Surface en RNN : 10 035 ha (2023)

Surface en RNR : 4 589 ha (2023)

Surface en APPB 11,636 ha (2023)

Surface en APHN : 102,33 ha (2023)

A.2 - Protéger les espèces menacées

Le défi à relever est de préserver la diversité des espèces présentes sur le territoire du Grand Est. Ainsi, les actions se concentrent sur les espèces menacées à court ou moyen terme. Il s'agit de maintenir la diversité des individus qui la composent, ce qui implique en particulier de veiller à des effectifs suffisants. Il est nécessaire, au sein de cette diversité, de conserver la diversité génétique domestique et sauvage.

Action A.2.1 - Déployer les 19 Plans Nationaux et Régionaux d'Actions en faveur d'espèces menacées et de leurs milieux associés existants

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Association, Région, OFB, ARPGE, CENS, DDTs	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

22 espèces ou groupes d'espèces font l'objet de PRA pilotés par l'Etat, dont la grande majorité est en phase non plus de rédaction mais d'animation. Au nombre des soutiens financiers additionnels à l'Etat (dont fonds vert), ceux des agences de l'eau (AERM notamment) et du FEDER sont notables. Le développement d'une approche conjointe de l'animation des plans avec la Région est prévu sur 2024.

Le Conseil Départemental des Vosges est impliqué depuis 2021 dans le PRA pour l'amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau à Mulette perlière dans le bassin de la Vologne porté par la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnologie de Colmar (SHNEC) qu'il finance à hauteur de 5000€ par an.

Action A.2.2 - Élaborer et déployer 10 nouveaux plans de soutien aux espèces emblématiques de la région menacée de disparition dont 5 nouveaux plans aux espèces oubliées

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Associations, OFB, PNRs, ARPGE, CENS	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------



Le projet LIFE Biodiv'Est, comporte une action A03 « élaboration et mise en œuvre de 10 plans d'action régionaux espèces et milieux naturels menacés dans le Grand Est » (action A03 du LIFE Biodiv'Est).

La rédaction des PRA Mollusque et Gêlinotte des bois s'est terminée en 2023.

Un travail bibliographique et de collecte de données de terrain a été réalisé pour l'élaboration des diagnostics des PRA pelouses sableuses et végétations des mares.

4 PRA faunes supplémentaires ont été définis : La biodiversité du sol, les oiseaux de plaines, les reptiles de la trame thermophile, et la faune des têtes de bassin versant.

2 PRA flores sont encore manquants, une proposition technique pour leur sélection a été effectuée.

Action A.2.3 - Déployer un programme de connaissance et de restauration des pollinisateurs, sauvages en particulier

En lien avec l'axe C - Mieux connaître pour agir.

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Universitaires, Laboratoire de recherche (CERFE), INRA, Grand Nancy, CRAGE, DRAAF, CDs, PNRs, Associations	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

La déclinaison du PNA Pollinisateurs est lancée pour être déployée sur 2024. Un comité de suivi régional sous l'impulsion de la DREAL et de la DRAAF a été institué.

Une feuille de route a également été validée en 2023 par la Région, visant à améliorer les ressources alimentaires pour les pollinisateurs sauvages.



Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est, l'action C07 Ingénierie pour la construction et animation d'un programme d'amélioration de la biodiversité et milieux agricoles vise notamment à développer des infrastructures agroécologiques pour les insectes et pollinisateurs et la faune auxiliaire des cultures.

Action A.2.4 - Accompagner le retour des grands prédateurs en bonne intelligence avec les activités humaines afin de contribuer de façon naturelle à la régulation des populations de gibier

- Coordonnateurs : DREAL, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Profession agricole (ex : Associations d'éleveurs), Associations (ex : MNE, CROC), DDTs, OFB, Cerema, Collectivités	État d'avancement : 50 %
--	---

Passage du PRA Lynx - Massif des Vosges 2023-2025 en phase opérationnelle avec des actions de médiations auprès :

- Des chasseurs (les intégrer dans le suivi du réseau Loup Lynx - monitoring dans les Vosges du Nord - action de communication avec des séances de cinéma-débats)
- Des éleveurs (stage connaissance agricole productions ovines et caprines sur le massif + enquête sociologique, réseau de bénévoles, appui aux montages de demandes de subvention pour les moyens de protection)

Action A.2.5 - Accompagner les centres de soins pour la faune sauvage dans leurs actions de soins, de réinsertion des animaux dans leur milieu naturel, et dans leurs actions de médiation faune sauvage

- Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Associations, OFB, PNRs, ARPGE, CENS	État d'avancement : 50 %
---	---

Renouvellement de la convention triennale 2023-2025 pour le soutien des centres de soins approuvée et votée en CP de mars 2023. Subventions de fonctionnement et investissement votées.

Depuis 2019 le Département des Vosges soutien le Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine à hauteur de 5000€ par an.

Indicateurs de suivi du défi A.2 – Protéger les espèces menacées

Nombre de PNA et PRA déclinés dans le Grand Est : 22 PRA déclinés (2023)

A.3 - Intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine

→ Lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

L'urbanisation est l'un des facteurs de destruction des habitats identifié par l'IPBES. Certaines solutions peuvent être envisagées pour adapter la planification urbaine et les projets d'aménagement tout en conservant les habitats naturels présents ou en limitant l'impact sur la biodiversité. Il s'agit d'accompagner les porteurs document d'urbanisme et de projets d'aménagement à prendre pleinement en compte le réseau écologique du territoire.

Action A.3.1 - Promouvoir au sein des documents d'urbanisme des franges de transition naturelle (haies, bosquets, vergers, prairies...) entre espaces urbanisés et espaces agricoles

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Pays/PETR, Bureaux d'études, CAUEs, DDTs, Collectivités, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
---	--

Action A.3.2 - Informer les porteurs de documents de planification d'urbanisme le plus en amont possible de l'existence de milieux naturels à préserver sur le territoire

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Bureaux d'études, CAUEs, DDTs, Collectivités, PNRs, CDs, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

Poursuite de l'actualisation par l'AERM du cahier des charges "type" de réalisation d'inventaires de zones humides dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (finalisation 2024).

Participation au groupe de travail national sur la cartographie nationale "milieux humides", et déclinaison dans le territoire pilote de la Meuse



Dans le cadre de l'action A02 du projet LIFE Biodiv'Est, un outil de portrait de territoire sous l'entrée "biodiversité" (outil de cartographie en ligne) est en cours de réflexion. Cet outil à destination des porteurs de projet permettra d'identifier les enjeux de biodiversité sur un territoire choisi et l'ingénierie disponible.

Action A.3.3 - Encourager le déploiement d'études de déclinaison de la trame verte et bleue et d'inventaire de zones humides (y compris zones humides forestières) ainsi que la prise en compte des enjeux Natura 2000 et les ZNIEFF de type I dans toute démarche de planification urbaine

- Coordonnateurs : DREAL, Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Pays/PETR, PNRs, ARPGE, Cerema, Associations, DDTs	État d'avancement : 50 %
---	---

Plusieurs inventaires des zones humides ainsi que des études sur la trame verte et bleue sont en cours en vue d'être intégrés aux documents de planification ou d'urbanisme.

L'appel à projets « Trame verte et bleue » (AAPTVB) incite également les collectivités à mener des études pour mieux identifier les enjeux de leur territoire.

On peut citer les études suivantes :

- Etudes TVB terminées en 2023 : PETR Piémont des Vosges, Communes de Riedisheim, Muttersholtz, Selestat, Ohnenheim, Baldeheim, Ebermunster, Ebersheim, Mussig, Hilsenheim, Wittisheim
- Etudes TVB initiées en 2023 : Pays d'Epinal, Commune de Dorlisheim. Etudes TVB en cours en 2023 : CC Saverne, CC Mossig, CC Erstein, CA Haguenau
- Etudes TVB en cours en 2023 : CC Saverne, CC Mossig, CC Erstein, CA Haguenau
- Inventaires des zones humides en cours en 2023 : CA Haguenau, CC Pays de Sainte Odile, IZH Souffel, et IZH Abreschviller en Moselle, poursuite inventaires et études ZH sur le PNRL
- Inventaires TVB dans le PNR des Ardennes (soutenu pour AESN)

Au total, 40% du territoire du Grand Est couvert par un inventaire de zones humide.



Une cellule d'assistance technique composée de 8 chargés de missions répartis sur tout le territoire du Grand Est a également été constituée. Elle a permis d'accompagner 21 projets TVB en 2023.

Action A.3.4 - Communiquer et organiser des retours d'expériences sur l'application des règles et critères de protection de la biodiversité ordinaire dans l'ensemble des projets et aménagements et les documents d'urbanisme

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Pays/PETR, Bureaux d'études, CAUE, DDTs, PNRs, ARPGE, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

Des collaborations pourront être développées en 2024.

Action A.3.5 - Encourager la participation des EPAGEs, collectivités gestionnaires des zones naturelles, syndicats de rivières, les CENs et les associations naturalistes comme personnes publiques associées des PLUi au travers des « porter à connaissance »

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : EPAGEs, Collectivités gestionnaires de zones naturelles, Syndicats de rivières, Structures en compétence GEMAPI, PNRs, ARPGE, DDTs, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

Action A.3.6 - Encourager l'intégration d'éléments spécifiques dans les cahiers des charges d'appel d'offre pour la réalisation des documents d'urbanisme

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonneur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

Un guide pour la prise en compte des zones humides dans les plans locaux d'urbanisme a été rédigé. Un webinaire concernant la séquence Eviter – Réduire – Compenser et la planification VS les zones humides s'est tenu le 22 juin 2023 sur toute une journée.

A.4 - Faire de la biodiversité un atout majeur d'attractivité touristique et du cadre de vie

Les espaces naturels sont attractifs et constituent des lieux de loisir appréciés. Ils participent également à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Les espaces naturels du Grand Est sont des atouts à valoriser, tout en préservant la biodiversité. Il s'agit de prendre en compte la préservation de la biodiversité par l'ensemble des usagers de pleine nature et des professionnels de ces filières en associant pratiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Action A.4.1 - Développer le tourisme local valorisant les espaces naturels et renforcer l'usage des sentiers dans le respect de la sensibilité des milieux et des espèces : espaces dédiés à la découverte des patrimoines, panneaux de sensibilisation, parcours de proximité...

- Coordonneur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, FFRP, PNRs, VNF, gestionnaires d'espaces naturels, ONF, Agences d'Urbanisme, ARPGE, CENs, CRAGE, FRSEA, JAGE, réseaux EEDD	État d'avancement : 25 %
---	---

Le PNRA et le PNRBV ont lancé leur programme « Quiétude attitude » pour préserver la tranquillité de la faune sauvage et mobiliser les professionnels du tourisme et de loisirs afin de créer un relais vers le grand public. Le site Internet a été mis en ligne et permet de visualiser une cartographie des sites concernés : <https://quietudeattitude.fr/>.

Le PNRA est maître d'ouvrage sur les actions de communication et le PNRBV pilote le programme.

En 2023, l'AERM a accompagné la réalisation d'un plan de valorisation et de 6 équipements de site pour un montant d'aides de plus de 164 100 €

Action A.4.2 - Renforcer le programme Quiétude Attitude des Parcs Naturels en communiquant sur les zones de quiétudes existantes et en planifiant de nouvelles zones de quiétude

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires forestiers, CENs, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 50 %
---	---



L'action C12 du LFE Biodiv'Est qui vise à la création et animation de 50 nouvelles zones de quiétude en Grand Est a été lancée début 2022. Des échanges avec des partenaires potentiels pour nouvelles zones de quiétude ont eu lieu. Dans le PNRVN des réunions de concertation ont été organisés pour la création de zones de quiétude.

Action A.4.3 - Définir un réseau de zones de quiétudes au niveau régional (définition des critères, porteurs, modes de gestion de la fréquentation et de la circulation, encadrement des événements sportifs de nature et sensibilisation, etc.)

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires forestiers, CENs, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---



Une méthodologie de diagnostic pour l'identification de potentielles zones de quiétude a été définie. De potentielles zones de quiétude ont ainsi pu être identifiées. La méthode d'identification et les zones seront présentées au CSRPN en 2024.

Action A.4.4 - Mettre en place des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires afin de mettre en œuvre une politique de développement maîtrisé des sports de nature, en lien avec les conseils départementaux

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRDJSCS, CDs, DDTs, Départements, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
---	--

Action A.4.5 - Valoriser le développement d'un programme d'écotourisme responsable transfrontalier via le Plan Rhin Vivant

- Coordonnateurs : AERM, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, OFB, ARPGE, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Plusieurs projets ont été soutenus dans le cadre de l'Appel à projet « J'ai un projet pour le Rhin », visant à soutenir des projets de restauration, de redynamisation des milieux naturels rhénans, de développement de projets touristiques, culturels, etc.

La Région a soutenu 3 projets (Aménagement piste Tulla, Point d'information touristique, Investissements activités de loisirs nautiques) pour un montant de 82 413 €.

Dans le cadre de l'Appel à projet « J'ai un projet pour le Rhin » l'AERM a quant à elle soutenu 3 opérations pour un montant d'aide à l'instruction de 51 432 €.

Action A.4.6 - Conditionner les aides aux projets touristiques à l'absence d'impact de l'activité sur la biodiversité et l'environnement

- Coordonnateurs : Région, OFB	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------	-----------------------------------

Action A.4.7 - Accroître l'information sur la biodiversité au sein des offices de tourisme, sport de nature, pêche, chasse...

En lien avec le défi E.3 - Développer une communication opérationnelle.

- Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DRDJSCS, ART, Fédérations sportives, FDCs, FRCGE, ARPGE, PNRs, CENs	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

A.5 - Favoriser la gestion vertueuse des forêts

→ *Lien avec le Plan Régional Forêt Bois*

La sylviculture modèle les peuplements forestiers de la région Grand Est. Il s'agit de développer la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production sylvicole et de permettre aux acteurs de la filière de participer à la préservation de la biodiversité remarquable et ordinaire, notamment la protection des forêts anciennes et vieux bois, au travers de leurs activités de production et de gestion.

Action A.5.1 - Développer l'exemplarité de l'État et de l'ONF en matière de sylviculture respectueuse de la biodiversité

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, Région, DREAL, CRPF, PNF	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

Action A.5.2 - Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés à la gestion forestière vertueuse (bonnes pratiques, identification des habitats, préservation des arbres « biologiques », préservation des forêts anciennes...)

En lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRPF, UF Grand Est, ONF, Propriétaires forestiers, PNRs, Gestionnaires Forestiers, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Organisation d'une journée d'information le 09/11/23 sur le "Changement climatique en forêt : La nature peut-elle nous proposer des solutions ?", avec Comité 21, le PNRL, l'ONF et CRPF. 38 participants étaient présents lors de cette journée.

Organisation d'une journée technique avec le PNRMR, le PNRFO, association des Entrepreneurs de travaux Forestiers Grand Est, et Forêt Irrégulière Ecole sur le thème de la sylviculture mélangée à couvert continu. Environ 20 propriétaires, gestionnaires et exploitants présents lors de cette journée.

Action A.5.3 - Constituer progressivement un réseau de forêt en libre évolution

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRPF, UF Grand Est, ONF, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, CENs, CL, PNF, Départements, PNRs	État d'avancement : 25 %
---	---

La constitution du réseau de forêt en libre évolution se poursuit, notamment par le classement de la réserve biologique de la Noire Vallée le 06/03/2023 L'instruction des autres projets de classement est en cours.



Dans le cadre de l'action C09 du LIFE Biodiv'Est, une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour le mécénat en faveur d'îlots de biodiversité a été élaborée. L'appel à candidature a été lancée, et un concert en forêt a été organisé pour rassembler de potentiels mécènes.

Action A.5.4 - Réaliser une carte localisant les îlots de senescence et de vieillissement dans les forêts domaniales et communales

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, ONF, collectivités, communes, PNRs, CENs, CL, structures animatrices N2000	État d'avancement : 25 %
--	---

Un état des lieux en forêt domaniales et communales a été réalisé (îlots de sénescence localisés, mais îlots de vieillissement imprécis).

Action A.5.5 - Développer des programmes de gestion des lisières forestières, bords de routes, lignes électriques

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Départements, RTE, CRPF, UF Grand Est, PNRs, ONF, Collectivités, Associations, CEREMA	État d'avancement : 0 %
--	--

Action A.5.6 - Créer une stratégie d'adaptation au changement climatique pour la forêt et développer des itinéraires sylvicoles d'adaptation (mixité des peuplements, choix des essences, futaie irrégulière)

En lien avec le défi C.3 - Développer les recherches sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, PNRs, Porteurs de Charte forestière de territoire, Universités, Météo France, Géosol, IGN, Portail DRIAS, CENs, CL, Associations, CSRPN	État d'avancement : 25 %
---	---



Les actions C08 et C09 du LIFE Biodiv'Est contribuent à la mise en œuvre d'un itinéraire sylvicoles d'adaptation au changement climatique.

Une prestation de conseil a été mobilisée pour affiner les itinéraires techniques et alimenter le cahier des charges des sites expérimentaux. Les premières expérimentations sur le PNRVN (dispositif anti-hannetons) ont été lancées, et l'inventaire forestier sur PNRMR a débuté avant le lancement des expérimentations. Des protocoles afin de décliner les suivis scientifiques sur les forêts laboratoires ont également été rédigés. Une première fiche technique sylvicole a été rédigée.

L'expérimentation Sylv'ACCTES sur 4 territoires pilotes a été lancée et les projets sylvicoles ont été validés : PNR des Ardennes ; Pays de la Déodatie et de Remiremont ; Pays Terres de Lorraine ; Pays Barrois. Ils comprennent des itinéraires sylvicoles d'adaptation des peuplements au changement climatique et en faveur des services écosystémiques (dont la protection de la biodiversité). Plus de 400 ha de travaux sylvicoles ont été réalisés.

Action A.5.7 - Développer des gestions durables par massif pour les propriétaires de forêts de moins de 10 ha

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, CRAGE, PNRs, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

Le programme Bois et Territoire finance des conseillers forestiers en chambres d'agriculture et au CRPF pour la petite propriété privée.

Action A.5.8 - Développer les circuits courts de valorisation des bois (1ère-2nde transformation) comprenant la valorisation des gros bois et réfléchir à un label sur l'origine du bois et le lieu de transformation

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, PNRs	État d'avancement : 25 %
--	---

La Région soutient l'animation de la filière (Fibois Grand Est) et ses missions de prescription bois (bois dans la construction). La Région soutien également à l'investissement des entreprises de 1ère transformation du bois.

Indicateurs en lien avec le défi A.5 - Favoriser la gestion vertueuse des forêts

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Évolution des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux forestiers** : Ces effectifs ont chuté de près de 22 % en région Grand Est entre 2020 et 2002 ;
- ➔ **Pourcentage de peuplement forestiers contenant au moins deux essences d'arbres (2021)** : 69% ;
- ➔ **Part de forêts régionales (privées, communales, domaniales) certifiées PEFC (label lié au respect d'un cahier des charges de gestion durable** : 54 % des forêts régionales (privées, communales, domaniales) certifiées PEFC (label lié au respect d'un cahier des charges de gestion durable) en 2021
- ➔ **Surface des forêts domaniales en libre évolution (2023)** : 2,7 % de la surface des forêts domaniales en libre évolution en Grand Est (1,7 % en 2021) et 0,6 % des collectivités.

A.6 - Préserver les paysages remarquables

Le Grand Est est composé de paysages remarquables, reflet d'un patrimoine naturel riche et des interactions avec les activités humaines. Il s'agit de répertorier les paysages remarquables et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur prise en compte dans les projets d'aménagement et leur préservation.

Action A.6.1 - Couvrir la région en atlas départementaux des paysages

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Région, Paysagistes Conseil de l'Etat, PNRs, Cerema, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---

Depuis 2007 le département des Vosges est couvert par un atlas des paysages.

Action A.6.2 - Réaliser et diffuser des guides en adéquation avec les travaux menés par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction générale de la prévention des risques pour une meilleure prise en compte des paysages dans l'ensemble des composantes de l'aménagement (photovoltaïque, éolien, extraction alluvionnaire, TVB, zones commerciales ...)

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Région, Paysagistes Conseil de l'Etat, DDT, Agences d'Urbanisme, PNRs, France Energie Eolienne, Cerema,	État d'avancement : 100 %
---	--

Les fiches « paysage et TVB » et « paysage et gravière » finalisée et disponibles sur le site de la DREAL : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/fiches-techniques-paysage-et-r7167.html>

Action A.6.3 - Renforcer le portage à l'échelle régionale de l'appel à projets national "plans paysage"

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, PNRs, CAUEs, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 100 %
---	-------------------------------------

L'appel à projet national a été diffusé par courriel aux collectivités et sur internet pour le grand public.

Action A.6.4 - Préserver et valoriser les entrées de ville en intégrant les enjeux de biodiversité et de paysage dans les zones d'activités commerciales et industrielles

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Collectivités, DREAL, Paysagistes Conseil de l'Etat, Agences d'urbanisme, CAUEs, PNRs, Associations	État d'avancement : 15 %
--	------------------------------------

Le PNR des Ardennes met en œuvre une charte signalétique départementale.

Action A.6.5 - Renforcer la prise en compte des paysages dans les projets d'autorisation de construction

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Collectivités, DREAL, Paysagistes Conseil de l'Etat, Agences d'urbanisme, CAUEs, PNRs, Associations	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Un travail sur les paysages essentiels est en cours de finalisation.

A.7 - Protéger les sols et lutter contre leur dégradation

Les sols sont à la base de nombreux écosystèmes et services écosystémiques. Il s'agit pour préserver leurs qualités et leur bon fonctionnement biologique d'en améliorer la connaissance et de promouvoir des pratiques agricoles et sylvicoles contribuant à le conserver et le restaurer.

Action A.7.1 - Réaliser une étude sur l'état et la dynamique de la biodiversité des sols en Grand Est

En lien avec le défi C1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, PNRs, Universitaires, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 15 %
--	------------------------------------



L'action C07 du projet LIFE Biodiv'Est « Ingénierie pour la construction et animation d'un programme d'amélioration de la biodiversité et milieux agricoles » vise notamment à la réalisation d'études sur la dynamique des sols en milieu agricole (parcelles) et contribuera à cette action dans les années à venir. Un premier état des lieux sera à réaliser avant de mettre en œuvre les pratiques.



Dans le cadre de l'action A03 du LIFE Biodiv'Est, il a été décidé en 2023 de lancer un PRA en faveur de la biodiversité des sols.

Action A.7.2 - Déployer les pistes d'actions issues des travaux du Réseau Mixte Technologique National Sols et Territoire

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : RMT Sols et Territoires, RITMO, CRAGE, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 0 %
--	--

Action A.7.3 - Développer des solutions basées sur la nature pour lutter contre l'érosion et reconquérir la biodiversité, en ciblant les milieux sensibles à l'érosion des sols

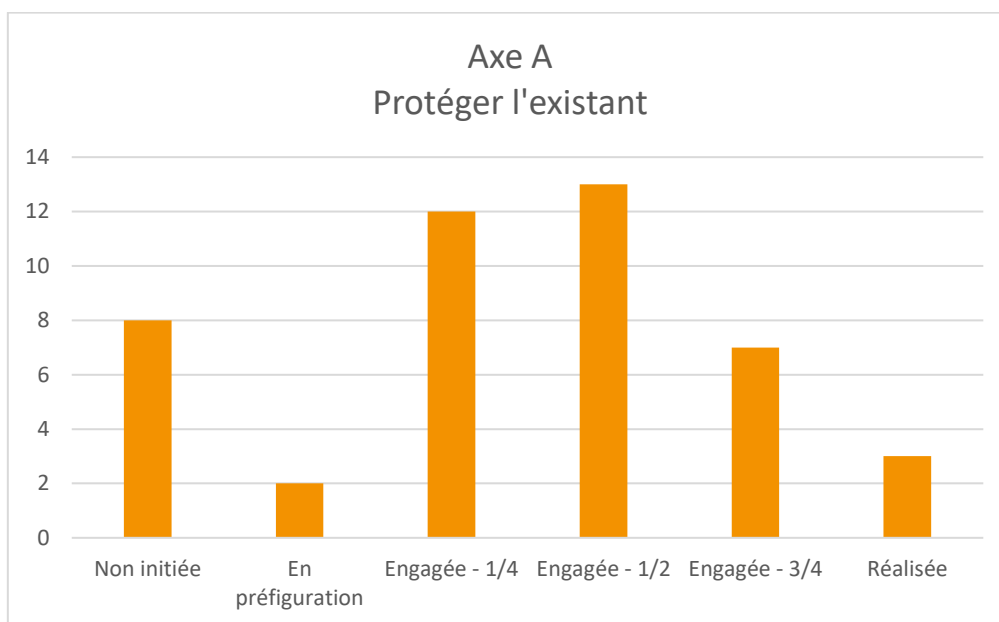
- Coordonneurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ASA, Collectivités à compétence GEMAPI, CRAGE, PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---

L'AERM a financé différentes études de lutte contre le ruissellement et l'érosion (SDEA, CC Bassin de Pompey, Eurométropole de Metz). Avec le temps, la thématique d'érosion et de TVB devra être élargie avec la thématique quantitative pour une meilleure infiltration des eaux dans le sol.

L'AESN a animé une cellule érosion dans les Ardennes en 2022-2023, et dans la Marne en 2022-2024. Plusieurs études sur l'érosion et le ruissellement ont été réalisées (08 - Bossus les Rumigny, Rumigny, Flaïgnes Havys. 10 - Proverville, BV Sevrier 55 - Chardgne, Beurey sur Saulx, Loisey, Hevilliers. 52 - Verbiesles, Saulcy, Sommevoire, Fontaine sur Marne. Des travaux sur l'hydraulique douce ont également été financés à Mesnil sur Oger, Fontaine sur Marne, Beurey sur Saulx.

Les indicateurs de l'OGEB relatifs au sol sont en construction.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe A de la SRB - Protéger l'existant



Le taux de réalisation des actions de l'axe A est passé, en moyenne, de 35% à 40% entre 2022 et 2023.

Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés

Agribiodiv'Est – A la reconquête des Trames vertes et bleues



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action B.1.1 Encourager l'émergence de projets TVB (ingénierie) notamment sur les zones en déficit de TVB au regard des enjeux (milieu agricole, nature en ville...) ou intégrant des solutions fondées sur la nature

Contexte

Les Fédérations des Chasseurs et les Chambres d'Agriculture travaillent ensemble depuis plus de 12 ans pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, vers une meilleure prise en compte de la biodiversité, via le programme Agrifaune. Fruit de ce travail en réseau, le projet Agribiodiv'Est est lancé au printemps 2020.

Agribiodiv'Est est un projet en réponse à l'appel à projet Trames Vertes et Bleues de la Région Grand Est, de la DREAL et des trois Agences de l'Eau. Il est porté par la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est (FRCGE) en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le réseau des chambres d'agriculture.

Objectifs

Ce projet vise à déployer des mesures concrètes de reconquête des trames agricoles en accompagnant la création d'infrastructures agroécologique (plantation de haies, création de mares réalisation de semis de pieds de haies et bords de champs) au sein des paysages du Grand Est.

Bilan des réalisations effectuées en 2023

Agribiodiv'Est 3 (2022-2023)	Nombre de dossiers par projet		
	Haies	Semis	Mares
	52	17	11

Agribiodiv'Est 3 (2022-2023)	Nombre de projet réalisés		
	Haies	Semis	Mares
	24, 640 Km	54, 714 Km	11

	Type de bénéficiaires		
	Haies	Semis	Mare
Agriculteurs	29	16	3
Collectivités	11	0	1
Associations	3	0	4
Particuliers	9	1	3

Bilan des réalisations totales

	Nombre de dossiers		
	Haies	Semis	Mares
Agribiodiv'Est 1 (2020-2021)	36	0	0
Agribiodiv'Est 2 (2021-2022)	31	10	4
Agribiodiv'Est 3 (2022-2023)	53	28	12
Agribiodiv'Est 4 (2023-2024)	73	21	7
Total	193	59	23

	Linéaire de haies	Bords de champs et Pieds de haie semés	Mares créées
Agribiodiv'Est 1 (2020-2021)	39,241 Km	0	0
Agribiodiv'Est 2 (2021-2022)	17,378 Km	10, 274 Km + 90 ares	8
Agribiodiv'Est 3 (2022-2023)	24,640 Km	54,714 Km	11
Agribiodiv'Est 4 (2023-2024)	45,764 Km	32,108 Km	12
Total	127,023 Km	97, 096 Km + 90 ares	31

Les semis et les mares ont été mis en place à partir de l'année 2 (2021-2022).



Avancement des travaux 2023 dans le cadre du Programme d'Aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA)



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action B.3.2. - Déployer une stratégie de préservation et restauration ambitieuse de la Biodiversité sur les vallées alluviales de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle et de l'Il

Description des enjeux liés au milieu :

Le bassin de la Meuse amont constitue le secteur le plus prioritaire pour la restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant français de la Meuse. Les études menées sur ce territoire mettent en effet en évidence la dégradation physique d'une majorité des cours d'eau, expliquant ainsi en partie les problèmes d'aggravation des inondations et d'altération de la qualité écologique des masses d'eau MEUSE 1-2, MOUZON 1-2, VAIR 1-2-3, ANGER et SAONNELLE 1. Alors que les collectivités locales ont engagé des opérations de restauration et d'entretien depuis près de 20 ans, il est nécessaire d'aller plus loin en matière de restauration hydromorphologique pour atteindre les objectifs de bon état sur ces masses d'eau.

Contexte

Faisant suite à l'étude préalable " Meuse amont " (2006/08) conduite par l'EPAMA et à une phase de concertation avec les collectivités locales concernées dans les Vosges et en Haute-Marne, le projet HEBMA émerge en 2010 afin d'engager un programme ambitieux de renaturation sur de nombreux sites conjointement aux actions de gestion des inondations à mettre en œuvre pour réduire l'impact des crues sur les zones urbaines, en particulier à Neufchâteau qui constitue un Territoire à Risque Important d'inondations (TRI). En 2011, une mission de maîtrise d'œuvre a ainsi été engagée pour dimensionner les aménagements, réaliser le diagnostic foncier et agricole lié aux Zones de Ralentissements Dynamiques des Crues (ZRDC) et élaborer le dossier réglementaire. A partir de 2017, l'EPAMA a engagé la phase PROjet ainsi que des études complémentaires afin de consolider le dossier réglementaire pour répondre aux demandes des services instructeurs. Suite à l'avis favorable rendu par la commission d'enquête publique, menée à l'été 2020, le projet a fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral en date du 27/10/2020 portant Déclaration d'Intérêt Général, Autorisation environnementale et dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Objectifs

Le programme prévisionnel d'aménagement HEBMA vise alors :

- 200 sites identifiés en étude préalable,
- 80 repris par HEBMA,
- 41 aménagements pour 29 sites d'intervention retenus au final
- Début des travaux 2021 -> fin prévisionnelle 2023

Partenaires mobilisés

Le projet d'ampleur s'élève à 17 144 470 € HT. Le financement mobilise des fonds de l'Etat (FPRNM), de la Région Grand Est, du Département des Vosges et des FEDER Lorraine (biodiversité) et Champagne-Ardenne (inondations).

Avancement en 2023

Le programme de travaux se décline en 2 phases.

Dont la première phase a pris fin en 2023 et a permis d'engager 7 millions d'euros de travaux.

Parmi les travaux réalisés :

3 Protections localisées :

- Harchéchamp
- Moncel-Sur-Vair
- Neufchâteau

1 Zone de surstockage à Levecourt

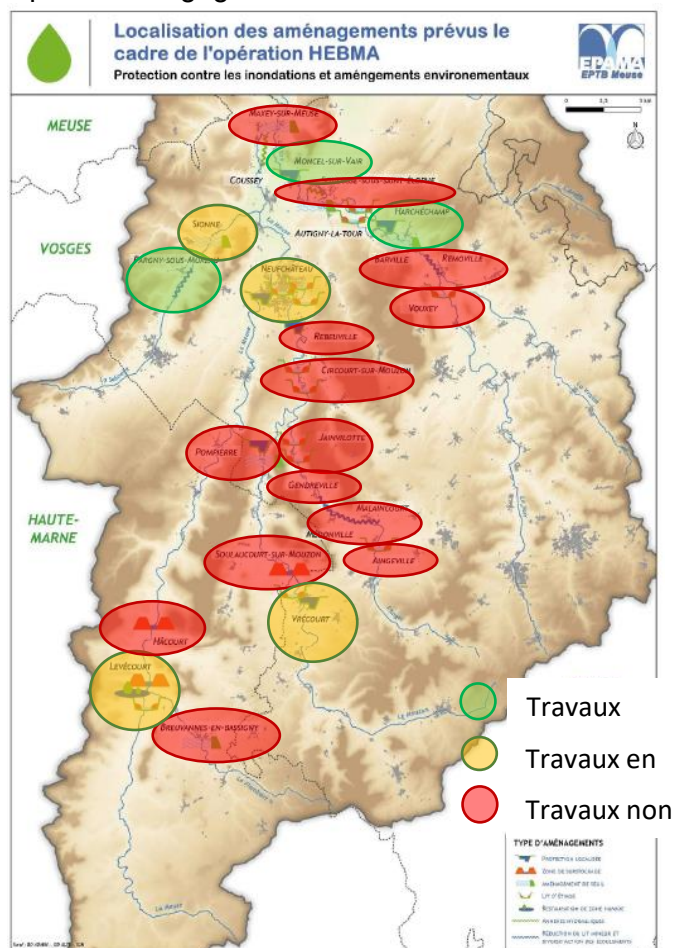
1 Reméandrage de la Saône à Sionne

1 Diversification de la Saône à Pargny-sur-Mureau.

Perspectives 2024

En complémentarité avec les opérations de restauration de cours d'eau engagées par les collectivités locales, le projet HEBMA vise à mettre en œuvre des actions d'ampleur afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique des masses d'eau du secteur. Il s'agit en effet d'aller plus loin que les programmes de restauration et d'entretien menés jusqu'à présent sur le bassin de la Meuse amont, où les enjeux de renaturation des cours d'eau sont particulièrement forts.

En outre, la recherche de solutions techniques " mixtes " couplant gestion des inondations et restauration du milieu naturel permet de répondre aux enjeux croisés des Directives Cadre sur l'Eau et Inondation. Ce projet d'ampleur s'inscrit ainsi dans le cadre du PAPI Meuse 2015-2022.



Le conservatoire du littoral protège les écosystèmes uniques des grands lacs – l'exemple de l'acquisition du bois de l'Abbesse (51)

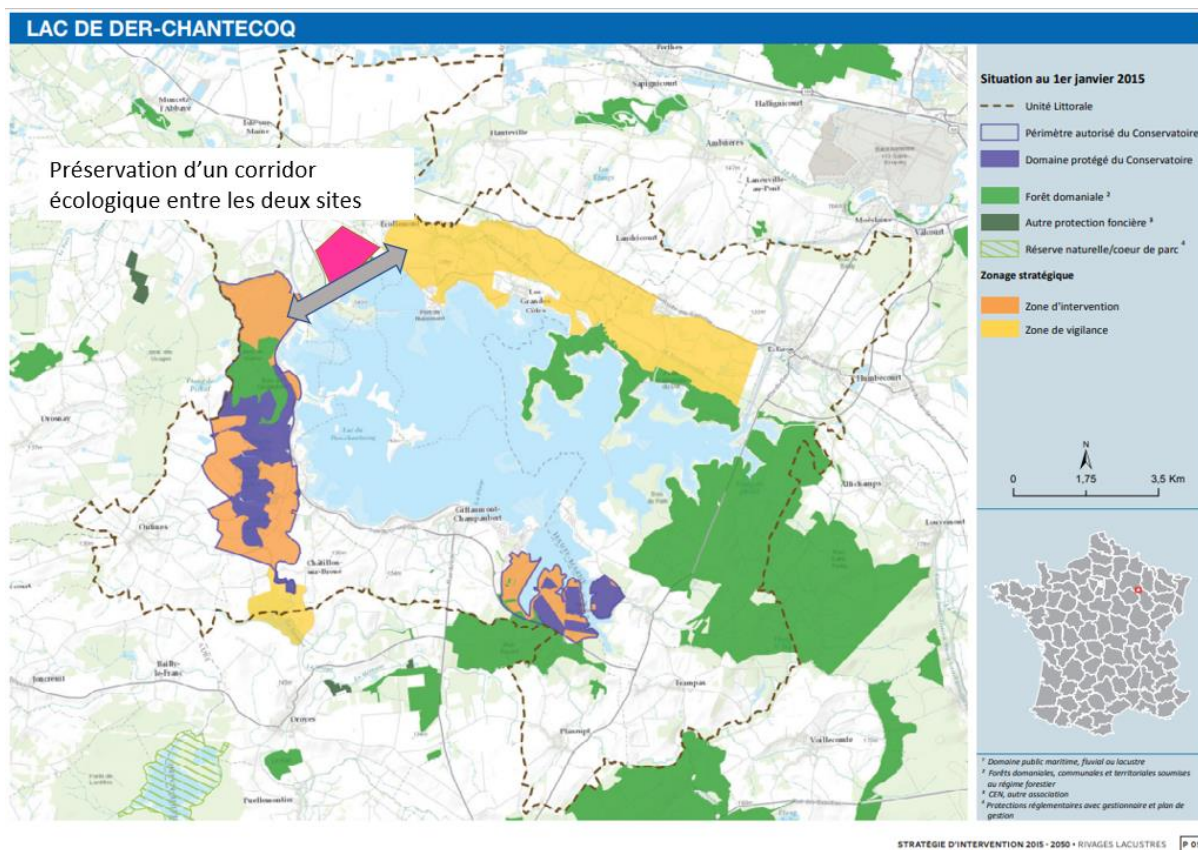
Cet article s'intègre dans le cadre de l'action B.3.5 Identifier, caractériser et engager des plans d'actions en faveur de la préservation et restauration des milieux humides dans les zones à enjeux.

Le Conservatoire du littoral mène depuis 1975 une politique foncière de protection définitive des espaces naturels et des paysages des rivages maritimes mais également, des rivages lacustres. En Grand Est, il est actuellement propriétaire de 1660 ha sur les rives des lacs du Der, de la Forêt d'Orient et de Madine et a un objectif à terme d'acquisition de 5 250 ha. La gestion des espaces est ensuite confiée à des organismes publics et privés qui réalisent des actions de restauration en vue du maintien et du développement de la qualité des sites.

En 2023, dans le cadre de l'actualisation de sa stratégie d'intervention foncière, il a acquis **102,9 ha de bois humides** sur la commune de Larzicourt (51), à proximité des étangs d'Outines et Arrigny (Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvages, gérées par l'OFB et la LPO).

Un projet de 2,23 millions d'euros, aidé à hauteur de 814 720 € par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et co-financé par la Région Grand Est.

Ces surfaces seront gérées ensuite par l'ONF, l'OFB, la LPO et le syndicat du Der selon un plan de gestion favorable à la biodiversité du site.



Légende : localisation des parcelles acquises (en rose) par rapport aux propriétés actuelles du Conservatoire du littoral (en violet) et de sa stratégie foncière.

Un réseau de 40 fermes vitrines pour la mise en place de mesures agroécologiques



Cet article s'intègre dans le cadre des actions :

- B.4.3 Développer les pratiques et les filières respectueuses de l'environnement (agroécologie, agriculture biologique, agroforesterie, agriculture de conservation des sols) en s'appuyant sur les groupes d'intérêts économiques et environnementaux et les groupes Ecophyto 30 000.
- B.4.11 - Favoriser le développement des surfaces agricoles d'intérêt écologique et les couverts favorables aux pollinisateurs.
- D.4.2 - Développer les systèmes de valorisation des exploitations agricoles mettant en place de bonnes pratiques environnementales telles que la conservation des structures écologiques existantes, la préservation des prairies, la restauration d'espaces agricoles dégradés... (paiements pour service environnementaux, PAC 2021-2027...).

Contexte

Cette action se déroule dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est lancé en février 2022. Ce projet est mené par la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est (CRAGE) en partenariat avec les Chambres Départementales d'Agriculture (CDA).

L'objectif est de créer un réseau de 40 fermes vitrines mettant en place des pratiques agroécologiques durant 10 ans afin de restaurer la biodiversité dans les espaces agricoles. L'engagement de 40 agriculteurs doit permettre de montrer qu'il est possible d'**améliorer la biodiversité** dans les espaces agricoles, tout en maintenant une **activité économiquement viable**.

Lancement du réseau de fermes en 2023

L'année 2022 a été consacrée au choix des 40 fermes vitrines répartis sur tout le territoire du Grand Est. Les exploitations choisies reflètent la diversité des modes de culture et de sols de la région.

Le lancement officiel de l'opération a eu lieu le 5 juin 2023 à Han-sur-Meus. À cette occasion, un livret présentant les 40 fermes vitrines a été publié, et une carte interactive a été mise en ligne sur le site « Biodiversité Grand Est ». Des panneaux explicatifs ont été distribués aux fermes participantes pour informer sur l'opération et l'engagement des agriculteurs.



© Benjamin Milazzo

Des protocoles de mesure ont débutés sur les 40 fermes et de premières analyses ont été réalisées à l'automne et à l'hiver 2023. 6,16 km des linéaires de bords de champs sont concernés par des mesures de gestion différenciée et 14,25 km de bandes enherbées ont été aménagées. Enfin, la sélection des 10 fermes pour la cohabitation avec les espèces protégées a été effectuée en décembre 2023.



© Benjamin Milazzo

Perspectives...

Des travaux sur les haies et d'agroforesterie seront développés en 2024 et les travaux sur les fermes « espèces protégées » seront lancés. Pour les 10 prochaines années, il s'agira de suivre précisément l'évolution de la biodiversité en fonction des solutions agroécologiques mises en place. Les avancées techniques et les résultats techniques seront partagés au sein du réseau. Des vitrines pourront être organisées afin de présenter et valoriser les expérimentations menées.

Pour plus d'informations :

Rendez-vous sur : <https://biodiversite.grandest.fr/nos-actualites/40-fermes-pilotes-pour-preparer-lagriculture-de-demain/>

Mesure FEADER Agroforesterie 2023-2024

Cet article s'intègre dans le cadre des actions :

- *B.5.1- Accroître les mesures et suivis de préservation des haies et ripisylves*
- *B.5.2- Lancer une réflexion sur l'opportunité d'une stratégie en matière d'agroforesterie*
- *B.5.3- Déployer des projets de restauration de la biodiversité en milieu agricole*

Contexte

Depuis 2020 la Région Grand Est a développé une politique globale sur l'agroforesterie de l'amont à l'aval autour de 8 volets (approvisionnement en graines et plants d'origine locale, maintien de l'existant, accompagnement à la plantation, gestion durable et l'entretien, valorisation, réseau d'acteurs, suivi et l'évaluation et communication).

Cette politique régionale en matière d'agroforesterie est également à mettre en lien en transversalité avec d'autres politiques portées par la Région Grand Est :

- La Trame Verte et Bleue : appel à projet porté par le collectif régional depuis 2017,
- Le maintien des prairies permanentes (lien biodiversité / élevage),
- Les pollinisateurs avec l'adoption d'une feuille de route en faveur de l'amélioration de la ressource alimentaire des pollinisateurs sauvages.

Dans la continuité du plan de relance de l'Etat, Mesure « Plantons des haies » mise en œuvre de 2020 à 2022 par la DRAAF Grand Est, la Région Grand Est, autorité de gestion du FEADER a souhaité accompagner l'installation de systèmes agroforestiers sur les terres agricoles en Grand Est sur la période 2023-2027 en ouvrant un premier appel à projet d'août 2023 à septembre 2024.

Objectifs

- Favoriser la biodiversité dans et autour des parcelles agricoles par l'implantation de linéaires de haies et d'arbres intraparcels,
- Accompagner la transition agro-écologique des exploitations agricoles du Grand Est,
- Poursuivre la dynamique d'accompagnement à la plantation engagée en Grand Est en 2017 (Appel à projet TVB) et développé depuis 2020 (plan de relance).



© Sylvaterra



© Patrick Cochard

Porteurs et partenaires techniques

La mesure FEADER Agroforesterie est portée par la Région Grand Est, service instructeur unique de ce dispositif. L'appel à projet est lancé sur tout le territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement rural.

Cette mesure est cofinancée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est.

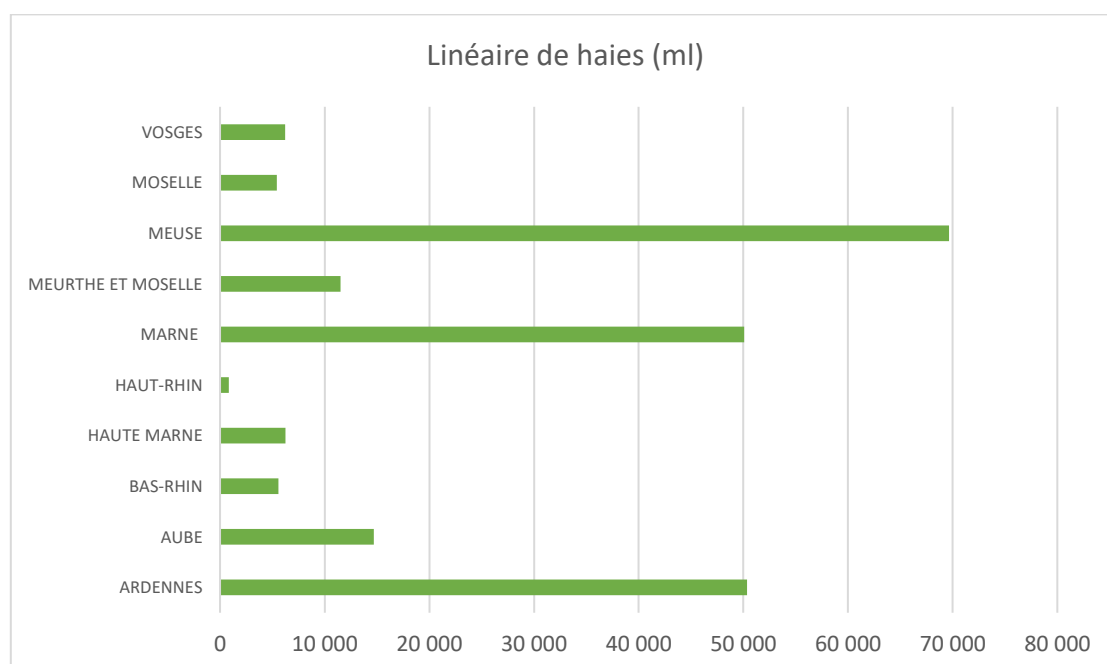
Etat d'avancement 2023

Ce dispositif alimenté par des fonds FEADER 2014-2022 a permis sur la période **août 2023 - septembre 2024** d'accompagner les projets pour les bénéficiaires publics (collectivités) et privés (exploitants agricoles) de terres agricoles en Grand Est (taux d'aide de 80% à 90 %).

Cette mesure a permis l'accompagnement de 221 dossiers pour un linéaire de **220 km de haie et 9 690 arbres alignés**. Les financements alloués sont :

- Un montant total de 5.5 M€ de projet
- Une aide FEADER de 2.6 M€,
- Un cofinancement régional de 1.2 M€,
- Un cofinancement Agence de l'Eau Rhin-Meuse de 1.1 M€.

La Région a durant cette période habilité 22 structures d'accompagnement pour la plantation de haies et d'arbres intraparcellaires et organisés 4 réunions de réseau pour échanger sur la mise en œuvre de ce dispositif.



La ville de Saint-Gibrien, en pleine révolution verte

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action B.7.2 - Faire de la gestion alternative des eaux pluviales un levier de reconquête de la biodiversité en ville (trame verte urbaine) : généraliser la désimperméabilisation, la végétalisation et l'infiltration des eaux pluviales par dispositifs végétalisés lors des projets de renouvellement de voirie ou parkings et B.1.1 Encourager l'émergence de projets TVB (ingénierie) notamment sur les zones en déficit de TVB au regard des enjeux (milieu agricole, nature en ville...) ou intégrant des solutions fondées sur la nature.

Réalisations 2023

L'an passé, la commune rurale de Saint-Gibrien de 600 habitants, proche de Châlons-en-Champagne, finalisait ses premiers travaux de désimperméabilisation des sols.

Les 1000 m² de la place au bout de la Grande Rue ont été entièrement repensés pour structurer le stationnement, créer des espaces verts et permettre l'écoulement des eaux pluviales.



« La place était dans un état déplorable, sans verdure. Grâce aux subventions de la Région Grand Est, de l'Agence de l'Eau et de la Communauté de Communes, couvrant 30 % du budget, nous avons pu lancer ce projet axé sur la préservation des ressources en eau et des milieux naturels », explique Hervé Huber, maire de Saint-Gibrien.

Les habitants ont vite adopté leur nouvelle place et apprécient l'embellissement du village. La commune, elle aussi, est lancée dans une belle dynamique. Après l'éclairage public LED, la création d'une zone ludique de biodiversité, la plantation de fruitiers... elle initie un nouveau projet, sur 3 800 m² le long de la RD3, qui prévoit la création de bas-côtés enherbés, de noues et la plantation d'arbres.

« Il est devenu essentiel d'intégrer les enjeux environnementaux dans tous nos projets, affirme le maire. Profitons de l'aide de tous les partenaires qui portent ces politiques d'avenir. »

Contexte

La Région propose un dispositif d'aide intitulé « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses ». Cette initiative, cumulable avec les aides de l'Agence de l'Eau, permet de financer des projets de désimperméabilisation et de gestion des eaux pluviales.

Pour soutenir les acteurs locaux dans leurs projets liés à l'eau et à la biodiversité, la Cellule d'Assistance Technique du Grand Est offre son expertise et son accompagnement. En 2023, cette cellule a contribué à la soumission de 155 projets et au suivi d'une partie des 139 projets financés dans le cadre du dispositif sur le changement climatique et l'eau.

Le projet de Saint-Gibrien illustre parfaitement le succès de cet accompagnement par la Cellule.

B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue

Le maintien et la restauration de la Trame Verte et Bleue vise à reconstruire un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales de réaliser leur cycle de vie (s'alimenter, se reproduire, se reposer...) et à favoriser leur capacité d'adaptation et de résilience face aux changements de condition de milieux. La restauration de la Trame Verte et Bleue vise, dans le même temps, à améliorer et préserver le fonctionnement des écosystèmes et les services environnementaux qu'ils fournissent et à en accroître leur résilience face aux changements globaux.

Action B.1.1 - Encourager l'émergence de projets TVB (ingénierie) notamment sur les zones en déficit de TVB au regard des enjeux (milieu agricole, nature en ville...) ou intégrant des solutions fondées sur la nature

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités locales, Chambres d'agriculture, FRCGE, PNRs, CENs, CL, OFB, DREAL, AEs, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---



Deux sessions d'Appel à projet Trame Verte et Bleue ont été lancées en 2023. De plus dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est, une Cellule d'assistance technique LIFE a été créée et intégrée à l'appel à projets Trame Verte et Bleue pour familiarisation en vue d'un déploiement plus efficient sur les zones en déficit. En 2023, la cellule a accompagné 21 projets TVB.

Action B.1.2 - Rapprocher le déploiement des projets de reconquête de la TVB et les Plans d'actions en faveur des espèces

En lien avec le défi A.2 - Protéger les espèces menacées.

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, Collectivités, Associations, PNRs, PNF, CENs	État d'avancement : 50 %
--	---

Plusieurs projets financés dans le cadre de l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue permettent de contribuer aux Plans Nationaux d'Actions ou Plans Régionaux d'Actions en faveur d'espèces ou de milieux naturels.

L'AERM poursuit les travaux entamés en 2022, pour faire le lien entre le PRA Amphibiens et le Plan Régional d'Actions pour les mares.

Plusieurs réunions rassemblant les membres du Collectif (Région Grand Est, DREAL, OFB et Agences de l'Eau) ont été organisées pour trouver des solutions pour accompagner les structures afin de travailler sur des projets plus territoriaux.

Action B.1.3 - Organiser des rencontres entre collectivités bénéficiaires de financements de l'AAP TVB ou souhaitant développer des projets TVB pour partage d'expériences

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Agences d'Urbanisme, PETR/Pays, CRAGE, PNRs	État d'avancement : 25 %
--	---

Une journée du club des engagés (Territoire Engagé pour la Nature) sur le thème des aires protégées s'est tenue le 18/11/2023.

La DREAL a réfléchi à l'organisation d'un webinaire pour le printemps 2024 afin de présenter le dispositif d'Appel à projet TVB auprès des collectivités et de partager des retours d'expérience.

Action B.1.4 - Renouveler et accroître le budget de l'appel à projet Trame verte et Bleue (avec des projets démonstratifs de TVB en milieu agricole et urbain)

En lien avec le défi B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, DREAL	État d'avancement : 50 %
--	---

L'appel à projet Trame Verte et Bleue se poursuit et se concrétise par des projets à l'échelle de territoires d'intercommunalités et à l'échelle régionale. Le Collectif Régional Biodiversité s'attache à accompagner les soumissionnaires dans l'élaboration des projets, en amont des dépôts de candidatures.

Les Fonds Verts Renaturation Ville et Village permettent d'augmenter les cadres d'éligibilité des actions en ville. Avec le développement des CTEC (contrat territorial eau et climat) et l'inclusion obligatoire d'un axe biodiversité dans ces derniers, on observe la démultiplication projets globaux ou de projets plus simples.

Action B.1.5 - Organiser et animer le partage et la diffusion des bonnes pratiques auprès des gestionnaires d'infrastructures pour améliorer la prise en compte des enjeux biodiversité et continuités écologiques (trame verte, bleue, noire...) dans la gestion des abords d'infrastructures linéaires

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, DIR Est, SNCF Réseau, VNF, Concessionnaires autoroutiers, RTE, EDF, CDs, Cerema, PNRs, CRAGE	État d'avancement : 50 %
--	---

Un contrat de partenariat eau et climat a été signé entre l'AERM et VNF.

La DREAL a réalisé 2 échanges bilatéraux avec la DIR-eau et DIR-nord (Direction interdépartementale des routes) concernant les travaux en cours. L'étude sur l'impact de l'autoroute A34 et du Canal des Ardennes sur la faune est en cours de finalisation. Une fois

terminée, l'université de Reims sera chargée de diffuser les résultats afin qu'ils puissent servir comme outils de sensibilisation et de compréhension des enjeux.

Action B.1.6 - Développer les projets de plantations d'arbres haute-tige le long des routes et canaux du Grand Est, en privilégiant les plants locaux

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Concessionnaires autoroutiers, VNF, PNRs	État d'avancement : 0 %
--	-----------------------------------

Action B.1.7 - Actualiser la cartographie de la Trame Verte et Bleue à partir des dernières données et techniques connues et définir une trame noire

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, CERFE, PNRs, PETR/Pays, Agences d'Urbanisme, ARPGE, Associations	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------



L'action C03 du LIFE Biodiv'Est consiste à l'harmonisation de la cartographie de la trame verte et Bleue. Le bureau d'étude chargé de cette mission a été sélectionné et l'étude a débuté en février 2023. Des réunions de consultations sur les nouvelles propositions de réservoirs ont organisées dans tout le Grand Est. Ce travail se poursuit et la carte finalisée devrait être diffusée fin 2024 ou début 2025.

Action B.1.8 - Favoriser l'émergence d'une filière « végétal local » structurée

En lien avec le défi D.3 - Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes.

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, CBs, Associations, PNRs, Départements	État d'avancement : 100 %
--	-------------------------------------

La filière SCIC Végétal Nord-Est continue de se développer, notamment pour l'aide au financement des projets de développement de la filière ligneuse et herbacée.



En complément, une filière de semences locales adaptées aux changements climatiques devra être mise en place dans le cadre de l'action C11 du LIFE Biodiv'Est (objectif à long terme). Pour le moment, un tableau recensant les espèces prairiales du Grand Est avec leurs traits de vie a été réalisé. Il s'agira ensuite sélectionner des prairies sources et tester le réensemencement avec des graines sauvages locales.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue

- ➔ **Nombre de projets financés par l'AAPTVB** : 17 dossiers retenus sur 21 déposés en 2023 (un dossier comprend généralement 3 à 8 projets et réalisations concrètes portées par plusieurs maîtres d'ouvrages distincts mais coordonnés) ;
- ➔ **Montant annuel de financement de l'AAPTVB** : 1 294 113 € en 2023 (contre 1 974 000 € en 2020)
- ➔ **Linéaire de haies plantées** : 931 km (2023)

- ➔ **Surface de haies disparues** : - 7 % de la superficie de haies au cours des 10 dernières années (soit 2 196 ha) (2023)

B.2 - Supprimer les obstacles aux migrations des espèces

Le développement des activités humaines a notamment entraîné le renforcement des infrastructures linéaires de transport (routes, autoroutes, voies ferrées, canaux...), l'extension des zones urbaines, l'exploitation de l'énergie hydraulique. La suppression des obstacles au déplacement des espèces terrestres et aquatiques contribuera à rétablir les continuités écologiques.

Action B.2.1 - Décliner le plan d'actions pour une politique apaisée de restauration des continuités écologiques et hydrauliques

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, DDT, EDF, ARPGE, CDs, Cerema, PNRs, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 25 %
---	---

La dynamique de restauration de la continuité se maintient, avec une mobilisation dynamique des acteurs. Les récentes évolutions réglementaires sur le thème de la continuité ((loi Climat et résilience, Loi accélération des énergies renouvelables, réécriture rubrique IOTA 3350, etc.) peuvent expliquer le ralentissement de certains projets (notamment des actions d'effacement).

Quelques projets ambitieux ont vu le jour depuis 2020 : réalisation du projet de modernisation de 23 barrages manuels sur le cours principal de la Meuse, les travaux de franchissement réalisés au Doernel (2020) et sur le barrage des abattoirs (2021) sur les affluents du Rhin. De nombreuses actions sont en cours, dont certaines de grande ampleur (passe à poissons de Rhinau et Marckolsehim) sur l'axe Rhin.

L'AERM a permis l'effacement de 86 ouvrage hydrauliques et l'aménagement de 29, pour un montant total de 1 168 k€ a dans le cadre d'opérations ciblées "restauration de la continuité écologique".

Dans le cadre de sa politique de restauration de la continuité sur ses ouvrages d'art le Département des Vosges a réalisé des travaux sur un ouvrage en 2023 et il est en cours d'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux.

Action B.2.2 - Prioriser les obstacles aux déplacements des espèces à résorber et développer une stratégie d'action sur les autres ruptures majeures de continuité écologiques terrestres

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, CERFE, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 50 %
---	---

La DREAL et la Région ont participé aux travaux nationaux (DGALN/DGITM/Cerema) sur l'identification des points noirs. Des contacts ont été pris avec les différents gestionnaires locaux pour recenser les besoins en lien avec le lancement du Fonds Vert.

Action B.2.3 - Préparer la résorption des points noirs du SRADDET incluant l'éco-pont de Saverne

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires infrastructures, Collectivités, Cerema, Associations	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Le projet d'éco-point du Col de Saverne a été validé. La Région et la DREAL participe au COPIL de suivi des travaux. Actuellement le projet se trouve en phase préparatoire (2023-2024), les travaux débiteront en 2025.

Action B.2.4 - Faire un suivi et des retours d'expériences des ouvrages existants

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Gestionnaires d'infrastructures, ARPGE, Départements, PNRs, Associations	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

Le Cerema a finalisé une étude sur la fragmentation des continuités écologiques par la route nationale 4 (RN4) L'étude a été livrée. Le Cerfe poursuit ses travaux sur l'A34.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.2 - Supprimer les obstacles aux migrations des espèces

- ➔ **Nombre d'ouvrages effacés ou équipés de passes à poisson** : 115 sur le bassin Rhin-Meuse en 2020 (*73 en 2020 sur ce même bassin, objectif de rendre franchissable 1 000 ouvrages hydrauliques d'ici 2027*). 4 sur le bassin Seine-Normandie.
- ➔ **Nombre d'obstacles répertoriés sur les cours d'eau** : 19 600 obstacles, ce qui représente 1 obstacle tous les 2,5 km de cours d'eau contre 1 obstacle tous les 4 km pour l'ensemble du territoire métropolitain (2023, données OGEB)

B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides

Une trame de milieux aquatiques et humides fonctionnels fournit des services particulièrement précieux dans un contexte de changement climatique et contribue à atténuer les événements extrêmes (écrêtement des crues, réduction du ruissellement, soutien des étiages en période de sécheresse...). L'amélioration de la qualité et du fonctionnement de ces milieux passe par la renaturation des cours d'eau, la préservation et la reconquête des milieux humides.

Action B.3.1 - Déployer le plan Rhin Vivant visant la restauration de 100 km de "Rhin sauvage"

- Coordonnateurs : DREAL, AERM, OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, OFB, ARPGE, Associations	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

On peut noter plusieurs réalisations pour cette action :

- Appel à initiatives "J'ai un projet pour le Rhin" reconduit,
- Séminaire transfrontalier "Plan Rhin vivant" en octobre 2023,
- 1 journée de visites de réalisations avec des élus,
- 5 adhésions supplémentaires,
- Travaux création roselière dans la gravière à Beinheim et gradins Rhin à Seltz achevés,
- Plusieurs études en cours,
- Interreg Rhinainance 2 adopté et financé

Le CTEC SDEA Rhin vivant a permis la mise en place de travaux de renaturation de mares à Gamsheim. Un certain nombre de travaux concrets comme Banheim ont émergés cette année, et d'autres actions attendues de longue date ont également été concrètement réalisés (ex : étude VNF renaturation des berges).

Action B.3.2 - Déployer une stratégie de préservation et restauration ambitieuse de la Biodiversité sur les vallées alluviales de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle et de l'Il

- Coordonnateur : AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : EPAMA, EPTB Meurthe Madon, Syndicat mixte Moselle Aval, Syndicat mixte bassin de l'Il, ARPGE, CRAGE, PNRs, CENS, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

L'AERM a accompagné l'EPAMA dans le cadre du Programme Aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont. Le programme HEBMA d'ampleur mixte de gestion (Solutions Fondées sur la Nature, Biodiversité, Zones Humides, Zone Ralentissement Dynamique Crues, etc....) a été mis en place avec des projets de créations de prairies humides, mares, renaturation de milieux, restauration de cours d'eau, gestion des inondations, biodiversité. 3 Zones de Ralentissement Dynamique Crues ont été financées pour un montant de 5,6 M€ de travaux. Des travaux de protections localisées dans le lit majeur permettant la restauration écologique du cours d'eau ont été également financés pour 3,9 M€.

Au total plus de 14 M€ de travaux ont été financés par l'Agence, y compris des actions foncières, dont 7 ME de travaux ont été engagés sur l'été 2023.

L'émergence de plans herbe sur ces vallées alluviales a également été favorisée en 2023.

Action B.3.3 - Développer les actions de renaturation et de protection des zones alluviales notamment de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne

- Coordonnateur : AESN - Porteurs / Partenaires potentiels : EPTB, Syndicats GEMAPI, EPCI, PNRs, ARPGE, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

Action B.3.4 - Mettre en place une gouvernance adaptée et un programme d'actions sur le site Ramsar Etangs de la Champagne humide

- Coordonnateurs : AESN, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRFO, EPTB, Seine Grands Lacs, CRAGE, Associations	État d'avancement : 75 %
---	---

Le Contrat Territorial Eau et Climat a été signé sur le site Ramsar.

Action B.3.5 - Identifier, caractériser et engager des plans d'actions en faveur de la préservation et restauration des milieux humides dans les zones à enjeux

- Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, DREAL, Collectivités, EPTB, SAGE, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

L'AERM poursuit l'accompagnement des inventaires de zones humides en vue de proposer des plans d'actions. En 2023, 564 ha de zones humides ont été restaurées par l'intermédiaire de financements de l'AERM (plus de 3,13 M€ d'aides attribuées). Un projet expérimental avec le PNRL sur la restauration de la fonctionnalité de la forêt de la Reine a également débuté.

L'AESN a permis la restauration ou l'acquisition de 242,73 ha.



Dans le cadre de l'action A03 du LIFE Biodiv'Est pour le PRA végétations des mares, un travail bibliographique a été engagé et des données de terrains ont commencées à être collectées afin de pouvoir réaliser le diagnostic.

Action B.3.6 - Encourager une protection stricte des zones humides dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : SAGE, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---

Dans la plupart des SAGE et le Bassin Rhin-Meuse, un travail sur l'inventaire des zones humides est en cours.

Action B.3.7 - Développer les approches globales d'actions au niveau des grands lacs pour améliorer durablement leur état écologique

- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, EPTB, Syndicats GEMAPI, CRAGE, FRSEA, JAGE, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

L'AERM poursuit ses financements de postes d'animations territoriales. Le Plan grands lacs Vosgiens a été validé et signé. Des démarches d'étude visant à mettre en place des plans globaux de partenariats vers les plans lac 08, Madine, Etangs du Saulnois sont en cours ...

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides

- ➔ **Linéaire de cours d'eau renaturé : 320 km** sur le bassin Rhin-Meuse en 2020 (182 km en 2022 sur ce même bassin, objectif de renaturer 3 200 km de cours d'eau d'ici 2027) ; et **60 km** sur le Bassin Seine-Normandie (hors entretien)
- ➔ **Surface de zones humides restaurées : 564 ha** sur le bassin Rhin-Meuse en 2023 (575 ha en 2020 sur ce même bassin, objectif de restaurer 2 000 ha de zones humides d'ici 2023) et **242,73 ha** sur le Bassin Seine-Normandie
- ➔ **Nombre de mares disparues en 1955 et 2023 : 1 283** (données OGEB)

B.4 - Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Les interactions entre l'agriculture et la biodiversité sont nombreuses. Les services fournis par l'agriculture et les milieux agricoles vont de la production d'aliments à l'entretien du paysage et comportent une valeur socio-culturelle forte. La présence d'une biodiversité équilibrée est bénéfique à l'agriculture. L'encouragement des pratiques agricoles favorables à la biodiversité vise à développer les bénéfices réciproques entre agriculture et biodiversité et à promouvoir une agriculture durable. Ainsi, le développement des pratiques agroécologiques pourra s'appuyer sur le développement de paiements pour services environnementaux et de filières valorisant la biodiversité. Les consommateurs, au travers de leurs achats, ont un rôle clé à jouer pour favoriser et soutenir les modes de production favorables à la biodiversité.

Action B.4.1 - Poursuivre le développement des filières agricoles favorables à la ressource en eau, en accroissant le budget de l'appel à projet dédié

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes stockeurs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 75 %
--	---

L'AMI « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » dresse le bilan suivant en 2023.

En 2023 12 dossiers ont été déposés et accompagnés. Potentiel d'environ 9,6M€ de travaux pour 5,6M€ d'aides sollicitées. Au total sur l'ensemble de la région Grand Est, ce sont déjà près d'une centaine de projets depuis 2018 qui ont été accompagnés par cet AMI, mobilisant des porteurs très variés (opérateurs économiques, acteurs publics, organismes consulaires...) autour de projets tout aussi diversifiés.

Sur le bassin Rhin-Meuse : 10 dossiers retenus (/16 retenus en Grand Est). 5 dossiers ont déjà été engagés pour un montant d'aides de 212 664 € de la Région et 340 367 € de l'AERM.

Action B.4.2 - Concevoir et mettre en œuvre un système de Paiement pour Services Environnementaux disponible pour tout binôme collectivités/ groupement d'agriculteurs volontaires sur les territoires à enjeux

- Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités gestionnaires de captage, CRAGE, FRSEA, JAGE, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---



Sur le bassin Rhin-Meuse, 13 territoires ont mis en place des PSE pour un montant total d'aide de 10,4 M€ (cumul aides sur la période 2020-2023).

Au total pour les 13 projets, environ 31 000 ha de SAU sont concernés pour 282 agriculteurs.

Action B.4.3 - Développer les pratiques et les filières respectueuses de l'environnement (agroécologie, agriculture biologique, agroforesterie, agriculture de conservation des sols) en s'appuyant sur les groupes d'intérêts économiques et environnementaux et les groupes Ecophyto 30 000

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : AEs, Région, OFB, CRAGE, Bio Grand Est, DREAL, Organismes stockeurs, Collectivités, PNRs, Associations (APAD, BASE...)	État d'avancement : 75 %
---	---

6000 ha ont reçu une aide à la conversion à l'agriculture biologique, soit 9M€ d'aides.

16 groupements d'intérêt économique et environnemental ont été reconnus en 2023, ce qui représente 159 exploitations, 215 agriculteurs et 19 776..

Un groupe de travail voué à la coordination de la capitalisation, ayant pour objectif de faire percoler les actions mises en œuvre dans les différents groupes DEPHY, 30000, GIEE a été remise en action.

Aucun groupe ECOPHYTO n'a été accompagné cette année, mais 2 dossiers Groupe 30 000 ont été financés par l'AESN (36 085€) et 1 dossier Groupe 30 000 financé par l'Etat (CASDAR: 9 987,18€).



Un réseau de 40 fermes vitrines devant mettre en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité a été lancé en juin 2023 dans le cadre du LIFE Biodiv'Est. Les premiers protocoles sur les fermes ont été déployés et les premières analyses ont débuté en automne/hiver.

Action B.4.4 - Développer des filières de valorisation des fruits produits par les arbres fruitiers d'alignement et vergers haute-tige (distillation, jus...) en développant des projets communaux intergénérationnels

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations d'arboriculteurs, département, CRAGE, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 15 %
--	---

Le contrat de filière fruits et légumes du Grand Est 2021-2025 : aide régionale totale de 330 190 € pour 38 dossiers reçus. Une aide régionale de 85 000 € a été accordée à Union Régionale des Associations d'Arboriculteurs du Grand Est.

Action B.4.5 - Accompagner les viticulteurs en AOC pour un objectif zéro herbicide

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : INAO, Syndicats viticoles, DRAAF, AVA, CICV, CRAGE	État d'avancement : 25 %
--	---

Un dossier écophyto était sur la viticulture avec un enjeu 0 herbicide. La filière de champagne biologique se poursuit.

Action B.4.6 - Développer les plans alimentaires territoriaux et le travail avec la restauration collective pour assurer des débouchés aux productions favorables à la biodiversité et l'eau

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Collectivités, CRAGE, Bio Grand Est, Coopératives agricoles, Départements, PNRs, Associations de consommateurs	État d'avancement : 50 %
--	---

31 Plans Alimentaires territoriaux ont été labellisés (dont 4 de niveau 2). La DRAAF a lancé un marché "PAT/Alimentation/Climat" (PATAC) et un webinaire sur les leviers d'actions PAT & eau (PARTAAGE) a été organisé.

La DRAAF poursuit ses actions d'accompagnement auprès des acteurs de la restauration collective pour la mise en œuvre d'EGAlim et le déploiement de la plateforme ma cantine (ex : participation aux groupes de travail mis en place par la DDT 55, interPAT des Vosges...).

La Région poursuit le déploiement des actions du programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en grand Est) qui s'intensifie. La charte ADAGE a par ailleurs été signée avec tous les départements. 21 lycées pilotes ont été sélectionnés pour faire évoluer l'offre en produit durables de qualité dans la restauration collective, et un partenariat a été noué avec l'Ecole supérieure de Troyes.

Des partenariats avec Paysan Bio Lorrain et les Départements de la Meuse et Moselle et ont été concrétisés.

Action B.4.7 - Atteindre les objectifs de la convention de partenariat pour la nappe rhénane : Diminuer de 40 à 50 % l'utilisation d'herbicides d'ici à 2022 sur les aires d'alimentation de 19 captages, et baisser de 50 % le recours à l'ensemble des produits phytosanitaires d'ici 2025 sur la nappe rhénane conformément aux objectifs Ecophyto 2

- Coordonnateurs : Région, AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, DRAAF, CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités	État d'avancement : 50 %
--	---

Une nouvelle convention SENS ERMES sur 5 ans a été mise au point, validée et signée par l'ensemble des partenaires. Les dynamiques en cours se poursuivent et montent en ambition.

Action B.4.8 - Dynamiser la politique de protection des captages en encourageant des mesures ambitieuses telles que des cultures à bas niveau d'intrant

- Coordonnateurs : DRAAF, Agences de l'eau, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, CRAGE, Région, Départements	État d'avancement : 50 %
---	---

L'AESN a accompagné 2 projets filières BNI pour 257 856 € d'aide. Au total 61 935 ha de cultures BNI ou bio dans les Aires d'Alimentation de Captage (2021).

Sur les captage, l'AERM a contribué à hauteur de 1,5 M€ pour l'animation, 53 016 € pour les études filières et 390 611 € pour le foncier (achat et ORE).

Action B.4.9 - Faire évoluer les cahiers des charges de productions agricoles en renforçant le volet environnemental (ex : révision de l'AOC « Munster ») et développer les labels environnementaux (HVE, agriculture biologique, marque « Valeur Parc Naturel Régional »)

- Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, INAO, CRAGE, PNRs, Associations de consommateurs	État d'avancement : 50 %
--	---

Plusieurs programmes européens et dispositifs régionaux permettent de valoriser la production agricole en apportant des soutiens financés aux porteurs de projet.

- Dans le cadre d'IPAGE - Transformation et Commercialisation (programme FEADER) et le dispositif de soutien à la mise en marché des productions agricoles régionales, une bonification de 5% concernant les signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO) est accordée au porteur de projet.
- Une bonification pouvant aller jusqu'à 20% concernant les SIQO peut être accordée au porteur de projet dans le cadre de l'appel à projets « Aide aux investissements des entreprises agro-alimentaires » et du dispositif « Grand Est Agroalimentaire »,
- Plus de 700 000 € ont été mobilisés par la Région dans le cadre de l'Appel à Projet Promotion en faveur de la promotion des produits Régionaux dont des produits sous SIQO.

La valorisation des SIQO du Grand Est est au cœur de la stratégie Ambition 2030 et de la feuille de route du Service Alimentation de la Direction de l'Economie du Vivant de la Région Grand Est.

La Région a par ailleurs mobilisé 10M€ en faveur d'une aide exceptionnelle pour le maintien de l'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire (aide MAB des PDR 2014-2022).

Action B.4.10 - Simplifier la mise en œuvre des Mesures Agri-Environnementales et poursuivre leur développement (paiements, cahier des charges)

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, ASP, Partenaires professionnels, CRAGE, Collectivités, PNRs, AEs, DREAL, Opérateurs Co-financeurs nationaux, CENs, CL	État d'avancement : 75 %
--	------------------------------------

L'AERM poursuit le développement des MAEC Conversion à Agriculture Biologique et herbe.

La Région a affecté 168 000 € de crédits à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour permettre l'engagement financier des dossiers relevant MAEC API (apicole) (171 bénéficiaires) et PRM (protection races menacées) (193 bénéficiaires) pour un an.

Un premier Appel à projets MAEC Transition des pratiques (volets IFT et Autonomie protéique) a été lancé en 2023, ce qui a permis l'engagement de 34 fermes sur 5 ans dans le nouveau dispositif.

Action B.4.11 - Favoriser le développement des surfaces agricoles d'intérêt écologique et les couverts favorables aux pollinisateurs

- Coordonnateurs : DRAAF, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

La Région Grand Est a adopté une d'une feuille de route pour l'amélioration de la ressource alimentaire pour les pollinisateurs sauvages en juillet 2023.

Un volet sur les pollinisateurs a été intégré dans toutes les formations MAEC. Il existe par ailleurs une MAEC CIFF (Couvert d'Intérêts Faunistiques et Floristiques).

Le travail de déclinaison du Plan National Pollinisateur à l'échelle régionale a débuté au printemps 2023.



Un réseau de 40 fermes vitrines devant mettre en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité a été lancé en juin 2023 dans le cadre du LIFE Biodiv'Est. Ces dernières doivent mettre en place de pratiques agricoles pour améliorer les insectes pollinisateurs et la faune auxiliaire des cultures. Un premier état des lieux sera à réaliser avant de mettre en place ces mesures.

Action B.4.12 - Encourager la conversion des exploitations agricoles et viticoles à l'agriculture biologique

- Coordonnateurs : DRAAF, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Bio en Grand Est, CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, Région, Coopératives agricoles, Départements, PNRs CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

L'AERM a engagé 3M€ pour les MAEC en 2023, 394 695 € pour le soutien à l'animation bio et 168 472 € pour le soutien aux filières bio.

La Région a signé le 22 janvier 2023 avec l'Etat, la Chambre Régionale d'Agriculture et Bio son nouveau plan bio pour 2023-2027 en faveur du des filières AB du Grand Est.

Dans un objectif de décroisement des financements dans le cadre de la nouvelle PAC, la Région ne cofinance plus la mesure de Conversion à l'AB (CAB).

Action B.4.13 - Favoriser la préservation des races agricoles animales menacées d'abandon et des variétés végétales anciennes

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 50 %
--	---

La mesure Protection des Races Menacées (MAEC) a été reconduite en 2023 et cofinancée par la Région :

- Cheval de trait ardennais
- Vache vosgienne
- Chèvre de Lorraine

193 bénéficiaires ont pu bénéficier de cette aide pour un montant totale de 602 830 € (Région + FEADER)

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.4 - Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

- ➔ **Montant de projets financés dans l'AAP soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau** : 582 950 € ont été engagés en 2020 (835 773 € en 2019) ;
- ➔ **Nombre de dossiers aidés au titre des PSE** : 13 territoires ont mis en place des PSE pour un montant total d'aide de 10,4 M€ (cumul aides sur la période 2020-2023) sur le Bassin Rhin-Meuse, 2 PSE sur le Bassin Seine-Normandie (2023)
- ➔ **Baisse des produits phytosanitaires** : baisse de 13,1% des surfaces agricoles traitées par des produits phytosanitaires entre la période 2014-2016 et la période 2018-2020
- ➔ **Agriculture biologique (données OGEB)**:
 - 210 456 ha en agriculture bio dont 64 760 ha en conversion (2020)
 - 3628 fermes et domaines engagés en bio en Grand Est. (2020)
 - 7 % des surfaces agricoles en bio ou en conversion (2020)

B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine

Les infrastructures écologiques en milieux agricoles sont des infrastructures à proximité des parcelles cultivées. Eléments fixes du paysage, elles constituent des habitats semi-naturels entretenus par l'homme à des fins de service pour les cultures et pour l'environnement. Il s'agit par exemple de bandes fleuries, de haies, d'arbres isolés ou de lisières boisées, de prairies, de bordures de chemin... La restauration de tels éléments du paysage permettra d'enrayer l'effondrement d'une biodiversité dite « ordinaire ».

Action B.5.1 - Accroître les mesures de suivi et de préservation des haies et des ripisylves, et développement des filières d'entretien et de valorisation économique du bois produit

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 75 %
--	---

Rencontre du Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) par le pôle Site Paysage et Publicité de la DREAL le 30/01, dans le cadre d'un audit sur les haies.

AP54 : GT mobilisé, projet d'AP disponible, et avis favorable du CSRPN le 7/11. Organisation réglementaire des consultations. Objectif : AP signé au printemps 2024

AP52 : projet d'AP engagé, mise en pause de l'AP permanent. AP temporaire pris par Préf 52. GT AP permanent le 02/10 (dernières finalisations et cadrage consultations). Objectif : AP signé au printemps 2024 à consolider pour validation en 2023

AP57 : réflexions engagées. Réunion le 16/11 (cadrage réglementaire AP + organisation GT). 1ère version AP proposée par DDT et vérifiée par DREAL (déc 2023). Objectif : 1ère réunion du GT prévue janvier 2024.

AP10 : réflexion engagée

L'expertise naturaliste a été mobilisée en 2022 dans l'objectif de caractériser les liens haies/habitats d'espèces protégées. Cette étude a été présentée au congrès ornithologique du Grand Est organisé par la LPO à Nancy le 2 décembre 2023

La Région a lancé de la mesure FEADER agroforesterie (Haie, arbres intraparcellaires) en cofinancement avec les AE. En 2023, environ 44 km de haies soit 1500 arbres ont été restaurés.

Action B.5.2 - Lancer une réflexion sur l'opportunité d'une stratégie Régionale en matière d'agroforesterie

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : AERM, OFB, CRAGE, Collectivités, PNRs, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Lancement par l'Etat du Pacte en faveur de la haie.

Les structures d'accompagnement au FEADER sont mobilisées par la Région. Un webinaire dédié aux politiques régionales en faveur de la haie a été organisée par la Région avec l'appui de l'AFAC Agroforesterie en septembre 2023.

Action B.5.3 - Financer et déployer les projets de restauration de la biodiversité en espace agricole en partenariat avec collectivités, associations, la fédération des chasseurs et la chambre d'agriculture

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, OFB, CRAGE, FCGE, FNC, AERM DRAAF, Départements, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---------------------------------



Lancement et mise en œuvre de l'action C07 du LIFE Biodiv'Est « Ingénierie pour la construction et l'animation de programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles » « Restaurer la biodiversité dans les espaces agricoles ». Cette action a démarré avec une journée de lancement en juin 2023.

Le Collectif régional biodiversité, soutient également l'émergence de projet de TVB en milieu agricole (fermes biodiversité portée par Bio en Grand Est, « Agri Biodiv'Est » et « Vive les haies fonctionnelles ». Les membres du collectif régional pour la biodiversité accompagnent des projets TVB en milieu agricole ("Agri Biodiv'Est", "Vive les haies fonctionnelles !").

La Région a accompagné le projet de recherche TETRAE/TETRA'HAIE porté par l'INRAE sur les services écosystémiques.

L'AESN via la Fonds Vert soutien le projet Symbiose avec une aide de 453 965 €.

L'AERM soutient le développement de PSE sur le Massif, Saint-Avold, Sarreguemines.

Indicateurs en lien avec le défi B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Indicateur d'évolution du cortège d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles dans le Grand Est** : Les effectifs des oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont chuté de 32 % en région Grand Est entre 2002 et 2020 (contre 38% sur le territoire métropolitain).
- ➔ **Prairies permanentes** :
 - Couvrent 13 % de la région Grand Est.
 - Perte de plus de 40 % de la surface de prairies permanentes entre 1970 et 202
- ➔ **Prairies sensibles** : 46 832 ha de prairies sensibles, soit 6 % de la surface en prairies permanentes régionales (2020)

B.6 - Reconquérir et préserver les prairies

Les prairies et les milieux ouverts, en particulier les prairies permanentes, sont des milieux riches (en biodiversité et en services écosystémiques rendus) mais aussi très vulnérables dans un contexte économique peu favorable à l'élevage herbager. Pour ces raisons, un défi leur est particulièrement dédié. La préservation et la reconquête des prairies s'appuieront sur la valorisation de produits « à l'herbe » et sur l'amélioration de la connaissance des prairies.

Action B.6.1 - Élaborer et déployer un plan de soutien aux prairies permanentes

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Instituts techniques et de recherche, Collectivités, PNRs CENS	État d'avancement : 25 %
---	---

Dans le cadre du contrat de partenariat signé entre l'AERM et le PNRL en 2023, un nouvel axe d'action a clairement été identifié pour la contribution au déploiement du plan herbe des prairies du Ried.

La dynamique d'animation pour constituer des partenariats Plans Herbes sur différents secteurs du bassin est très forte. Des projets sont par ailleurs très avancés sur Sundgau, le Ried, la Sarre, la Meurthe, la Moselle, le Massif, et en construction sur l'Esch, la Seille, les autres secteurs de la Meuse, la Nied.

Une convention de partenariat 2023-2027 (11 partenaires) "Sauver l'élevage et les prairies du Département de la Meuse" a été signée le 16/09/23.

Action B.6.2 - Appuyer la création d'une filière « à l'herbe » : lait de foin et viande à l'herbe, notamment en développant la labellisation «Spécialité Traditionnelle Garantie»

- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Entreprises agroalimentaires, PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 50 %
---	---

Des démarches sont appuyées dans le cadre de l'AMI filières avec le soutien de projets ponctuels autour de la valorisation de l'herbe (3 dossiers en 2023).

Action B.6.3 - Lancer un projet de recherche sur la résilience des systèmes prairiaux face au changement climatique

En lien avec le défi C3 - Développer la recherche sur la résilience des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRAGE, Instituts de recherche, PNRs, CSRP	État d'avancement : 25 %
---	---

Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est, les actions C10 et C11 visent à mettre en place des opérations pilote d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en milieux prairiaux,

et à améliorer les connaissances sur la résilience des prairies. Ces 2 actions ont démarrées en 2022.

En 2023, des méthodologies d'inventaires de prairies ont été validées et de 60 prairies à inventorier ont été identifiées (C10).

Une méthodologie de recherche sur les traits de vie des espèces prairiales les plus "adaptées" aux variations climatique futures a également été produite, et un tableau recensant l'ensemble des espèces prairiales du Grand Est avec les valeurs de traits de vie et indices écologiques a été réalisé (C11)

Action B.6.4 - Déployer les projets transfrontaliers en faveur de la préservation et de la restauration des milieux ouverts (soutenir l'émergence de projets tels LIFE « connexions » ou Interreg « Espèces animales en danger »)



- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, Région, PNRs, CRAGE, Associations	État d'avancement : 100 %
--	--

Le projet Interreg « Biodiv'Pature » a été lancé par la LPO.

Indicateurs en lien avec le défi B.6 - Reconquérir et préserver les prairies



Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Superficie de prairies permanentes en Grand Est** : Les prairies permanentes couvrent 13% de la région Grand Est. Plus de 40% de la surface de prairie permanente a été perdue sur le territoire du Grand Est entre 1970 et 2020.
- ➔ **Part de surface en prairie**: 22 781 ha ont été remis en herbe au travers des Appel à candidature en 2022

B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse

→ En lien avec le SRADDET

Le développement d'espaces urbains engendre l'artificialisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. La biodiversité dans ces espaces urbains est relativement peu présente. Les démarches de végétalisation et de dés-imperméabilisation des surfaces contribuent à développer une biodiversité ordinaire en ville et à atténuer les effets du changement climatique (limitation du ruissellement et du risque d'inondation, îlots de « fraîcheur » ...). En outre, il s'agit de développer de bonnes pratiques de gestion écologique. Un autre aspect de nos modes de vie urbains est la présence d'éclairages nocturnes qui peut perturber de nombreuses espèces. La gestion de l'éclairage public et des grandes enseignes est à prendre en compte dans une démarche de reconquête de la nature en ville.

Action B.7.1 - Sensibiliser à la protection et au développement de la biodiversité en ville, lors des projets de rénovation du bâti, de programmes ANRU et de requalification de friches et intégrer les enjeux Eaux et Biodiversité pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la prise en compte de la TVB

- Coordonnateurs : DREAL, AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Aménageurs, Agences d'Urbanisme, PNRs, réseaux EEDD, Cerema, Pays/PETR, Départements, Associations de quartier	État d'avancement : 75%
--	--

La Région a lancé un dispositif « changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses ». Les projets de désimperméabilisation et des gestions des eaux pluviales sont éligibles et les aides cumulables avec celles de l'Agence de l'Eau.

- 51 projets soutenus (portés principalement par des collectivités, entreprises, associations) pour des travaux de gestion intégrée des eaux pluviales/désimperméabilisation/végétalisation (rues, places, traversées de communes, cours d'école, parkings, pistes cyclables, abords de bâtiments publics ou autres) pour un montant de subventions de 3 564 875 €.

- 57 projets soutenus (programme de déconnexion des toitures, stockage et réutilisation des eaux pluviales) : achats groupés de cuves de récupération d'eau de pluie + kits gouttières + kits hydro-économes (portés par les EPCI et communes) à destination des particuliers / achat de cuves de récup d'eau de pluie (portés par les communes/EPCI, associations, entreprises agricoles (agriculteurs, pépiniéristes, horticulteurs, maraîchers) ou industrielles pour l'arrosage des espaces verts communaux, des jardins des particuliers/partagés, le lavage du matériel/véhicules, l'abreuvement du bétail, l'alimentation des sanitaires et l'entretien des bâtiments communaux, les cultures horticoles, maraîchères et de pépinières, pour le fonctionnement en circuit fermé d'une station de lavage automobiles, etc... pour un montant total de 1 066 842 €.

Action B.7.2 - Faire de la gestion alternative des eaux pluviales un levier de reconquête de la biodiversité en ville (trame verte urbaine) : généraliser la désimperméabilisation, la végétalisation et l'infiltration des eaux pluviales par dispositifs végétalisés lors des projets de renouvellement de voirie ou parkings

- Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Collectivités, Agences d'Urbanisme, Cerema, PNRs, Pays/PETR, Départements	État d'avancement : 75 %
--	---

La Région a lancé un dispositif « changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses ». Les projets de désimperméabilisation et des gestions des eaux pluviales sont éligibles et les aides cumulables avec celles de l'Agence de l'Eau. Cf. action précédente.

L'AESN, a soutenu (hors fonds vert) 28 dossiers de désimperméabilisation pour un montant total de 7,53M€. Avec le fond vert, 29 dossiers ont été soutenus pour un montant de 3,87 M€.

En 2023 Le Département des Vosges a entrepris des travaux de désimperméabilisation du parvis du Musée départemental des Arts Contemporain. Par ailleurs dans le cadre de l'aide à l'aménagement à vocation pédagogique des sites naturels ordinaires et amélioration de la nature dans les espaces urbanisés mise en place en 2022, un seul projet a été subventionné.

Action B.7.3 - Appliquer les ratios de surfaces non imperméabilisées, de végétalisation et d'infiltration des eaux pluviales du SRADDET, dans les SCoT et PLU

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, PNRs, Cerema, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR	État d'avancement : 0 %
---	--

Action B.7.4 - Evaluer l'impact de la pollution lumineuse (éclairage public, éclairage nocturne des entreprises, commerces...) en Grand Est en identifiant les sites à enjeux forts et en définissant une stratégie d'actions renforcée sur ces sites

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, OFB, Cerema, DDT 57, PNR, Eurométropole de Metz, Collectivités, PNRs, ANPCEN, Pays/PETR	État d'avancement : 50 %
--	---

Un stage de Master 2 a permis la diffusion de fiches pratiques et de retour d'expériences de territoire dans la réduction de l'éclairage public et dans l'élaboration de trame noire. Le service transition énergétique, climat, construction, logement, aménagement accompagne les territoires pour intégrer les enjeux de pollution lumineuse dans les PCAET.

Action B.7.5 - Préserver et recréer les ceintures de vergers/maraichage autour des villages et villes

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, PNRs, Collectivités, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

Des actions ponctuelles sont mises en œuvre. Par exemple, dans le cadre de l'AAP TVB sur les vergers, des démarches ont été initiées sur PETR piémont des Vosges, CC Sauer Peschelbrauer et CC Vallée de Villé. L'acquisition d'une parcelle de verger est en projet sur un ENS de Bischoffsheim sur ENS.

Action B.7.6 - Promouvoir la diffusion et l'adaptation de l'étude « Services Écosystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence » (SESAME) aux villes du Grand Est

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, Agences d'Urbanisme	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

L'outil SESAME a été mis en ligne, pour le territoire de la Moselle. Il permet d'identifier pour 85 essences d'arbres et arbustes, les services écosystémiques rendus, notamment en termes de qualité de l'air, de support de biodiversité, de régulation du climat local, de séquestration du carbone, de cadre de vie et d'adaptation au changement climatique.

Plusieurs grands projets de végétalisation urbaine sont en cours, notamment à Strasbourg, Nancy et Metz et intègrent les services écosystémiques rendus par les arbres.

Action B.7.7 - Etablir une charte de l'arbre dans les communes volontaires

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, Collectivités	État d'avancement : 50 %
---	------------------------------------

Dans le cadre du GT « Nature en ville », des travaux sur l'animal en ville ont été menés. Une fiche technique sur le sujet a été élaborée.

Action B.7.8 - Favoriser les espèces mellifères et les essences locales dans les jardins publics, privés et zones industrielles et commerciales et renforcer la gestion favorable à la biodiversité (gestion différenciée, carré « biodiversité » en libre évolution)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Associations, PNRs, Cerema, Départements	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

Plusieurs grands projets de végétalisation urbaine sont en cours, notamment à Strasbourg, Nancy et Metz. Les essences mellifères et locales sont privilégiées pour ces projets, tout comme dans les opérations de replantations urbaines de plus petites dimensions et/ou de ZNA

Action B.7.9 - Définir localement une trame noire et favoriser sa prise en compte systématique dans les documents d'urbanisme

En lien avec le défi B1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue.

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, PNRs, Bureaux d'Etudes, Cerema, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

Le volet trame noire est intégré dans l'étude cartographique de la TVB régionale (cf. action B1.7).

Action B.7.10 - Sensibiliser et accompagner les communes, entreprises et professionnels sur la question de la pollution lumineuse/trame nocturne en amont (et aval) des projets de rénovation, de construction et d'aménagement

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, entreprises, Agences d'Urbanisme, PNRs, Pays/PETR	État d'avancement : 25%
---	--

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse

- ➔ **Nombre de projets de dés-imperméabilisation et de végétalisation en ville (en 2021) : 28** sur le bassin Rhin-Meuse en 2020 (37 sur ce même bassin en 2021, le nombre de dossiers indiqué correspond aux travaux engagés et soutenus techniquement et financièrement), **et 29 dossiers Fonds vert** (doublon possible)

B.8 - Adapter les activités de chasse afin de préserver l'équilibre forestier

La présence croissante de grands ongulés dans les massifs impacte le renouvellement des peuplements forestiers. La pression est particulièrement marquée dans certaines zones identifiées dans le Plan Régional Forêt Bois. Dans un contexte de changement climatique, le renouvellement des peuplements est un réel enjeu, aussi bien pour le secteur sylvicole que pour la préservation de la biodiversité des milieux forestiers. Des pratiques de chasse adaptées sont nécessaires pour retrouver un équilibre entre la présence du gibier et le maintien des massifs forestiers.

Action B.8.1 - Intégrer dans les SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique) les préconisations du Plan National de Maitrise du Sanglier pour limiter l'agrainage à la seule dissuasion en mettant en œuvre des mesures simples, claires, facilement contrôlables. Détailler des modalités de réduction, et d'interdiction complète de l'agrainage sur les zones à plus fort enjeu (y compris zones de sensibilité des oiseaux nicheurs au sol)

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, OFB, DRAAF, FRCGE, FDC, CRAGE, ONF, PNRs, CRPF, UFGE, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Un avis sur des projets de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) sont en cours de révision pour y promouvoir l'intégration des préconisations favorables à la biodiversité (boites outils sangliers, oiseaux nicheurs au sol...).

Action B.8.2 - Mettre en œuvre le programme d'actions du Grand Est pour un rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique du comité paritaire sylvo-cynégétique de façon suivie et concertée (régulation des populations de grands ongulés)

- Coordonneurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, FDC, ONF, CRAGE	État d'avancement : 50 %
---	---

La Fédération Nationale des Chasseurs a mis en place des ICE (Indicateurs de Changement Ecologique) dans toutes les zones à enjeux du PRFB.

Action B.8.3 - Contrôler le respect des règlements de chasse en matière d'agrainage, des plans de chasse, et de l'atteinte des objectifs de régulation de sangliers, cerfs et chevreuils

- Coordonneur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, FDC	État d'avancement : 0 %
--	--

Action B.8.4 - Développer les chasses de régulation en cas de non atteinte des objectifs de chasse

- Coordonneurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs	État d'avancement : 0 %
--	--

Action B.8.5 - Adapter et appliquer l'outil « sylvafaune » visant à sensibiliser chasseurs et forestiers et à élaborer des plans de chasse grands gibiers adaptés

- Coordonneurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, PNRs, DDTs, FDCs, ONF, CRPF, OFB, Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	État d'avancement : 0 %
--	--

Un outil de signalement de dégâts de gibier par plateforme de saisie numérique a été mise en place (plateforme gibier du Grand Est).

Action B.8.6 - Encourager les démarches en faveur de la recherche d'un équilibre forêt/gibier reconnues par les acteurs forestiers et cynégétiques et validés par le monde scientifique

- Coordonneurs : Région, DREAL, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, OFB, DRAAF, FDCs, GRAGE, ONF, PNRs, Universitaires / Recherche, CSRPN	État d'avancement : 50 %
---	---

La DREAL poursuit l'animation du réseau chasse visant des échanges de bonnes pratiques entre DDT. Deux réunions ont eu lieu en 2023.

Un audit des zones à enjeux sylvo-cynégétique (définies par le comité paritaire sylvo-cynégétique) a été lancé en 2023 financé par la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est. Il est piloté par la commission technique du comité paritaire. Cela nécessite une animation régionale sur les ZE pour rétablir l'équilibre d'ici 2027, date de fin du PRFB (programme régional forêt bois).

Un travail a été initié sur l'équilibre sylvo-cynégétique avec la Région, le PNRL, le PETR de la Déodat, l'OFB 88, le groupe de suivi de la faune 88, DHDA et CA 88.

Action B.8.7 - Développer les filières de valorisation des produits de la chasse

- Coordonneurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Collectivités, FDCs, OFB, Direction des Services Vétérinaires	État d'avancement : 25 %
--	---

Un appel à projet a été lancé par le PNRA auprès des sociétés de chasse pour l'acquisition de chambres froides dans l'objectif de développer le réseau de collecte sur le territoire. L'objectif est de valoriser la consommation de la viande de gibier, 8 cartes postales de recettes à base de gibier ont été éditées par le Parc. Ces recettes proviennent d'associations (Les Chasseresses d'Ardenne), d'un ancien restaurateur du territoire ou de partenaires (InterProchasse). Ces cartes postales ont été imprimées à 7 000 exemplaires chacune et sont diffusées aux partenaires et lors des événements grand public

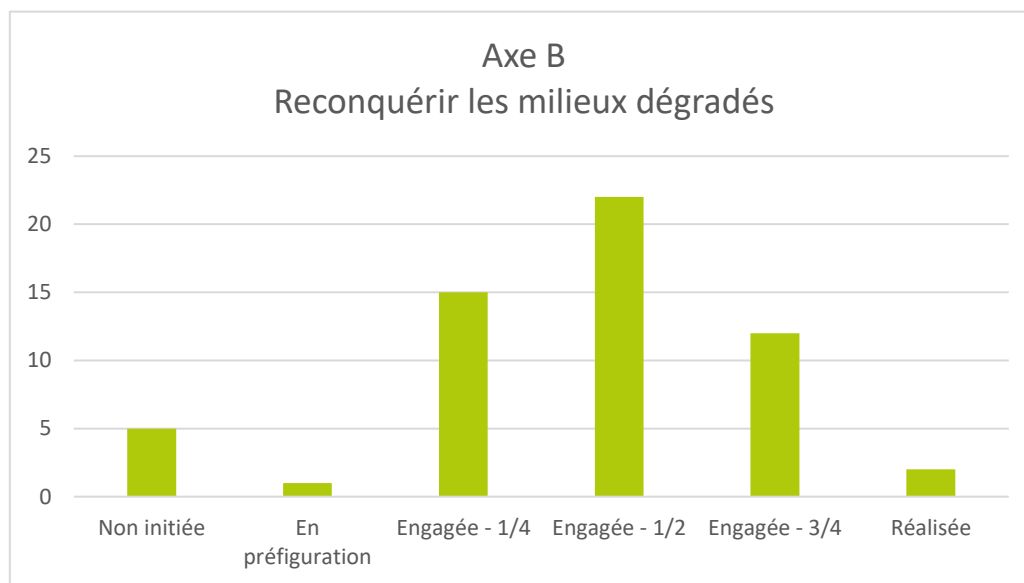
Action B.8.8 - Proscrire les concentrations artificielles d'animaux par la présence de clôture qui entrave la libre circulation des animaux. Leur pose doit être assortie d'engagement de réduction et de maîtrise des populations responsables des dégâts et être limitée dans le temps. Eviter l'entretien par des herbicides pour préserver la biodiversité des lisières

- Coordonneur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, FDCs	État d'avancement : 50 %
---	---

La loi n°2023-54 du 2 février 2023 visant à limiter l'enrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée vient notamment encadrer l'implantation des clôtures dans les espaces naturels face à la multiplication des grillages empêchant la libre circulation des

animaux sauvages et posant des problèmes de sécurité incendie et sanitaire. L'application de cette loi a été discutée en réunions du réseau de chasse et le forum national.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe B de la SRB - Reconquérir les milieux dégradés



Le taux de réalisation des actions de l'axe B est passé, en moyenne, de 34% à 45% entre 2022 et 2023.

Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir

Listes Rouges des espèces menacées de la faune du Grand Est

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action C.2.3 - Harmoniser et déployer les listes rouges à l'échelle de la Région Grand Est pour disposer d'un panorama du degré de menace existant sur les principaux taxons

Contexte

La Liste rouge des espèces menacées du Grand Est est un état des lieux détaillé du niveau de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire régional.

Le Comité français de l'UICN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) sont les garants de la méthodologie scientifique et de la démarche collégiale utilisées.

Y figurent les mammifères, les oiseaux, les amphibiens et les reptiles pour les groupes les plus connus, mais aussi des groupes bien moins étudiés comme les mollusques et les branchiopodes.

Démarré dès 2020, avec le soutien de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est (DREAL Grand Est), le projet s'échelonne sur plusieurs années (2020-2026), mais la diffusion progressive de chaque résultat sera réalisée dès sa finalisation.

Objectifs

Établi selon les critères internationaux de l'UICN, cet inventaire de référence permet de classer les espèces selon leur risque de disparition, de définir les priorités d'action et d'appuyer les politiques et les stratégies de conservation de la nature.

Menée sous la coordination de l'Office des Données Naturalistes du Grand Est (ODONAT Grand Est), la démarche "Listes de référence & Listes rouges" vise à devenir l'inventaire le plus complet sur la biodiversité de la région, en engageant des états des lieux sur un maximum de domaines de la faune régionale. Cet inventaire colossal couvrira à terme plus de 10 000 espèces !

Les premiers résultats de ce travail sont, une nouvelle fois, un cri d'alarme en faveur de la biodiversité la plus menacée et la plus fragile du patrimoine naturel du Grand Est.

A ce stade, pour ces quatre premiers groupes, ce sont plus de 320 espèces qui sont décrites, évaluées et dont le niveau de menace est caractérisé. Plus de 15% des espèces sont classées en Listes rouges.

Cette situation préoccupante est le reflet des atteintes faites aux habitats naturels d'un bon nombre d'espèces, en particulier les plus spécialisées qui ne peuvent se développer que dans certains milieux précis, à des espèces plus "généralistes", capables de coloniser une large gamme d'habitats.

Partenaires mobilisés

Réalisée avec de nombreuses organisations partenaires et un vaste réseau d'experts, les Listes rouges régionales constituent un indicateur privilégié pour suivre l'état de la biodiversité de notre région.

Plus de 40 experts naturalistes ont été mobilisés ainsi que des dizaines de structures (associations de protection de la nature, collectivités territoriales, experts indépendants, services de l'Etat et établissements publics, bureaux d'étude privés) qui ont mis à disposition leurs connaissances de la biodiversité locale.

Avancement en 2023

La publication et les résultats détaillés sont disponibles sur : www.odonat-grandest.fr
Les Listes rouges sont présentées sous forme de livrets et de tableaux Excel. Chaque document présente la démarche mais surtout dresse un portrait du groupe d'espèces, détaille des exemples et présente des pistes d'actions pour agir en Grand Est.

MOLLUSQUES CONTINENTAUX

- 32 000 données naturalistes mobilisées
- 691 espèces indigènes en France métropolitaine
 - 240 espèces en Grand Est
 - **27 espèces menacées, soit 13 % des espèces évaluées**
 - 12 espèces quasi menacées
 - 2 espèces éteintes



Photo : Jean-Michel Bichain

La région a une responsabilité élevée pour au moins 8 espèces, endémiques dont la Belgrandie gfrast et l'Hydrobie de l'Aube.
20% des espèces avec un manque de connaissance ne permettant pas une catégorisation en Liste rouge.

LIBELLULES (OU ODONATES)



Photo : Laurent Rouschmeyer

- 186 000 données naturalistes mobilisées
- 93 espèces en France métropolitaine
 - 72 espèces en Grand Est
 - 15 espèces menacées, soit 21 % des espèces évaluées
 - 15 espèces quasi menacées
 - 1 espèce éteinte

Si aucune espèce d'odonate endémique n'est connue, la région a une responsabilité élevée pour certaines espèces : le Gomphe à pattes jaunes, l'Aesche subarctique, la Cordulie alpestre, le Gomphe serpent, la Leucorrhine à gros thorax, le Sympétrum déprimé et -si l'espèce n'a pas disparue- l'Agrion orné

Les milieux tourbeux des Vosges du Sud et du Nord (et plus marginalement des Ardennes) ainsi que le Rhin et ses annexes marécageuses subsistant dans son ancien lit majeur, accueillent la plus grande proportion des espèces menacées.

AMPHIBIENS

120 000 données naturalistes mobilisées

- 46 espèces en France métropolitaine
- 20 espèces en Grand Est
- **5 espèces menacées, soit 26 % des espèces évaluées**
- 6 espèces quasi menacées
- Aucune espèce éteinte

Si aucune espèce d'amphibien endémique n'est connue, la région a une responsabilité élevée pour certaines espèces, en accueillant une grande proportion des effectifs nationaux : Sonneur à ventre jaune, Crapaud vert, Pélobate brun



REPTILES



50 000 données naturalistes mobilisées

- 46 espèces en France métropolitaine
- 13 espèces en Grand Est
- **3 espèces menacées, soit 27 % des espèces évaluées**
- 2 espèces quasi menacées
- Aucune espèce éteinte

La région Grand Est constitue la limite nord de l'aire de répartition de plusieurs espèces.

C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action

L'Observatoire Régional de la Biodiversité a pour mission d'améliorer la connaissance sur la biodiversité, aussi bien remarquable qu'ordinaire, et les services rendus et de suivre son évolution dans les différents milieux présents en Grand Est. Le suivi dynamique des enjeux et leur territorialisation ainsi que la mise à disposition des informations permettront d'adapter les réponses à apporter et les actions à mener dans un objectif de préservation et de restauration de la biodiversité Régionale.

Action C.1.1 - Installer l'Observatoire Régional de la Biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations naturalistes, Chambres consulaires, DRAAF, Départements, CENs, CSRPN	État d'avancement : 100 %
--	--

Des COTECHs ont été organisés, composés d'un représentant par structure du Collectif régional, ils permettent de piloter plusieurs actions de l'OGEB. Le séminaire de webinaire de l'Observatoire a été organisé en mai 2024 pour communiquer sur certains indicateurs de suivis.



Plusieurs ateliers multipartenaires (8) ont été organisés pour la construction de nouveaux indicateurs.

3 nouvelles brochures sont en cours de rédaction (milieux aquatiques, services écosystémiques, dynamique et changement d'occupation du sol.

Action C.1.2 - Réaliser des inventaires naturalistes et de collecte de données sur les groupes mal connus : développer notamment les Atlas de Biodiversité Communaux (ABC)

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectif régional pour la biodiversité, Départements, PNRs, Associations naturalistes, CBs, CENs, Bureau d'études, Collectivités, Agences d'Urbanisme, ARPGE, CENs, CL, CSRPN	État d'avancement : 50 %
---	---

L'OGEB a permis la réalisation d'inventaire sur les odonates en Grand Est.

Quatre nouveaux ABC ont été réalisés : CA Thionville portes de France, CA Saint Dizier, Schiltigheim et Saint Menges.



De plus, dans le cadre du LIFE Biodiv'Est des Plans Régionaux d'Actions sur des espèces peu ou mal connues seront déployés.

Action C.1.3 - Développer les indicateurs de la biodiversité par milieux et thématiques prioritaires (indicateurs d'état, de pression et de réponse)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Associations naturalistes, CBs, CENs Bureau d'études, Collectivités, Etablissements publics, Cerema, PNRs, ARPGE, Départements, FDCs, FRCGE, CSRPN	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------



7 indicateurs et 2 descripteurs portés par ODONAT GE ont été mis à jour.

4 nouveaux descripteurs ont été élaborés.

Action C.1.4 - Territorialiser les descripteurs et indicateurs, afin de faire des extractions par EPCI, SCOT, territoires...

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectif régional pour la biodiversité, PNRs, Pays/PETR, CSRPN, Associations naturalistes	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------



L'Observatoire Régional de la Biodiversité est associé dans le groupe de travail pour le développement de l'outil cartographique biodiversité. Ce dernier est élaboré dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, pour rendre accessible de manière territorialisée les enjeux de biodiversité et l'ingénierie associée.

Action C.1.5 - Publier les résultats de descripteurs et d'indicateurs de biodiversité (brochure, site internet)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, CENs, CSRPN	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------



3 brochures sur les milieux aquatiques, les services écosystémiques et flore et habitats du Grand Est sont en cours de rédaction.

Les indicateurs et descripteurs de la biodiversité régionale ont été publiés et/ou mis à jour sur la plateforme biodiversité régionale. Les replays de la semaine de webinaires organisée par l'OGEB ont également été diffusés.

C.2 - Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance

L'amélioration de la connaissance naturaliste est un prérequis à la préservation de la biodiversité. De nombreux acteurs et structures produisent des données dont le partage améliore la connaissance sur les espèces et les milieux. Leur mutualisation ainsi que leur harmonisation et leur mise à jour les rendra plus exploitables.

Action C.2.1 - Déployer le Système d'Information sur la Nature et les paysages (SINP) à l'échelle de la Région Grand Est pour favoriser la mise à disposition des données naturalistes

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Producteurs de données naturalistes : CBs, CENs, Associations..., ARPGE, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

L'alimentation du SINP en données issues de financement publics se poursuit. Le processus d'adhésion au SINP Grand Est pour pérenniser l'alimentation et les partenariats a débuté cette année.

Action C.2.2 - Mutualiser, homogénéiser et mettre à jour en continu les ZNIEFF pour disposer d'une donnée fiable et récente des secteurs à fortes capacités biologiques et en bon état de conservation sur l'ensemble de la Région

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Producteurs de données naturalistes : CBs, Associations naturalistes, Départements, CENs, CL, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---

Une actualisation des ZNIEFF de Champagne-Ardenne est toujours en cours, via des campagnes d'inventaires. La rédaction des compléments pour les ZNIEFF Lorraine a été lancée. Des travaux méthodologiques sur les espèces et habitats déterminants sont en cours.

Action C.2.3 - Harmoniser et déployer les listes rouges à l'échelle de la Région Grand Est pour disposer d'un panorama du degré de menace existant sur les principaux taxons

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Associations naturalistes, ARPGE, Départements, PNRs, CENs	État d'avancement : 75 %
---	---

De nombreuses listes sont en cours de validation à des divers stades du processus (validation CSRPN puis validation UICN).

Indicateurs de suivi en lien avec le défi C.2 - Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance

- ➔ **Nombre de données versées au SINP** : 650 000 (2023) (contre 120 000 en 2020 et 6 295 en 2020) ;
- ➔ **Nombres de ZNIEFF actualisées** : 85 ZNIEFF inventoriées en CA, 90 description de Znieff en Lorraine finalisées, 164 en cours (2023)
- ➔ **Nombre de listes rouges Grand Est produites** : 4 listes validées par l'UICN et 5 listes validées en CSRPN (2023) (contre 3 listes rouge finalisées (2021) ;
- ➔ **Nombre d'espèces menacées** :
 - 742 plantes vasculaires sont menacées dans le Grand Est. moins de la moitié des plantes menacées bénéficient d'un statut de protection (en 2021)
 - Pour la faune :
 - 3 espèces de reptiles sont menacés, soit 27 % de reptiles indigènes
 - 5 espèces d'amphibiens sont menacés, soit 26 % des amphibiens indigènes
 - 15 espèces de libellules sont menacées en Grand Est, soit 21 % des libellules indigènes
 - 15 espèces de sauterelles, grillons, criquets et courtilières et la Mante religieuse sont menacés en Grand Es, soit 21 % des othropètes et mantopteres
 - 27 espèces, soit 13 % des mollusques

C.3 - Développer les recherches sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique

Les conséquences de l'évolution du climat restent incertaines quant à leur nature et leur ampleur. Il s'agit de mieux connaître les effets du changement climatique sur la biodiversité et sur les services rendus. Ce défi permettra d'identifier par la suite des leviers d'action pour préserver les écosystèmes et leur capacité de résilience face au changement climatique.

Action C.3.1 - Soutenir et développer des études prospectives sur l'impact du changement climatique et développer des actions sans regret et multifonctionnelles et sites pilotes d'atténuation/ adaptation pour la biodiversité (forêts, prairies, zones humides, lacs...) associant gestionnaires et chercheurs, en lien avec la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique des bassins

En lien avec le défi A.5 - Favoriser la gestion vertueuse de la forêt.

En lien avec le défi B.6 - Reconquérir et préserver les prairies.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ADEME, OFB, Météo France, Cerema, ENGEES, AEs, EPTB, SAGEs, Chambres consulaires, PNRs, ARPGE, CENs, CL, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

L'AERM contribue au développement de ces techniques dans certains sites pilotes (fermes auberges du Massif, Esch, etangs du Saulnois...).

La méthode Natur'Adapt développée par RNF a été présentée au séminaire des gestionnaires de Réserves Naturelles Grand Est.



Quatre actions du LIFE Biodiv'Est (C08, C09, C10, et C11) visent à mener des opérations pilotes d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique en milieux forestiers et en milieux prairiaux. Pour les prairies, les 60 sites à inventorier ont été définis, et les espèces prairiales du Grand Est et leurs traits de vie ont été synthétiser dans au tableau. Les premiers inventaires débuteront en 2024. Pour les forêts, 2 sites pilotes pour la mise en place d'itinéraire techniques ont été identifiées. Une première expérimentation sur le contexte en invasion de hannetons a par ailleurs été lancée.

Action C.3.2 - Tester et déployer les nouveaux outils de modélisation de la trame verte et bleue et des dynamiques de population animale/végétale

En lien avec le défi B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue.



- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Instituts de recherche, PNRs, Associations naturalistes	État d'avancement : 50 %
---	---

Dans le cadre de l'harmonisation de la Trame verte et Bleue, une liste de 112 espèces permettant de constituer des guildes par types de milieux a été définie. Ces guildes ont été utilisées pour la définition de trames et de sous trame de milieux en fonction des potentialités de déplacement des espèces associées. Ces techniques de pointe pour modéliser le déplacement de espèces ont permis de définir des zones de perméabilité d'espèces.

Action C.3.3 - Développer des indicateurs permettant de suivre l'impact du changement climatique sur les écosystèmes

En lien avec le défi C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Instituts de recherche, PNRs, Associations naturalistes	État d'avancement : 25%
---	--



Deux actions C09 et C11 visent à mener des opérations pilotes d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique en milieux forestiers et en milieux prairiaux ont été lancées en 2022. Des indicateurs seront définis dans le cadre de ces actions pour évaluer les impacts du CC sur les écosystèmes.

Action C.3.4 - Evaluer le fonctionnement des écosystèmes et son évolution. Interpréter les résultats au regard de l'évolution du climat (ex : sur les communautés vivantes du Rhin et plus particulièrement les poissons grands migrateurs)

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Associations, Collectivités, ARPGE, PNRs, CENS	État d'avancement : 15 %
---	---

C.4 - Faciliter l'accès à la connaissance pour tous (citoyens, décideurs, aménageurs, ...)

La connaissance existante et à venir doit être mise à disposition de tous, aussi bien les décideurs, professionnels et grand public pour leur permettre d'intégrer la dimension biodiversité dans leurs prises de décision.

Action C.4.1 - Doter tous les Lycées, CFA, formations professionnelles, enseignement agricole de fonds documentaires d'information sur la biodiversité

En lien avec le défi E1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

- Coordonneurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, Lycées, Centre de Formation d'Adultes, Formation professionnelle, CRAGE	État d'avancement : 25 %
--	---

Une boîte à outils a été créée pour la transition des lycées. Cette boîte à outils est disponible sur le site de la Région et contient plusieurs fiches techniques pour améliorer l'impact des lycées sur différentes thématiques (déchets, eau, biodiversité, émissions carbone, alimentation durable...) <https://www.grandest.fr/accompagner-15-29-ans/etudier-meilleures-conditions-lycee/lycees-transition/outils/>

Action C.4.2 - Créer via l'Observatoire Régional de la Biodiversité, une plateforme numérique Régionale qui compile l'ensemble des données relatives à la biodiversité et favoriser son accès à l'ensemble des acteurs

En lien avec le défi C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, CENS	État d'avancement : 100 %
---	--



Entre janvier et décembre 2023, **en moyenne 3460 visiteurs uniques mensuels** ont navigué sur la plateforme, soit une hausse de près de 97,38% par rapport à 2022.

En moyenne, 4 articles par mois sont rédigés sur la plateforme pour communiquer sur les enjeux de biodiversité. La publication de ces articles a contribué à augmenter le nombre de visiteurs sur le site : + 58,7% de fréquentation en 2023.

Une nouveauté relative à la plateforme concerne l'envoi d'une newsletter mensuelle. EN 2023, 12 lettres d'information ont été conçues et envoyées. On compte plus de 1000 abonnées dont 400 inscrits en 2023, un taux d'ouverture à + de 50 % et une réactivité à + de 30%.

<https://biodiversite.grandest.fr/>

Action C.4.3 - Développer les outils de communication, de pédagogie (sciences participatives) et de vulgarisation pour faciliter l'accès à l'information aux différents publics non-experts

En lien avec le défi E1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, OFB, Réseau EEDD, Départements, CRAGE, PNRs	État d'avancement : 25 %
---	---

Plusieurs formes d'outils pédagogiques ont vu le jour pour vulgariser les informations à des publics non experts.



- Elaboration de module de formation à destination de différents publics dans le cadre du LIFE Biodiv'Est. Elus, étudiants et métiers de l'agriculture ressortis comme publics prioritaire pour la conception des modules. En 2023, l'approfondissement de l'état des lieux pour le premier public cible (élus) s'est concentré sur trois axes : une meilleure connaissance d'éléments de contexte concernant ce public, un recueil des besoins spécifiques de formation, ainsi que recensement de l'offre de formation existante et ses opérateurs associés. Pour le recueil des besoins, 12 entretiens ont été réalisés avec des élus locaux au cours de l'année. Le Cadre pédagogique a ainsi pu être posé pour la création d'une formations "socle" eau-biodiversité pour les élus.

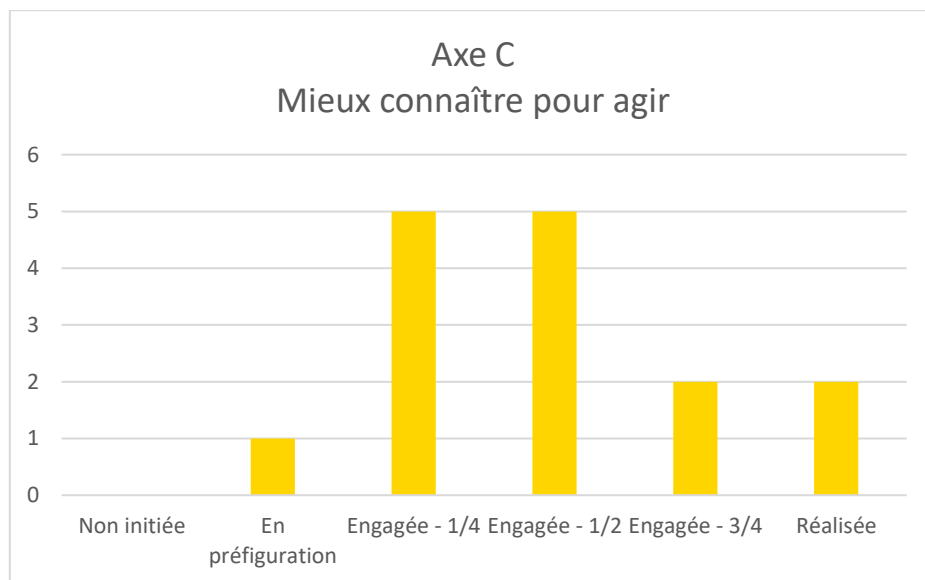


- Production de brochures thématiques par l'OGEB pour rendre accessibles les données en matière de biodiversité. Réalisation d'une semaine de webinaire pour communiquer sur certains indicateurs de suivis
- Le Plan Pollinizz mis en place depuis 2019 par le Conseil Départemental des Vosges met à disposition d'associations, de collectivités ou d'établissements scolaires une exposition mobile sur les abeilles et les insectes pollinisateurs, comprenant des panneaux, un classeur explicatif, des outils pédagogiques, des livres ou marque pages destiné à la sensibilisation du grand public. En 2023 l'exposition a accueilli 1483 visiteurs.



- Développement de projet scolaires eau-biodiversité. Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, 42 projets scolaires de plusieurs journées ont été accompagné sur l'année 2022/2023. 42 nouveaux projets scolaires ont été sélectionnés pour l'année 2023/2024. Au total, 961 élèves sensibilisés en 43 enseignants.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe C de la SRB - Mieux connaître pour agir



Le taux de réalisation des actions de l'axe C est passé, en moyenne, de 40% à 49% entre 2022 et 2023.

Axe stratégique D - Limiter les pressions

Aménagement et requalification de la promenade des Dragons – Saint-Mihiel (55)



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action D.4.1 - Renforcer les critères de conditionnalité "biodiversité" des aides pour les projets d'urbanisme (y compris rénovation énergétique) et d'aide économique aux entreprises (ex : entretien préalable sur l'impact environnemental des projets) et Action D.4.3 - Créer un "bonus biodiversité" sur des politiques publiques ciblées pour des projets

Contexte et objectifs

Le projet de réaménagement de la Promenade des Dragons à Saint-Mihiel vise à transformer cet espace en un lieu de rencontre et de convivialité, en facilitant l'accès au parc et en mettant en valeur les paysages exceptionnels des berges de la Meuse.

Ce réaménagement répond aux attentes des usagers de toutes générations, en modernisant les installations comme le skate-park et les pistes de pétanque, tout en ajoutant des espaces de jeux pour enfants et des équipements sportifs. Par ailleurs, ce projet cherche à accroître la fréquentation estivale et à renforcer la cohésion sociale et touristique de la région.

Réalisations

Les travaux ont démarré en juin 2021 et se sont terminés en juin 2022. Ils ont consisté à :

- La transformation de la voirie en zone piétonne avec ralentisseurs pour offrir un accès sécurisé aux patients de l'hôpital.
- La désimperméabilisation des sols berges de la Meuse, créant ainsi un cadre paysager enrichi.
- La modernisation des équipements (l'agrandissement du skate-park, des pistes de pétanque, et l'ajout de nouveaux sites de jeux pour enfants et d'appareils d'entraînement).
- La rénovation du bâtiment Meuse en local multisports-boulodrome et salle associative avec toilettes publiques.

Plusieurs éco-ambitions étaient visées au travers ce projet, notamment la création d'ilots de fraîcheur et l'infiltration des eaux pluviales.

La Commune de Saint-Mihiel a pu bénéficier d'une aide de la Région Grand Est au travers du dispositif « Centralités », en plus de celles de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du FLUCEM et EDF.



Photos après travaux. Crédit : commune de Saint-Mihiel

Lien avec les dispositifs régionaux

Les principaux dispositifs en faveur de l'aménagement du territoire proposés par la Région Grand Est ont été ajustés en novembre 2023 afin d'intégrer des critères environnementaux pour l'analyse des projets. Ces évolutions concernent les dispositifs : « Centralités rurales et urbaines », « Cadre de vie et services de proximité » et « Renouvellement urbain durable ».

Pour être éligible les projets d'aménagement d'espaces publics doivent respecter des critères minimums en faveur de la biodiversité notamment. La subvention peut être bonifiée si le projet intègre au choix parmi plusieurs possibilités dont entre autres pour la biodiversité :

- Eclairage avec programmeur
- Signalétique pédagogique sur site liée à la biodiversité
- Intégration et valorisation de la trame verte et bleue dans l'aménagement
- Réalisation d'un diagnostic des espèces présentes sur sites avant, pendant et après les travaux
- Recours à du mobilier urbain en matériaux biosourcés ou essences locales de bois
- Peintures sur les revêtements de sols sans adjuvants toxiques, présence d'un espace comestible
- Jardin partagé
- Clôture végétale type haie avec espèces locales ou clôture équipée d'un passage pour la petite faune terrestre

Il est ainsi possible de montrer que l'aménagement du territoire et la prise en compte des enjeux environnementaux sont compatibles au sein d'un même projet.

D.1 - Economiser le foncier naturel, agricole et forestier



→ Lien avec le SRADDET

L'artificialisation des sols (imperméabilisation) est l'une des principales causes de dégradation de la biodiversité. Dans le Grand Est, l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie et l'emploi. Cette dynamique d'étalement urbain constitue une menace pour les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit donc d'optimiser les espaces déjà artificialisés et de promouvoir un urbanisme plus durable.

Action D.1.1 - Privilégier le renouvellement urbain en luttant contre la vacance, en mobilisant le foncier en friches au sein de l'enveloppe urbaine et en favorisant une densité adaptée au contexte local

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, DREAL, DDTs, Agences d'Urbanisme, Aménageurs, PNRs, Départements	État d'avancement : 50 %
--	---

Action D.1.2 - Apporter des éléments de connaissance sur l'artificialisation des sols et les facteurs de consommation d'espace (OCS GE2, données artificialisation, portrait foncier) pour permettre l'aide à la décision

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 100 %
---	--

Dans le cadre du développement d'un outil cartographique visant à présenter les enjeux de biodiversité sur un territoire, les données d'Occupation du Sol ont été mobilisées. Elles ont notamment permis d'identifier les espaces semi-naturels ou naturels favorables à la biodiversité, et les espaces artificialisés favorables à la biodiversité.

Action D.1.3 - Utiliser la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable pour mettre en réseau les partenaires et produire de la connaissance et des méthodologies partagées sur les dynamiques foncières

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : EPF, SAFER, Départements, Pays/PETR, Collectivités, Agences d'urbanisme, DRAAF, PNRs, CENs, CL, Cerema, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---

En 2023, les travaux au sein de la plateforme se sont poursuivis, notamment l'organisation d'un webinar « Le Sol, un nouvel acteur de l'aménagement » en avril 2023. Une réunion du groupe de Travail Nature sur « l'animal en ville » a également été organisée en juin 2023. <https://foncier-amenagement.grandest.fr/groupe-de-travail/groupe-de-travail-nature-en-ville/>.

Action D.1.4 - Expérimenter et généraliser des mécanismes de compensation entre consommation de foncier naturel, agricole ou forestier et renaturation des friches dans le cadre de la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRAGE, SAFER, Caisse des Dépôts, PNRs, Départements, Cerema, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 25 %
--	---

Initiées en 2022, les réflexions sur une agence de compensation foncière se sont progressivement affinées. La région a lancé en novembre 2023 une étude de préfiguration d'une agence régionale de la compensation, qui se traduira par des GT en 2024 auxquels est associée la DREAL. Une personne dédiée à la création de cette agence a été recruté et un bureau d'étude travail à l'identification de synergies entre la compensation foncière, écologiques et carbone.

Action D.1.5 - Favoriser la concentration des projets et mutualiser les usages d'un même espace : parkings à étage/photovoltaïque, voies d'accès...pour économiser le foncier

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Pays/PETR, Aménageurs, bailleurs sociaux, OFB, Agences d'Urbanisme, SAFER, Caisse des Dépôts	État d'avancement : 25 %
--	---

La loi adoptée début 2023 précise que les parcs de stationnement extérieurs d'une superficie supérieure à 1 500 m² doivent être équipés sur au moins la moitié de cette superficie, d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables.

D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser



→ *Lien avec le SRADET.*

Il s'agit de limiter les impacts des projets d'aménagements sur la biodiversité en assurant le bon déploiement par les porteurs de projets de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Cela implique que les porteurs de projet s'informent en amont sur les milieux potentiellement touchés, identifient les impacts qui pourraient être engendrés, adaptent les projets pour éviter et réduire ces impacts et compensent les impacts persistants, malgré l'adaptation du projet.

Action D.2.1 - Intégrer l'évitement et des solutions basées sur la nature dans les cahiers des charges de la maîtrise d'œuvre de projets d'aménagement

En lien avec le défi A3 - Mieux intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Action D.2.2 - Déployer et renseigner l'outil de géolocalisation des mesures compensatoires pour en faciliter le suivi et le contrôle

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 100 %
--	-------------------------------------

Action D.2.3 - Mettre en place une communauté de travail élargie pour partager sur les réussites, les difficultés rencontrées dans le déploiement de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » et mieux appréhender les nouveaux outils à disposition

- Coordonneurs : DREAL, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, Collectivités, DDTs, Porteurs de projets, Associations, Bureaux d'Etudes, PNRs, Cerema	État d'avancement : 100 %
--	-------------------------------------

Action D.2.4 - S'assurer, pour chaque autorisation délivrée, que les mesures compensatoires sont correctement identifiées, géolocalisées et bénéficient d'une sécurisation foncière et d'usage

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, OFB	État d'avancement : 100 %
--	-------------------------------------

Action D.2.5 - Renforcer le suivi des mesures mises en œuvre dans le cadre de la compensation écologique

- Coordonneurs : DRAAF, DDTs - Porteurs / Partenaires potentiels : CDPENAFs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 0 %
--	-----------------------------------

Initiées en 2022, les réflexions sur une agence de compensation foncière se sont progressivement affinées. La région a lancé en novembre 2023 une étude de préfiguration d'une agence régionale de la compensation. Une personne dédiée à la création de cette

agence a été recruté et un bureau d'étude travail à l'identification de synergies entre la compensation foncière, écologiques et carbone.

D.3 - Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes

La prolifération et l'expansion de nombreuses espèces exotiques envahissantes sont à l'origine de l'érosion de la biodiversité et déséquilibrent les écosystèmes. Il s'agit de développer des dispositifs de surveillance, de prévention et de gestion collective des Espèces Exotiques Envahissantes en favorisant notamment des réseaux écologiques robustes et en maintenant une biodiversité de qualité.

Action D.3.1 - Déployer la stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, OFB, PNRs, ARPGE, Départements, DDTs, FDCs, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

L'animation régionale de la stratégie nationale contre les EEE se poursuit. Plus d'informations sur le site suivant : <https://www.eee-grandest.fr/>.

Un grand nombre d'actions pilotes ont été financées dans le cadre du Fonds Vert.

Action D.3.2 - Mettre en place un réseau détection précoce

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 15 %
--	---

Cette action est en cours de montage, l'animation est portée par le CEN Lorraine.

Action D.3.3 - Former les professionnels à la gestion détection des EEE

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 0 %
--	--

Le montage de cette action sera à prévoir, l'animation sera portée par le CEN Lorraine.

Action D.3.4 - Mettre en place une plate-forme région d'information et de mise en lien des acteurs

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 100 %
--	----------------------------------

La plateforme, alimentée de façon régulière et mise en ligne à la fin de l'été 2020 est ouverte et fonctionnelle. Les développements sur la plateforme se poursuivent.

Action D.3.5 - Cartographier les zones contenant les EEE afin de pouvoir suivre leur évolution sur la plateforme région EEE

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, ARPGE DDTs	État d'avancement : 15 %
--	---------------------------------

Cette action est en cours de montage, l'animation est portée par le CEN Lorraine.

Action D.3.6 - Mettre en place des plans de gestion pour les espèces prioritaires

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 25 %
--	---------------------------------

Les listes faune et flore permettant de définir les espèces prioritaires en Grand Est ont été réalisées.

Action D.3.7 - Travailler et agir avec les Régions et pays frontalier pour lutter contre la prolifération des EEE

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, Départements, DDTs	État d'avancement : 0 %
--	--------------------------------

Indicateurs de suivi en lien avec le défi D.3 – Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Nombre d'espèces exotiques** : 594 présentes en Grand Est, dont 237 naturalisées
- ➔ **Nombre d'espèces envahissantes** : 56 espèces, dont 9 liées aux milieux aquatiques et 14 aux milieux humides
- ➔ **Nombre d'acteurs impliqué dans la filière « végétal local »** : 13 acteurs (2023)

D.4 - Lier le soutien économique de projets à des conditions environnementales

L'intégration de conditions environnementales dans le soutien économique de projets est une façon de mieux concilier les intérêts publics et privés, sensibiliser les entreprises et les collectivités sur les services rendus par la biodiversité. Il s'agit d'intégrer la dimension « biodiversité » dans la conception et la mise en œuvre de projets de toutes natures et d'activités aussi bien privées que publiques.

Action D.4.1 - Renforcer les critères de conditionnalité "biodiversité" des aides pour les projets d'urbanisme (y compris rénovation énergétique) et d'aide économique aux entreprises (ex : entretien préalable sur l'impact environnemental des projets)

En lien avec le défi B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Financeurs projets d'urbanisme et aide économique aux entreprises, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---

3 des principaux dispositifs en faveur de l'aménagement du territoire ont été ajustés en novembre 2023 afin d'intégrer des critères environnementaux pour l'analyse des projets.

Pour être éligible les projets d'aménagement d'espaces publics doivent :

- Préserver ou compenser les arbres en place
- Créer des espaces végétalisés en 3 strates avec des espèces indigènes, locales peu gourmandes en eau, mellifères, non allergisantes et dont l'entretien est effectué selon la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.
- Créer des îlots de fraîcheur ou résorber des îlots de chaleur

L'appel à projet, Urbanisme Durable se poursuit.

Action D.4.2 - Développer les systèmes de valorisation des exploitations agricoles mettant en place de bonnes pratiques environnementales telles que la conservation des structures écologiques existantes, la préservation des prairies, la restauration d'espaces agricoles dégradés... (paiements pour service environnementaux, PAC 2021-2027...)

- Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Associations, Collectivités, PNRs, CENS, CL, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 25 %
--	---

L'AERM soutient l'action C07 « Ingénierie pour la construction et l'animation de programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles » Restaurer la biodiversité dans les espaces agricoles » du projet LIFE Biodiv'Est. La dynamique d'animation pour constituer des

partenariats Plans Herbes est très forte sur différents secteurs du bassin avec des projets très avancés sur Sundgau, le Ried, la Sarre, la Meurthe, la Moselle, le Massif, et en construction sur l'Esch, la Seille, les autres secteurs de la Meuse, la Nied,

Des MAE herbes ont permis de valoriser de bonnes pratiques environnementales sur 1119 ha localisées (1,28M€) + 1,5M€ MAE systèmes herbagers (surface non transmise).



Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, l'action C10 vise à recenser les exemples de PSE à travers le monde et dans toutes les régions de France, pour ensuite réussir à tester la mise en place des PSE sur le territoire du Grand Est. Pour le moment cette action est peu avancée.



Le lancement d'un réseau de 40 fermes vitrines en juin 2023 dans le cadre du LIFE Biodiv'Est conduira au déploiement des premiers protocoles sur les fermes et premières analyses en automne/hiver. L'objectif est d'obtenir des informations détaillées, chiffrées et quantifiées sur les effets de ces pratiques sur la biodiversité et sur les pratiques agricoles (impacts économiques) afin d'orienter les actions futures des agriculteurs.

Action D.4.3 - Créer un "bonus biodiversité" sur des politiques publiques ciblées pour des projets favorables à la biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Chambres consulaires, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

3 des principaux dispositifs en faveur de l'aménagement du territoire ont été ajustés en novembre 2023 afin d'intégrer des critères environnementaux pour l'analyse des projets.

Pour être éligible les projets d'aménagement d'espaces publics doivent respecter des critères minimums en faveur de la biodiversité notamment. La subvention peut être bonifiée si le projet intègre au choix parmi plusieurs possibilités dont entre autres pour la biodiversité : éclairage avec programmateur, signalétique pédagogique sur site liée à la biodiversité, intégration et valorisation de la trame verte et bleue dans l'aménagement, réalisation d'un diagnostic des espèces présentes sur sites avant, pendant et après les travaux, recours à du mobilier urbain en matériaux biosourcés ou essences locales de bois, peintures sur les revêtements de sols sans adjuvants toxique, présence d'un espace comestible, jardin partagé, clôture végétale type haie avec espèces locales ou clôture équipée d'un passage pour la petite faune terrestre

D.5 - Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire

Ce défi cible la production de déchets, leur collecte et leur recyclage. La présence de déchets, plastiques en particulier (micro et macro-plastiques), impacte les milieux du Grand Est. Les déchets flottants sont susceptibles d'atteindre d'autres régions, puis les océans. Ainsi, la région Grand Est a une responsabilité dans la collecte des déchets flottants sur ces grands fleuves.

Action D.5.1 - Développer la lutte contre les dépôts sauvages et renforcer les actions de police

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Communes, CENs, DDTs, PNTTD (Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets) , PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE, OFB	État d'avancement : 15 %
---	---

Un observatoire des déchets a été mis en place dans le cadre de Climaxion. Une enquête globale a été réalisée en 2023 à l'échelle régionale par rapport à la gestion des déchets, intégrant notamment la question des dépôts sauvages.

Action D.5.2 - Mettre en place des systèmes de dégrillage/collecte/tri au niveau des ouvrages hydrauliques des rivières majeures du Grand Est

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : EPTB, EPAGE, Syndicats de rivière	État d'avancement : 0 %
--	--

Action D.5.3 - Mettre en place des systèmes de collecte au niveau des ouvrages d'assainissement et déversoirs d'orage

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités	État d'avancement : 0 %
--	--

Action D.5.4 - Développer un suivi des micro et macro-plastiques sur les cours d'eau du Grand Est, et intégrer un indicateur à l'Observatoire Régional de la Biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Syndicats de rivière	État d'avancement : 25 %
--	---

Un marché pour suivre les micros-plastiques sur l'Ille a été lancé.

Action D.5.5 - Rechercher des solutions innovantes de récupération des microplastiques

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Universités, ADEME	État d'avancement : 0 %
---	--

Action D.5.6 - Intégrer dans les règlements et décrets des nouvelles réserves l'interdiction d'usage de plastiques à usage unique

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves	État d'avancement : 15 %
---	---

L'interdiction des plastiques à usage unique dans les nouvelles Réserves n'est pas possible. L'objectif a été requalifié ainsi dans le PAT de la SNAP : « Favoriser la limitation de l'usage des plastiques dans les aires protégées. ».

Action D.5.7 - Coordonner et accompagner les actions d'écologies industrielles territoriales, de recyclage des déchets de démolition, et de valorisation locale des biodéchets

- Coordonneur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Acteurs des déchets, industries, ADEME	État d'avancement : 50 %
--	---

Depuis juillet 2017, l'ADEME et la Région Grand Est ont développé, dans le cadre du programme CLIMAXION, un réseau régional d'écologie industrielle et territoriale (EIT) en Grand Est. Animé par l'association « Idée Alsace » et le Club d'Écologie Industrielle de l'Aube (CEIA), ce réseau a vocation à apporter une ingénierie de soutien aux animateurs locaux de démarches d'EIT.

Un observatoire des déchets est également opérationnel, cet observatoire est renseigné par des données de l'année N-2. Aussi, la Région participe à l'animation de la filière Economie Circulaire (EC) dans le BTP et au réseau « Compost Citoyen » en lien avec d'autres collectivités.

On pourra noter les indicateurs suivants :

- Maintien des actions EIT mais surtout recherche de structuration du réseau EIT
- Observatoire des déchets du BTP avec fourniture des données 2021
- Convention régionale Région - Organisations Professionnelles du BTP - Etat signée pour déployer l'EC dans les entreprises et atteindre les objectifs du SRADDET
- Animation du réseau des collectivités par le Réseau Compost Citoyen
- Projets de valorisation locale des biodéchets financés par les fonds verts de l'Etat
- Observatoire sur la thématique biodéchets

Action D.5.8 - Encourager la consommation d'eau potable plutôt que de l'eau en bouteille

- Coordonneur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Syndicats d'eau potable, Départements, réseaux EEDD	État d'avancement : 0 %
---	--

Action D.5.9 - Favoriser le tri hors domicile des plastiques

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Acteurs des déchets, collectivités, ADEME, réseaux EEDD	État d'avancement : 50 %
--	---

L'entreprise CITEO a relancé l'AMI dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter puis recycler les emballages ménagers issus de la consommation nomade hors foyer.

Citeo a également lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter puis recycler les emballages ménagers issus de la consommation nomade Hors foyer

D.6 - Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire

→ *En lien avec le Schéma Régional des Carrières.*

L'exploitation des ressources naturelles est à la base de nombreuses activités : l'agriculture, l'exploitation forestière ou bois énergie, l'extraction de granulats et de matériaux de construction... Une gestion durable des ressources naturelles est à promouvoir, la SRB réaffirme la nécessité de limiter au maximum leur impact sur les milieux.

Action D.6.1 - Assurer un haut niveau de protection des enjeux environnementaux dans le futur Schéma Régional des Carrières

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 75 %
--	---

Le service biodiversité de la DREAL a contribué à l'élaboration du Schéma Régional des Carrières et aux consultations internes menées en 2023.

Action D.6.2 - Limiter l'ouverture de nouvelles exploitations de gravières dans le lit majeur des cours d'eau

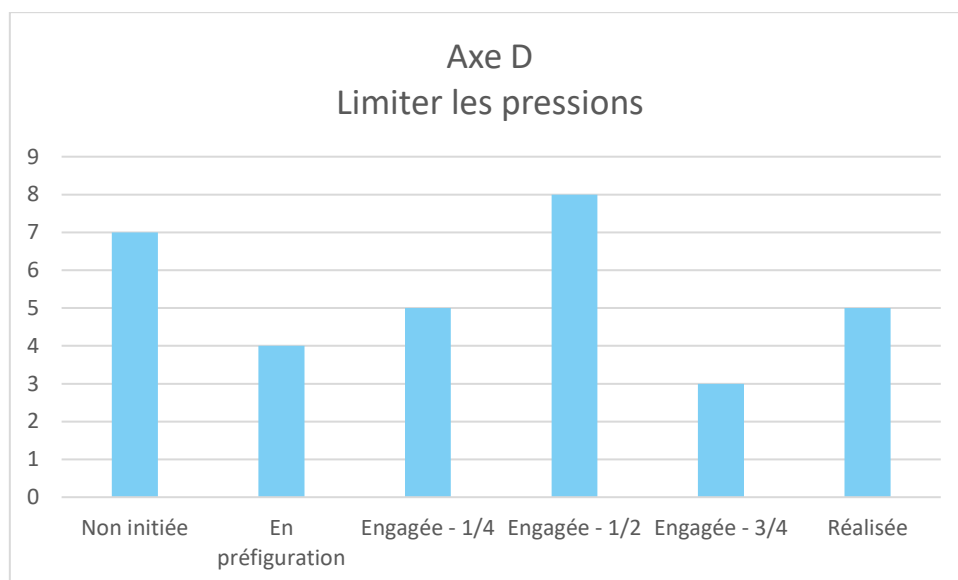
- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 75 %
--	---

Action D.6.3 - Renforcer la prise en compte des caractéristiques des milieux naturels dans les obligations de réaménagement des carrières en partenariat avec les associations et collectivités locales

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 75 %
--	---

Le Schéma Régional des Carrières sera présenté au CRB pour avis début 2024.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe D de la SRB - Limiter les pressions



Le taux de réalisation des actions de l'axe D est passé, en moyenne, de 37% à 40% entre 2022 et 2023.

Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs

Les Fresques de la Biodiversité pour sensibiliser !

Cet article s'intègre dans le cadre des défis E.1 Sensibiliser les jeunes et le grand public, E.2 Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...), l'action E.6.1 Mettre en place une mission de coordination de l'ingénierie à même de structurer des réseaux de conseil et de mobiliser les structures de conseil et F1. Intégrer la reconquête de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, économiques et sociales, régionales et locales.

Contexte :

La Fresque de la Biodiversité est un atelier ludique, visuel, collaboratif et scientifique pour comprendre les causes et les conséquences de la crise de la biodiversité. L'objectif est de faire comprendre aux participants des concepts clés de la biodiversité :

- La définition de la notion d'écosystème à l'équilibre et mécanismes de déséquilibre ;
- La définition de la biodiversité ;
- La définition des services écosystémiques ;
- Les impacts des activités humaines ;
- Les cinq grandes pressions et surtout leur hiérarchie dans l'érosion de la biodiversité - les mécanismes d'effondrement ;
- Des exemples locaux de défis & de solutions.

Les données dans la Fresque de la Biodiversité viennent principalement des différents rapports de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les services écosystémiques) mais aussi de la FAO, du GIEC, du MNHN et de l'UICN.

La fresque prend la forme d'un atelier d'environ 3 heures, pouvant mobiliser en moyenne une dizaine de personnes par animateur, comprenant 4 séquences d'animations : découverte de la notion d'écosystèmes – réalisation de la fresque, de la notion de biodiversité et des interactions avec les activités humaines – séquence créative – débriefing et pistes d'actions.



Réalisations :

En 2023, les **agents de la Cellule d'Assistance Technique ont bénéficié d'une formation à l'animation de la Fresque de la Biodiversité**. Cette formation obligatoire pour pouvoir réaliser l'animation de la Fresque comprend 2 temps : participation à une fresque de la biodiversité sur une demi-journée – formation à l'animation sur une journée.

Afin de ne pas concurrencer des associations mobilisant cet outil dans un cadre commercial, il a été convenu de limiter son utilisation par la CAT dans certains contextes précis : utilisation pour la sensibilisation en interne ou chez les partenaires, utilisation lors d'événements régionaux.

Douze animations « Fresque de la biodiversité » ont ainsi été réalisées par la CAT depuis 2023, permettant de sensibiliser 154 participants :

Date	Evènement	Nombre de participants
28/03/2023	SRDEII Entreprises et transition écologique	6
16/05/2023	Fresque Maison de Région de Mulhouse - session 1	6
06/06/2023	Fresque Maison de Région de Sélestat - session 1	6
16/06/2023	Fresque Maison de Région de Mulhouse - session 2	6
23/06/2023	360 Grand Est - Entreprises	30
03/10/2023	Fresque Pôle Transition écologique FEDER	12
12/02/2024	Groupe Budget Vert	12
07/06/2024	Séminaire de la Maison de Région de Troyes-Chaumont	50
10/09/2024	Equipe FEDER	7
03/10/2024	Semaines du DD SGARE / RGE	7
25/09/2024	Semaines du DD SGARE / RGE	12

Perspectives :

La fresque de la biodiversité pourra être mobilisée lors de futurs événements, à destination d'un public interne ou externe.

La connaissance de cet outil et la possibilité de mobiliser la CAT pour l'animer pourront être rappelées aux membres du Collectif.

Un lien avec certaines actions du LIFE, notamment les actions C01 – Création de modules de formation eau-biodiversité et E04-Sensibilisation des classes de primaires-collèges et lycées, pourra être fait (proposition d'ateliers « fresque » aux élus des territoires, journées sur la mobilisation citoyenne...). Il pourra également être fait sur certaines actions inscrites sur la feuille de route d'adaptation au changement climatique de la Région (ex : désimperméabilisation des cours de lycées) et avec la future régionalisation du dispositif Entreprises Engagées pour la Nature (mobilisation auprès du Club des Engagés).

La désimperméabilisation de la cour de l'école des 3 Cailloux ! En permaculture, on teste et on vous partage tout !

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action E.4.2 - Mettre en place un fond d'initiatives citoyennes pour favoriser les actions associatives et citoyennes en faveur de l'environnement

Contexte

L'école associative des 3 Cailloux située dans la commune de Resson dans la Meuse, a lancé un projet de désimperméabilisation de sa cour et de création d'un verger écologique, dans le but de sensibiliser les enfants au respect de la biodiversité. Ce projet s'inscrit dans une démarche de permaculture, qui vise à respecter la biodiversité et les besoins humains en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels. Grâce à cet aménagement, les enfants pourront participer activement chaque semaine à des actions concrètes pour la nature, tout en observant directement les effets de leurs efforts, favorisant ainsi leur éveil à l'environnement.

Ce projet global a été élaboré de manière participative au sein de l'association des parents d'élèves. Sa mise en œuvre sera en partie assurée par les parents eux-mêmes. Dans une démarche d'engagement citoyen, un financement participatif a été lancé sur la plateforme Ulule pour soutenir l'initiative. Le projet a également mobilisé des fonds régionaux.



Objectifs et enjeux

Depuis quelques mois, l'équipe de parents de l'école, située dans une petite vallée de la Meuse, consacre toute son énergie à la mise en place d'un projet de végétalisation de la cour de l'école. Conçu dans l'esprit des valeurs de la permaculture, ce projet vise à créer un environnement pédagogique enrichi par la nature et la biodiversité, dans lequel les enfants pourront grandir.

Il s'agira de favoriser la biodiversité en végétalisant la cour de l'école et en créant un verger et des ruches à quelques centaines de mètres de l'école. Des haies champêtres et mellifères, et des nichoirs seront installés en plus des ruches.

En menant cette expérience de végétalisation dans l'école, d'autres établissements intéressés par la réintégration de la nature dans le quotidien des enfants pourront également être soutenus. L'idée est de partager l'expérience et de transmettre le savoir-faire pour permettre à chaque école de s'approprier ce projet.

Avancées

Le projet a débuté en septembre 2022 et mise en place sur 2 ans



Le dispositif régional : Appel à initiatives Citoyennes

L'appel à initiatives citoyennes proposé par la Région Grand Est vise à **financer des microprojets via des opérations citoyennes et locales, qui ont pour finalité la transition écologique et solidaire et la protection de l'environnement**. Les projets doivent s'inscrire dans l'une au moins des cinq thématiques suivantes : Energie, économie circulaire, biodiversité, eaux et changement climatique.

Les porteurs de projet peuvent être des associations ou des citoyens de la région Grand Est (seuls ou en collectif) portant un projet d'intérêt collectif.

Les objectifs de l'appel à initiatives sont multiples :

- **Favoriser l'adhésion des citoyens** en les rendant acteurs sur des sujets de transition ;
- **Soutenir et aider à développer des actions concrètes exemplaires et innovantes ;**
- **Inciter les initiatives** de reconquête de la biodiversité ordinaire, préservation des ressources en eaux locales et d'adaptation au changement climatique

Lancé en 2020, l'appel à initiatives a permis d'accompagner **344 initiatives sur l'ensemble du Grand Est** pour un montant de 1 979 020 € d'aides attribuées. En **2023, 53 projets** ont été soutenus, dont le projet de l'école des 3 Cailloux.

E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public

Il s'agit de sensibiliser largement les jeunes... et les moins jeunes aux enjeux de la biodiversité de leur environnement proche et de la région Grand Est pour, par la suite, favoriser l'engagement pour la biodiversité (cf. défi E.4).

Action E.1.1 - Soutenir les projets innovants d'EEDD et la diffusion des outils numériques

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Réseau EEDD, Associations, CPNs, CPIEs, PNRs, ARPGE, Départements, CENS	État d'avancement : 100 %
--	--

Action E.1.2 - Poursuivre le soutien aux têtes de réseaux et associations d'éducation à l'environnement

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Réseau EEDD, Associations, ARPGE, Départements, PNRs	État d'avancement : 75 %
--	---

Le soutien apporté aux 3 têtes de réseau ainsi qu'aux associations d'éducation à la nature et à l'environnement a été renouvelé en 2023 (CP de mars 2023).

Action E.1.3 - Collaborer avec les rectorats d'académie pour développer les aires terrestres éducatives

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Réseau EEDD, Agences de l'eau, Région, PNRs, CENS	État d'avancement : 25 %
---	---

8 nouvelles ATE en 2023-2024, soit 36 ATE actives. Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, 42 nouveaux projets scolaires ont été accompagnés sur l'année 2022-2023, ce qui correspond à 961 élèves sensibilisé et 43 enseignants. 43 nouveaux projets ont été sélectionnés pour l'année scolaire 2023-2024.

Action E.1.4 - Élargissement des actions d'éducation à l'environnement du grand public en encourageant l'engagement concret dans des projets citoyens et le passage à l'acte (développement d'une observation naturaliste participative, opérations 24h de la biodiversité)

En lien avec le défi E.4 - Favoriser l'engagement.

- Coordonnateurs : Région, DREAL	État d'avancement : 100 %
---	--

- Porteurs / Partenaires potentiels : Réseau EEDD, PNRs, Associations, Départements, CENS	
--	--

L'AESN a soutenu 7 opérations classes d'eau (130 classes) et des partenariats éducatifs, pour un montant de 109 200€ aide.

L'AERM a soutenu 89 projets classe d'eau soit 1 975 élèves sensibilisés en 2023 (du CE2 à la 5ème) sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse. L'AAI "programmes éducatifs" a permis d'accompagner 24 associations d'éducation à l'eau et à l'environnement (48 ETP) pour mettre en place des programmes d'animations et d'éducation à l'environnement pour sensibiliser les publics sur leur territoire. Environ 90 000 personnes sensibilisées (jeunes et adultes). Environ 70% de public jeune et 30 % public adulte.

L'AERM a également accompagner 6 animations et activités pédagogiques pour 77 778 € et 7 supports de sensibilisation pour 80 737 €.



Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, 42 projets scolaires de plusieurs journées accompagné sur l'année 2022/2023 pour la sensibilisation aux enjeux eau-biodiversité, et sélection de 42 nouveaux projets scolaires pour l'année 2023/2024. Au total, 961 élèves sensibilisés en 43 enseignants.

Action E.1.5 - Mise en place d'un tableau de bord de l'éducation à l'environnement en Grand Est pour couvrir les zones et thématiques blanches

- Coordonnateur : Région	État d'avancement : 75%
- Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, OFB, Réseau EEDD, PNRs	

Un état des lieux des associations de l'ENEDD sur les territoires alsacien, champardennais et lorrain est disponible. Une harmonisation des indicateurs est en cours afin de réaliser un état des lieux régional permettant entre autres de cibler les zones blanches du territoire.

Action E.1.6 - Sensibiliser de manière ciblée pour accompagner la suppression du plastique à usage unique (commerces, zones sensibles...)

- Coordonnateur : Région	État d'avancement : 50 %
- Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves, DREAL, réseau EEDD, PNRs, Associations, Entreprises, Collectivités, Départements	

Action E.1.7 - Sensibiliser le grand public pour limiter la sur-fréquentation de certains milieux à protéger

- Coordonnateur : DREAL	État d'avancement : 50 %
- Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves, OFB, Départements, PNRs, Entreprises, CENS, réseaux EEDD	



L'action C12 du LIFE Biodiv'Est pour la mise en place de 50 zones de quiétude a été présenté en lors du festival de photographie de Montier-en-Der. D'autres journées d'animation et de sensibilisation sur le dérangement des espèces ont également eu lieu.

La DREAL poursuit le déploiement de la signalétique réglementaire pour les Arrêtés Préfectoraux de Protection des Habitats, et les Arrêtés de Protection des Habitats Naturels.

Action complémentaire – Mobiliser les entreprises pour la biodiversité

Reconduction-évolution du dispositif AMI – Mobiliser les entreprises pour la Biodiversité en Plénière de juin 2023 pour sécuriser davantage le projet dans la durée (ORE) ; exiger un audit eau/biodiversité pour les ETI et les grandes entreprises ; encourager le mécénat d'entreprise.

Le nouvel AMI a été lancé du 29 juin au 15 septembre 2023 puis le comité technique s'est déroulé le 22 septembre et vote pour l'attribution des aides en mars 2024 : 3 entreprises ont été soutenues dans leur projet entreprise et biodiversité. 3 Entreprises Engagées pour la Nature en Grand Est.

Action complémentaire – Territoires Engagés pour la Nature

15 nouveaux territoires ont été labellisés Territoire Engagés pour la Nature en 2023 (total 46 fin 2023)

3ème rencontre des TEN à Rives-Dervoise le 18/11/2023.

La 3ème rencontre du Club des engagés s'est tenue en 18 novembre 2023. La remise des prix TEN a eu lieu le 18 novembre 2023 au festival de Montier en Der a permis de mettre en valeur les actions des territoires lors d'une cérémonie dédiée.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public

- ➔ **Nombre d'associations aidées** : 73 en 2023 (87 en 2022, 58 en 2019) ;
- ➔ **Nombre de sorties nature réalisées** : 161 sorties nature en 2023 (152 en 2020, 136 en 2019).

E.2 - Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)

Il s'agit d'intégrer la biodiversité comme un atout dans les choix entrepreneuriaux et politiques au même titre que la rentabilité pour les entreprises ou le développement économique pour les collectivités. La sensibilisation et l'information à destination de décideurs s'appuiera sur les réseaux existants. Elle pourra notamment aborder les services rendus par la biodiversité, dont acteurs publics et privés profitent, la nécessité et la manière de les préserver au travers de retours d'expérience.

Action E.2.1 - Organiser des formations à destination des élus après chaque élection, en partenariat avec des associations locales d'élus, en s'appuyant notamment sur les notions liées aux services fournis par la nature

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Associations de maires, Réseau EEDD, Associations, FREDON, PNRs, Agences d'Urbanisme, Départements, Cerema	État d'avancement : 75 %
---	---



Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est, une action vise à l'élaboration de module de formation à destination des élus, des professionnels et de l'enseignement supérieur. Les élus, étudiants et métiers de l'agriculture ressortis comme publics prioritaire pour la conception des modules.

En 2023, le cadre pédagogique a été posé pour la création d'une formations "socle" eau-biodiversité pour les élus suite aux travaux d'un groupe de travail.

Action E.2.2 - Création d'un réseau des professionnels ainsi que d'un réseau d'élus engagés en faveur de la biodiversité qu'il convient d'animer via notamment des visites entre pairs

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema, CENs, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---



Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est et de l'élaboration de module de formation, l'approfondissement de l'état des lieux pour le premier public cible (élus) s'est concentré sur trois axes : une meilleure connaissance d'éléments de contexte concernant ce public, un recueil des besoins spécifiques de formation, ainsi que recensement de l'offre de formation existante et ses opérateurs associés. Pour le recueil des besoins, 12 entretiens ont été réalisés avec des élus locaux au cours de l'année 2023.



La création et lancement du pôle de gestion des milieux naturels en février 2023 ont permis de fédérer douze structures adhérentes. L'objectif étant de favoriser la connaissances réciproque et d'accroître l'expertise collective entre gestionnaires d'espaces naturels.



Enfin, l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des acteurs, dont la première est à destination des entreprises privées permettra de créer un réseau d'entreprises engagées. En 2023, un nouvel outil d'accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic biodiversité a été conçu.

Action E.2.3 - Développer une communication et un argumentaire dédié aux acteurs économiques, basés sur l'attractivité et les services fournis par la nature

- Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema, CENs, Associations	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

Définition d'un cadre pédagogique pour la création d'une formations "socle" eau-biodiversité pour les élus suite aux travaux d'un groupe de travail.

Action E.2.4 - Recenser les acteurs territoriaux prépondérants sur le territoire pour les accompagner dans la réduction de leur impact et identifier les réseaux à animer (SEM, SCOT, architectes...)

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, SEM, Pays/PETR, CCI, PNRs	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

L'AERM a contribué à la signature de 50 Contrats Territoriaux Eau Climat, dont 5 en 2023.

Action E.2.5 - Monter un groupe de travail biodiversité avec les CCI pour faciliter les synergies entre acteurs publics et privés

- Coordonnateurs : OFB, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

Volet encore en cours de discussion, les CIEC signés en 2023 (notamment dans le secteur du plan Rhin vivant) ont intégré des propositions ambitieuses en matière de biodiversité.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.2 - Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)

- ➔ **Nombre de Territoires Engagés pour la Nature (TEN)** : 15 nouveaux territoires ont été labellisés Territoire Engagés pour la Nature en 2023, soit un total 46 fin 2023 (15 nouveaux territoires ont été labellisés en 2022, 12 en 2021)
- ➔ **Nombre de Contrats Territoire Eau et Climat (CTEC)** : 5 sur le bassin Rhin-Meuse en 2023 (7 sur ce même bassin en 2022).
- ➔ **Nombre d'entreprises touchées** : 11 (2023)

E.3 - Développer une communication opérationnelle

Une communication opérationnelle visera à faire passer des messages ciblés sur l'état de la biodiversité et les actions menées et à mener pour la préserver. Il s'agira d'adapter les moyens, supports et discours aux acteurs cibles. Des actions de communication seront déployées dans l'objectif de sensibiliser et susciter l'envie d'agir en faveur de la biodiversité.

Action E.3.1 - Réaliser une campagne de communication ciblée vers le grand public et la nécessité d'agir localement (utilisation de données locales et objectives, média grand public, discours pédagogiques) en s'appuyant notamment sur les événements nationaux (journée mondiale et semaine de la biodiversité, des zones humides, de la forêt...) et en valorisant les nombreuses actions existantes sur le territoire et des sorties terrain

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Réseau EEDD, gestionnaires d'espaces naturels, CPNs, CPIEs, PNRs, CENs, CL, CSRPN, Associations	État d'avancement : 75 %
---	---

La sensibilisation du grand public se poursuit avec des événements incontournables durant lesquels de nombreuses animations sont proposées :

- Semaine de la Biodiversité au Parc de Sainte-Croix (dessins, sensibilisation...)
- Festival de photographie de Montier-en-der (conférence, quizz, expositions photos.)

Ces événements sont portés collectivement par le Collectif Biodiversité.

Une conférence à la Foire agricole de Chalons en Champagne sur le lien entre biodiversité et agriculture a également été organisée.

Un concert en forêt du PNRMR pour sensibiliser les entreprises et grand public à la préservation de la biodiversité a été organisé en août 2023. Il visait également à recueillir des mécènes pour la préservation des forêts.

La page Facebook et le Plateforme Biodiversité sont également de bons outils pour communiquer vers le grand public. Une vidéo de présentation du LIFE Biodiv'Est a par ailleurs été diffusée sur les réseaux sociaux. <https://www.youtube.com/watch?v=BnKNlkvU6K0>

Action E.3.2 - Développer une communication et un argumentaire dédiés aux décideurs et acteurs économiques, basés sur l'attractivité et les services rendus par la nature

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, Association des maires , Réseau EEDD, PNRs, Cerema, PNRs, CSRPN, Associations	État d'avancement : 15 %
--	---

E.4 - Favoriser l'engagement

La préservation de la biodiversité passera par un engagement large des citoyens qui pourra se traduire dans les actes et les choix quotidiens (consommation, logement, déplacement, mode de vie). Il s'agira d'offrir l'opportunité à tous d'agir en faveur de la biodiversité.

Action E.4.1 - Développer, former et animer un réseau Grand Est d'éco-citoyens engagés en faveur de la biodiversité au même titre que le réseau des guides composteurs ou familles à énergie positive

- Coordonnateur : AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, ADEME, Collectivités, Associations, PNRs, CENS	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Action E.4.2 - Mettre en place un fond d'initiatives citoyennes pour favoriser les actions associatives et citoyennes en faveur de l'environnement

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, Citoyens, CENS	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

54 projets ont été retenus en 2023 à l'Appel à Initiatives Citoyennes.

Action E.4.3 - Développer les chantiers participatifs et autres actions de sciences participatives (inventaires de suivi, etc.)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, CPNs, CPIEs, OFB, Agences de l'eau, Collectivités, PNRs, ARPGE, Départements	État d'avancement : 15 %
---	------------------------------------



Une action du LIFE Biodiv'Est concerne la mobilisation de la vie citoyenne et du bénévolat. Dans ce cadre, un état des lieux des associations biodiversité en Grand Est a été réalisé par les Conservatoires d'Espaces Naturels. Ce travail et l'organisation des Assises pour le bénévolat (prévues en 2024) permettront de définir une stratégie de mobilisation.

Action E.4.4 - Poursuivre le déploiement du dispositif « commune nature » en intégrant un niveau distinguant l'excellence sur les pratiques favorables à la biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, CPNs, CPIEs, OFB, Agences de l'eau, Collectivités, PNRs, ARPGE, Départements	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Remplacement du niveau "bonus biodiversité" par le "coup de cœur" (mêmes critères que ceux du niveau "bonus" de 2021) octroyé par un jury composé d'élus régionaux et de membres du comité de bassin Rhin-Meuse)

273 candidats :

- 52 niveau 1
- 61 niveau 2
- 124 niveau 3
- 31 "coup de cœur" récompensés lors de 3 cérémonies (28/11 en Champagne-Ardenne, 30/11 en Alsace et 5/12 en Lorraine)
- 5 niveau 0 (non-respect de la réglementation en vigueur)

Distinctions organisées tous les 2 ans

Action E.4.5 - Organiser des défis/concours/trophées/expositions sur la protection de la biodiversité dans tous les lycées et collectivités de la Région

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Rectorat, Lycées, PNRs, Départements	État d'avancement : 25 %
---	---

Chaque année, un concours photo "Objectif Nature" dédié à la biodiversité est mis en place dans les lycées du Grand Est.

De plus, un concours photo grand public a été organisé par le Collectif Régional Biodiversité en 2023 avec 2 catégories Faune et Flore.

En 2023 le Conseil Départemental des Vosges a organisé la première édition des rencontres des solutions écologiques avec un colloque comprenant une table ronde dont le thème était "le rôle des collectivités dans la préservation de la biodiversité ordinaire" et une cérémonie de remise de trophée qui comportait une catégorie « protection » qui visait à récompenser un acteur pour sa démarche de préservation de la biodiversité. Cette manifestation a touché 1395 personnes dont 150 pendant le colloque.

Action E.4.6 - Créer une charte d'engagement en faveur de l'environnement à destination des élus, chefs d'entreprises, citoyens...

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, Collectivités, Associations, Agences de l'eau, PNRs	État d'avancement : 0 %
---	--

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.4 - Favoriser l'engagement

➔ **Nombre de projets citoyens financés** : 54 en 2023 (93 en 2021 et 144 en 2020).

E.5 - Faire monter en compétence les professionnels

De nombreux secteurs d'activités, et par conséquent de nombreux professionnels, impactent directement ou indirectement les milieux et la biodiversité. Il s'agit de former les professionnels sur les bénéfices rendus par la biodiversité et la manière dont leurs pratiques pourraient être adaptées pour la préserver voire la restaurer.

Action E.5.1 – Promouvoir les formations à l'agroécologie et aux enjeux de la biodiversité dans l'enseignement agricole et la mise en pratique sur les fermes des lycées agricoles...

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CENs	État d'avancement : 25 %
--	---

En 2023, se tenait la 2^e édition du concours Agrifaune qui réunit des partenaires des mondes agricoles et cynégétiques et établissements scolaires pour mettre en œuvre des actions à la fois favorables à l'agriculture, à la biodiversité et à la faune sauvage. Les élèves, par groupe de 3 à 5 doivent établir un état des lieux des infrastructures agro-écologique (IAE) d'une exploitation (haies, bosquets, fossé, mare, etc...). Ils doivent par la même occasion proposer à l'exploitant des pistes de gestion / améliorations pour valoriser ses IAE.

Un dossier est sélectionné par département. Les 3 meilleurs dossiers régionaux repartent avec des lots.

Action E.5.2 - Construire les formations à destination des architectes et maîtres d'œuvre aux enjeux d'infiltration des eaux pluviales, végétalisation et biodiversité

- Coordonnateur : AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, ADOPTA, FREDON, CAUEs, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema	État d'avancement : 75 %
--	---

Action E.5.3 - Monter des actions de sensibilisation à destination des professionnels et techniciens du BTP sur les impacts de leurs métiers vis-à-vis de la biodiversité et les pratiques vertueuses

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Fédération BTP, ADOPTA, PNRs	État d'avancement : 0 %
--	--

Action E.5.4 - Développer un module de formation eaux-biodiversité dans les principales formations professionnelles du Grand Est ou adapter les modules existants en formation-action

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Chambres consulaires, Réseau EEDD, instituts de recherche, OFB, ARPGE, Cerema, PNRs, CENS	État d'avancement : 25 %
---	---



Elaboration de module de formation à destination de différents publics dans le cadre du LIFE Biodiv'Est. Elus, étudiants et métiers de l'agriculture ressortis comme publics prioritaire pour la conception des modules. En 2023, l'approfondissement de l'état des lieux pour le premier public cible (élus) s'est concentré sur trois axes : une meilleure connaissance d'éléments de contexte concernant ce public, un recueil des besoins spécifiques de formation, ainsi que recensement de l'offre de formation existante et ses opérateurs associés. Pour le recueil des besoins, 12 entretiens ont été réalisés avec des élus locaux au cours de l'année. Le Cadre pédagogique a ainsi pu être posé pour la création d'une formations "socle" eau-biodiversité pour les élus.

De plus, des réflexions sont en cours autour de la création d'un institut régional de formation des élus locaux.

E.6 - Renforcer et mutualiser l'ingénierie

Les compétences techniques nécessaires à la réalisation de diagnostic, la conception de projets de préservation et de restauration de milieux et de trame verte et bleue sont présentes sur le territoire du Grand Est, disséminées dans différentes structures. Afin de faciliter l'accès à l'ingénierie, il s'agira de l'identifier, la localiser et le cas échéant couvrir les « zones blanches » pour faciliter l'émergence de projets.

Action E.6.1 – Cartographier l'ingénierie en matière de biodiversité pour pouvoir mieux la mobiliser et la mutualiser dans les projets de restauration / protection

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, CENS, CL Collectivités, Départements	État d'avancement : 25 %
--	---



Cette action est prévue dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est. Un groupe de travail a été constitué et les besoins précis ont pu être formalisés grâce à une AMO. Un cahier des charges pour le développement d'un outil cartographique présentant les enjeux de biodiversité et l'ingénierie associée a été rédigé et le marché a été lancé en décembre 2023. Le début de la prestation est prévu pour 2024.

Action E.6.2 - Mettre en place une mission de coordination de l'ingénierie à même de structurer des réseaux de conseil et de mobiliser les structures de conseil : infiltration, gestion différenciée/plantations (FREDON, union paysagiste, CRPF, lien avec le végétal local...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, OFB, PNRs, CENs, Collectivités, DREAL, Associations, ADOPTA, FREDON, UNEP Grand Est, CRPF, Départements	État d'avancement : 50 %
---	---



Une cellule d'assistance technique a été mise en place sur le territoire dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est. Composée de 8 chargés de missions répartis dans tout le Grand Est, la cellule a accompagné 425 projets en 2023, 32 avaient été initiés en 2022. Les agents de la CAT ont également été formés à l'animation de la Fresque de la Biodiversité, 66 personnes ont ainsi été sensibilisées en 2023.

E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence

Il s'agit de permettre aux acteurs décidés à agir en faveur de la biodiversité d'accéder plus facilement aux informations relatives aux financements disponibles.

Action E.7.1 - Créer et tenir à jour un site de référencement, à faire connaître de toutes les collectivités, qui recense les différents financeurs, aides, soutiens techniques et acteurs de la biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, DREAL, OFB, Associations, PNRs	État d'avancement : 0 %
--	--

Action E.7.2 - Prévoir, dans la mesure du possible, des modalités identiques de suivi et de justifications administratives sur les appels à projets cofinancés

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité	État d'avancement : 25 %
--	---

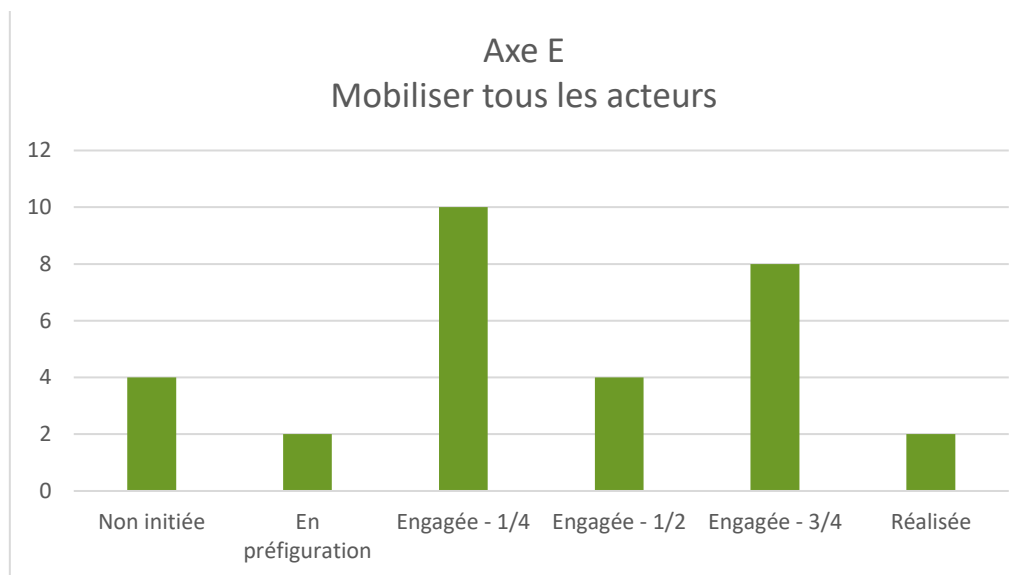
Un jury et un règlement commun existe pour l'AAP TVB, mais des règles d'instruction différentes demeurent en fonction des co-financeurs.

Le projet LIFE Biodiv'Est qui rassemble les membres du Collectif permet également de créer une dynamique commune et un guichet unique pour les demandes en lien avec le projet.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence

➔ **Nombre de visiteurs sur la plateforme biodiversité** : en moyenne 3430 visiteurs uniques mensuels en 2023 (contre 1753 en 2022)

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe E de la SRB - Mobiliser tous les acteurs



Le taux de réalisation des actions de l'axe E est passé, en moyenne, de 39% à 43% entre 2022 et 2023.

**Axe stratégique F - Améliorer
l'efficacité et la cohérence des
politiques publiques en matière de
biodiversité**

F.1 - Intégrer la reconquête de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, économiques et sociales, et locales

Certaines politiques publiques contribuent à accroître les pressions sur la biodiversité et les milieux, alors même que des alternatives sont envisageables, sans altérer l'objectif premier de ces politiques. Il s'agit de renforcer la cohérence entre les politiques publiques en intégrant la préservation de la biodiversité, et cela à toutes les échelles du territoire.

Action F.1.1 - Les services de l'État et du Conseil Régional prendront systématiquement en compte les enjeux biodiversité et feront preuve d'exemplarité environnementale dans l'ensemble des actions de construction ou rénovation menées sur le territoire sous leur maîtrise d'ouvrage (notamment rénovation des cités administratives)

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région	État d'avancement : 15 %
--	---

Action F.1.2 - Prendre en compte l'enjeu biodiversité dans les autres stratégies économiques, sociales, éducatives, culturelles à l'échelle de la Région Grand Est (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, Agriculture, Schéma Régional Biomasse...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, Chambre des métiers et de l'artisanat, Maisons de l'emploi	État d'avancement : 25 %
---	---

La Région Grand Est fait partie de Régions pilotes qui ont élaboré, avec l'appui de la CDC Biodiversité, une méthode d'analyse de son budget prévisionnel (Budget Vert Eau et Biodiversité). Le budget prévisionnel 2024 de la Direction du Tourisme, de Direction de la Cohésion des Territoires et de l'Economie Circulaire ont été analysés sous l'angle eau et biodiversité.

La Région étant responsable de la construction et de la mise en œuvre d'une diversité de Schémas Stratégiques, il convient de procéder au renouvellement de plusieurs d'entre eux de manière conjointe en 2023. Pour cela 36 ateliers thématiques ont été organisés à travers le Grand Est pour associer tous les acteurs du territoire à la construction d'un socle commun de compréhension du territoire.



Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, et plus spécifiquement pour la mobilisation des entreprises privées, un plan d'action a dû être réfléchi de manière à s'intégrer dans le Business Act#2. De cette manière, des enjeux de biodiversité se retrouvent dans un Plan de relance et de transformation régional.

Les enjeux biodiversité sont aussi intégrés dans des domaines de l'éducation. Des lycéens du Grand Est ont été conviés à des événements de sensibilisation sur la biodiversité dans le cadre du festival de Montier-en-Der.

Action F.1.3 - Concilier la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque au sol, hydroélectricité, bois énergie, méthanisation) en s'assurant de la bonne application de la doctrine Eviter Réduire Compenser

En lien avec le défi D.2 - Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Ademe, Région, AEs, DDTs, Collectivités, PNRs, Associations, France Energie Eolienne, EDF, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 75 %
---	---

Le comité régional biodiversité a émis une motion sur le développement des énergies renouvelables dans les espaces naturels lors de la séance plénière du 19/12/2023. Ce dernier vise à limiter l'impact des énergies renouvelables sur ces milieux.

Action F.1.4 - Intégrer dans chaque marché public de maîtrise d'œuvre (et de travaux) un volet sur la biodiversité afin que les projets puissent être réfléchis dès le début avec un regard sur la biodiversité et favoriser les matériaux bio-sourcés

En lien avec le défi D.2 - Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, Chambre des métiers et de l'artisanat, DREAL	État d'avancement : 0 %
--	--

Action F.1.5 - Initier un groupe de travail sur la neutralité de l'empreinte biodiversité des collectivités

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Universités, Caisse des Dépôts, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, ADEME, Syndicats d'énergie, Pays/PETR	État d'avancement : 15 %
---	---

La Région Grand Est participe à un groupe de travail sur l'élaboration d'une méthode pour mesurer l'empreinte biodiversité des collectivités animé par la CDC Biodiversité.

Action F.1.6 - Encourager l'intégration de la thématique biodiversité dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Porteurs de SAGE, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 100 %
--	--

La biodiversité aquatique est prise en compte dans tous les SAGE : continuité écologique, diversité des milieux, préservation des habitats, fonctionnalité des écosystèmes, etc.

F.2 - Clarifier la gouvernance de la biodiversité

Les acteurs œuvrant en faveur de la biodiversité sont nombreux, certains avec des domaines et des compétences définies. Il s'agira de rendre lisible la répartition des missions entre acteurs.

Action F.2.1 - Signer et faire vivre une convention de partenariat entre les membres du Collectif régional pour la biodiversité

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité	État d'avancement : 100 %
--	--

Action F.2.2 - Produire une infographie « qui fait quoi » dans le Grand Est en matière de biodiversité

En lien avec le défi E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence.

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements	État d'avancement : 15 %
--	---

Action F.2.3 - Développer le rôle central du Comité Régional Biodiversité dans les grandes orientations régionales en matière de biodiversité

- Coordonnateur : Région / DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Membres du CRB	État d'avancement : 75 %
---	---

Des séances plénières se sont tenues en 2023. Plusieurs réunions de travail ont été ont eu lieu avec le bureau du CRB.

Action F.2.4 - Renforcer le rôle des PNR, EPTB et EPAGE dans la concrétisation des projets en matière de biodiversité

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, EPTB, EPAGE, CENS	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

Dans le cadre des contrats de partenariat signés avec les PNR, les EPTB, les EPAGE et les Syndicats mixtes, en 2023, l'AERM poursuit les financements d'animation en faveur de la préservation et renforcement de la TVB.

F.3 - Intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale

La biodiversité ne connaît pas de frontière. L'intégration de la dimension transfrontalière et transrégionale vise à coordonner les actions menées en faveur de la biodiversité et à coopérer pour rendre les actions plus efficaces. Les domaines d'actions possibles sont divers et pourront s'appliquer à la préservation des continuités écologiques, à la lutte contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes ou encore une coordination en matière de police de l'environnement.

Action F.3.1 - Favoriser la coopération et coordination transfrontalière et transrégionale en matière de connaissance et la gestion (continuité écologique, données, espèces menacées, espèces migratrices, espèce exotiques envahissantes...)



- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Commissions internationales de bassin, Agences d'Urbanisme, PNRs, ARPGE, Collectivités, CENS, CL, Cerema, DDTs, OFB, Associations naturalistes, CBs	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

Cette action prévue dans le cadre du LIFE Biodiv'Est lancé début 2022 (action E06 Mis en réseau et E07 Stratégie de Réplicabilité et transfert). Des premières prises de contacts ont eu lieu avec d'autres projets européens LIFE et Interreg, et des acteurs transfrontaliers.

Action F.3.2 - Élaborer et mettre en œuvre 4 plans fleuve

En lien avec le défi B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides.

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Commissions internationales de bassin, Agences d'Urbanisme, PNRs, ARPGE, Collectivités, CENS, CL, Cerema, DDTs, OFB, Associations naturalistes, CBs	État d'avancement : 50 %
---	------------------------------------

Le Plan Rhin Vivant se poursuit, avec comme exemple d'action :

- Appel à initiatives "J'ai un projet pour le Rhin" reconduit,
- Séminaire transfrontalier "plan Rhin vivant" en octobre 2023,
- 1 journée de visites de réalisations avec des élus,
- 5 adhésions supplémentaires,
- Travaux création roselière dans la gravière à Beinheim et gradins Rhin à Seltz achevés,
- Plusieurs études en cours,
- Interreg Rhinainance 2 adopté et financé

Sur la Moselle, accord des trois acteurs syndicat mixte Moselle aval, syndicat mixte Moselle amont et EPTB Meurthe Madon pour la réaliser une étude quantitative sur l'ensemble du bassin de la Moselle portée par l'EPTB Meurthe Madon.

Action F.3.3 - Poursuivre la coopération et coordination transfrontalière et transrégionale en matière de police de l'environnement (filière trafic espèce, filière déchets...)

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, DREAL, PNRs, PNTTD	État d'avancement : 0 %
--	--

Action F.3.4 - Soutenir les projets transfrontaliers (LIFE, INTERREG, plans fleuves, préservation et restauration de continuités écologiques transnationales, Natura 2000 ...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

Un projet Interreg Rhinainance 2,0 pour la continuité écologique sur le Vieux Rhin de l'île de Rhinau est en préparation.

F.4 - Assurer des contrôles de la réglementation

Une importante réglementation existe concernant l'environnement et la préservation de la biodiversité. Il s'agit de renforcer les contrôles et de communiquer sur le rôle et les actions d'une police de l'environnement.

Action F.4.1 - Concevoir et communiquer sur les plans de contrôle « eau et nature » et sur les bilans

Lien avec le défi E.3 - Développer une communication opérationnelle.

- Coordonnateurs : DDTs - Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB, CENS	État d'avancement : 25 %
--	---

L'animation du « groupe de travail police » dans les réserves naturelles a repris entre la DREAL et la Région.

La Stratégie nationale de contrôle V2 est parue tardivement (janvier 2024 alors qu'elle était attendue pour début 2023) et prévoit notamment le renforcement de la communication autour des contrôles.

La communication est validée par le préfet de département et les procureurs concernés, avec des déclinaisons variables : communication sur le plan de contrôle (51 54), communication sur les opérations de contrôles interservices (CP ou lien avec la presse : 10 52 54 55 57 68 88)

La modification du fonctionnement des MISEN et COLDEN de septembre 2023 nécessite la mise à jour de plusieurs cadrages.

Action F.4.2 - Proposer des modules biodiversité en formation initiale dans différents corps de métiers (agriculteurs, industriels, urbanistes...), intégrant les aspects réglementaires

Lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Région, AERM, DRAAF, Asso d'initiation à l'environnement, CRAGE, CCI, Bureaux d'études, CRAGE, CENS	État d'avancement : 50 %
--	---

Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, une action prévoit l'élaboration de module de formation à destination de différents publics dans le cadre du LIFE. Elus, étudiants et métiers de l'agriculture ressortis comme publics prioritaire pour la conception des modules. En 2023, l'approfondissement de l'état des lieux pour le premier public cible (élus) s'est concentré sur trois axes : une meilleure connaissance d'éléments de contexte concernant ce public, un recueil des besoins spécifiques de formation, ainsi que recensement de l'offre de formation existante et ses opérateurs associés. Pour le recueil des besoins, 12 entretiens ont été réalisés

avec des élus locaux au cours de l'année. Le Cadre pédagogique a ainsi pu être posé pour la création d'une formations "socle" eau-biodiversité pour les élus, des notions règlementaires pourront être intégrées dans le module.

Action F.4.3 - Former les magistrats aux enjeux environnementaux

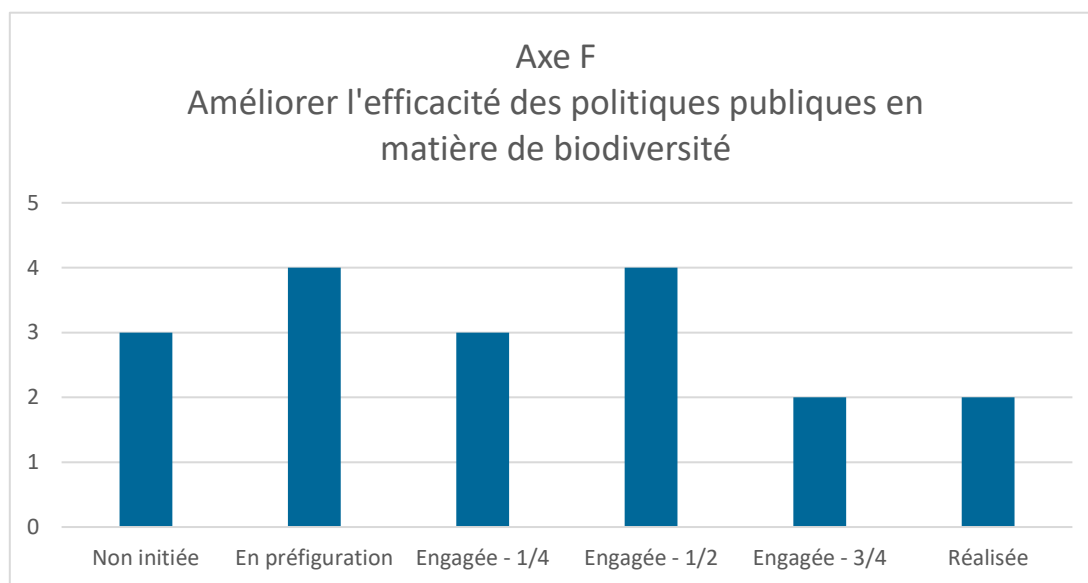
Lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB	État d'avancement : 15 %
---	---

Action F.4.4 - Développer des polices de proximité à même de réaliser de la pédagogie et des contrôles (déchets sauvages, arrachage de haies, etc...) : gardes champêtres, brigade vertes, agents assermentés des conservatoires, PNR, PNN...

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB	État d'avancement : 0 %
--	--

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe F de la SRB - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité

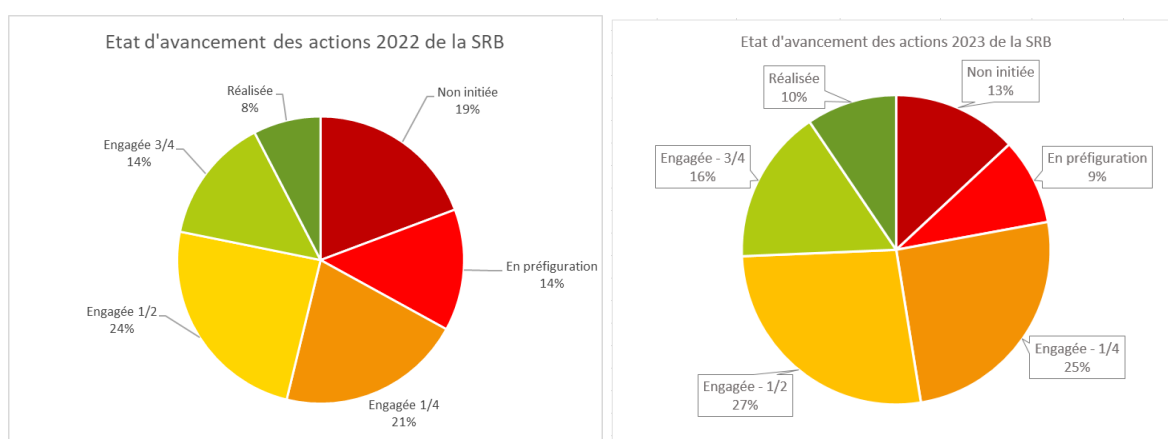


Le taux de réalisation des actions de l'axe F est passé, en moyenne, de 32% à 38% entre 2022 et 2023.

Conclusion

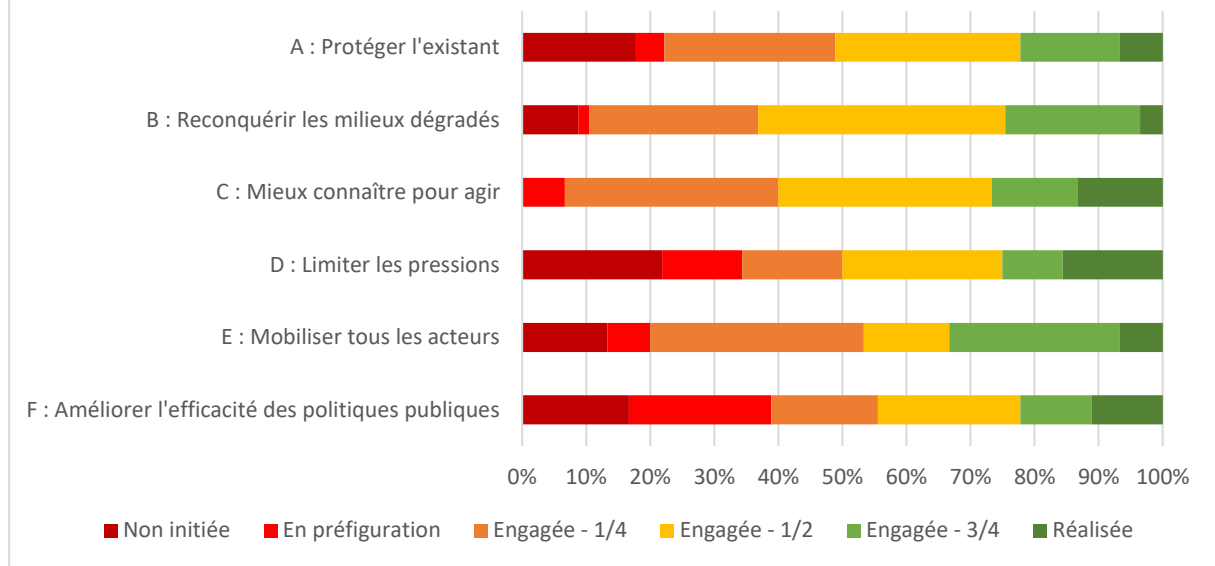
La SRB, adoptée en juillet 2020, est le cadre commun d'intervention pour l'ensemble des acteurs de la biodiversité de la région Grand Est. Ce bilan portant sur la mise en œuvre de cette stratégie au cours de l'année 2023.

Les graphiques ci-dessous montrent la différence de niveau d'avancement entre 2022 et 2023. Le taux d'avancement global de la feuille de route est passé de 38% en 2022 à 43 % en 2023. Les résultats obtenus confirment la dynamique en cours et témoignent de la mobilisation de nombreux acteurs au sein du territoire régional. Le nombre d'actions non engagées voire non initiées reste important. Certaines de ces actions nécessiteront une attention particulière dans les prochaines années.



Les niveaux de réalisation diffèrent entre les axes et les défis comme le montre le graphique ci-dessous. Des réflexions seront ouvertes avec les membres du CRB et collectif pour accélérer la mise en œuvre des axes et des défis les moins avancés.

Avancement global de la feuille de route - 2023



L'investissement de chacun est nécessaire pour atteindre le résultat défini dans la feuille de route. L'engagement des différentes actions nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs et la recherche d'autres leviers de financement.